RAPPORT FINAL

Comité consultatif du Premier ministre sur les arts

janvier 1989

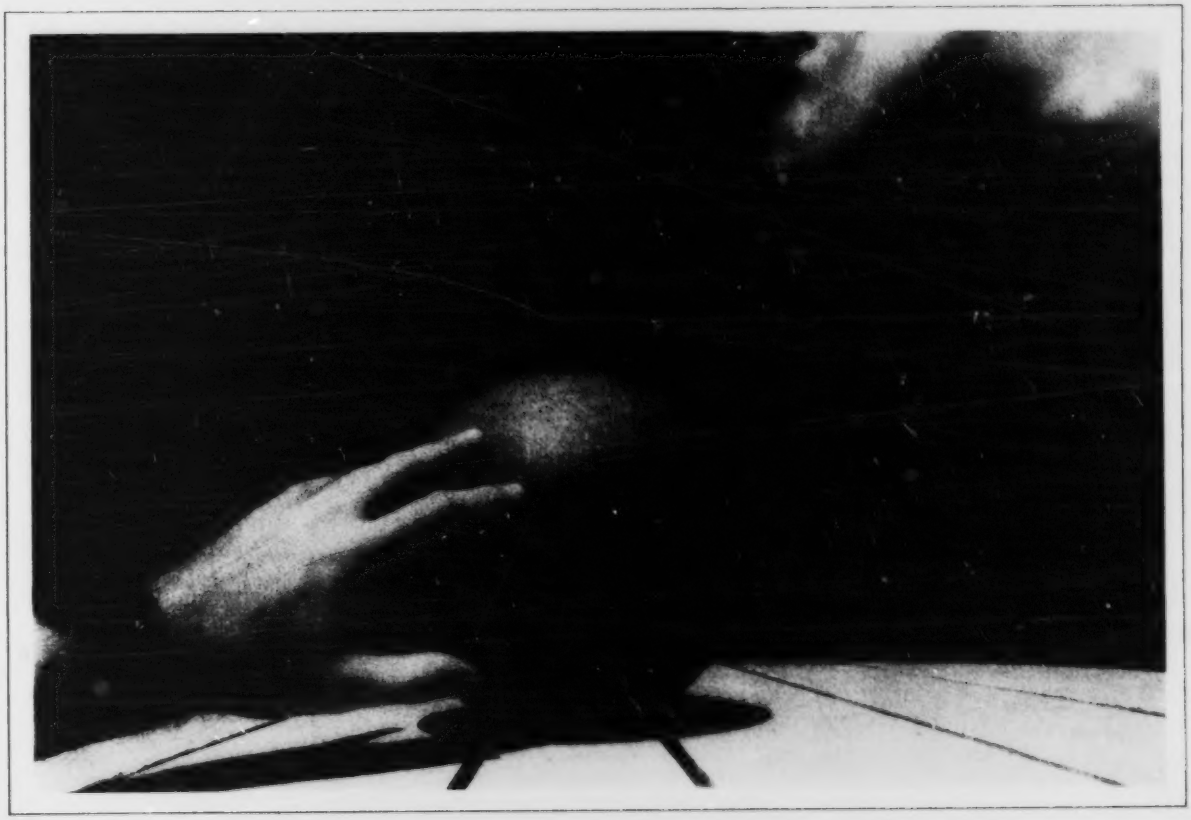

89-02483/

RAPPORT FINAL

Comité consultatif du Premier ministre sur les arts

janvier 1989

© Gouvernement du Nouveau-Brunswick 1988

Texte par Peter Thomas et Audrey Côté-StOnge
Recherche et rédaction par Susanne Alexander
Traduction par le Bureau de Traduction du Nouveau-Brunswick

Photographie de couverture par Roger Cormier
Illustrations par Kathy Hooper
Conception graphique par Julie Scriver

Traitement de texte par Jill Amos, Sandra Charters et Ginette Delfrate
Typographie fait par l'Imprimeur de la Reine
Imprimé et relié par Merritt Press, Grand-Sault (N-B)

Copies supplémentaires disponibles au Ministère du Tourisme, des Loisirs et de Patrimoine, C.P. 12345, Fredericton (N-B) E3B 5C3

ISBN 1-55048-015-4 (français)
1-55048-014-6 (anglais)

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 5

La fonction des arts au Nouveau-Brunswick 11

Un nouvel organisme gouvernemental pour les arts 31

Un conseil des arts du Nouveau-Brunswick 49

Éducation et développement communautaire 61

Conclusion 71

Annexes 75

Bibliographie 107

INTRODUCTION

Le Comité consultatif du Premier ministre sur les arts

Le Comité consultatif du Premier ministre sur les arts a été établi le 12 décembre 1986 par décret en conseil afin d'effectuer une étude poussée de la politique culturelle en vigueur au Nouveau-Brunswick. Lors de la première réunion du Comité, tenue le 13 décembre, le premier ministre Richard Hatfield a ratifié la nomination de ses membres et a défini le mandat du comité:

1) agir comme porte-parole du milieu artistique auprès du gouvernement provincial;
2) établir au sein du milieu artistique un processus de consultation qui lui permette d'exprimer ses vues et ses préoccupations face au rôle du gouvernement en matière de développement culturel;
3) conseiller le premier ministre sur les lignes directrices à adopter en matière de développement culturel.

Le Comité consultatif du Premier ministre sur les arts, dont le budget était établi à 100 000 $, était composé au départ d'Audrey Côté-St-Onge et de Colin Mailer, co-présidents, ainsi que de Chantal Cadieux, Kathy Hooper, Roger F. Cormier, Hope McLatchy, Ramona LeBouthillier, Susan Butler et Allan Cooper. Katherine Kilfoil a été nommée en février 1987, Peter Powning, en juillet 1987, alors que Peter Thomas et Charles McLellan se sont joints en août 1987. Par la suite, trois membres du Comité ont donné leur démission: Allan Cooper en juillet 1987, Susan Butler en février 1988 et Hope McLatchy en mars 1988. Le Comité a été aidé de deux employées à temps partiel, Susanne Alexander, de la Direction du développement culturel, pour la durée des travaux du Comité, et Renée Delorme, qui a travaillé de mai à décembre 1987 à l'organisation de Forum 87. Le ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine a également mis ses ressources à la disposition du Comité, et le Comité avait accès aux services du Bureau de Traduction du Nouveau-Brunswick pour toutes les réunions et pour la traduction des documents. Par ailleurs, de nombreuses personnes ont contribué à Forum 87 comme organisateurs et participants. Le Comité remercie son personnel pour l'excellent soutien, de même que tous ceux et celles qui l'ont aidé dans son travail.

Le Comité s'est réuni à dix-sept reprises; un calendrier des réunions et des principaux sujets à l'ordre du jour est annexé au présent rapport (voir l'annexe 1).

L'art est l'expression, en même temps qu'une contribution primordiale au dynamisme d'une société. Les artistes sont nos battements de coeur... Bien sûr, il arrive qu'ils soient controversés: c'est qu'ils nous dérangent, parfois. Ils nous bousculent. Les meilleurs, souvent, le font. Car les artistes sont le levain, ils nous font avancer. Ils imaginent, et d'autres achètent leurs rêves: c'est cela, subventionner l'art!

Roger E. Cormier,
pédagogue musical,
Caraquet

Les arts ne peuvent pas fonctionner proprement comme un plat d'accompagnement... Ils doivent être le plat principal.

New Brunswick Arts Council

Objectifs immédiats: Forum 87

Le Comité s'est fixé deux objectifs immédiats: l'étude des programmes en vigueur et l'organisation d'un forum public sur la politique culturelle. Forum 87 a eu lieu du 18 au 20 septembre 1987 à Fredericton.

Forum 87 s'est avéré un succès éclatant auprès des quelques 350 personnes venus de tous les coins de la province. Des ateliers ont été donnés sur le statut de l'artiste, le financement, la commercialisation, le développement communautaire et l'éducation. En outre, 129 mémoires, soit 69 en anglais et 60 en français, ont été soumis au Comité. Les uns exprimaient des vues personnelles passionnées, d'autres offraient des propositions détaillées venant de particuliers, d'organisations artistiques, de municipalités et d'entreprises commerciales. La dernière assemblée plénière de Forum 87 s'est terminée par une ovation qui s'adressait certes aux membres du Comité, mais surtout, qui reconnaissait l'unité d'esprit et d'action qui s'était dégagée de la conférence. On a obtenu un consensus sur les questions importantes malgré la diversité des intervenants, ce qui a fait dire par une journaliste, à juste titre d'ailleurs, «qu'ils étaient arrivés en étrangers, séparés par des disciplines distinctes et par des intérêts, des revendications et des griefs des plus divers, pour se retrouver quatorze heures plus tard, au terme de Forum 87, un groupe remarquablement uni, motivé et politisé» (Christina Sabat, *The Daily Gleaner*, le 26 septembre 1987).

Après Forum 87, le Comité consultatif du Premier ministre sur les arts a estimé qu'il avait l'autorité de représenter le milieu artistique. Résumant les grands principes généraux tirés de Forum 87 et les mémoires présentés alors, un court rapport provisoire (voir l'annexe 2) a été présenté à l'honorable Frank McKenna au début de janvier 1988. Dans ce rapport, le Comité consultatif a tenté de définir les fondements qui devaient guider son travail dans l'élaboration du rapport final, dont une définition globale des «arts»; la nécessité d'avoir une planification à long terme; la nécessité d'avoir un seul ministère gouvernemental voué aux arts qui coordonnerait les initiatives artistiques du gouvernement; et la reconnaissance essentielle des arts comme une industrie valable qui devrait être financée en conséquence.

Rédaction du rapport final

Lors de sa réunion du 7 novembre 1987, le Comité consultatif a

décidé de commander une analyse par sujet des documents soumis à Forum 87. C'est l'Institut de Leadership de l'Université de Moncton qui a été retenu pour analyser les mémoires, de même que les documents issus des ateliers et des assemblées plénières. Le 20 février 1988, le rapport de l'Institut de Leadership était présenté au Comité consultatif du Premier ministre.

Cette analyse regroupait les mémoires de Forum 87 en grandes catégories. Notons que plus de mémoires ont été soumis des régions urbaines (112) que des régions rurales (15); cinquante-deux (52) étaient soumis par des particuliers, les autres provenant d'organisations. Par ailleurs,

> . . . dans le domaine des arts visuels, dix-sept mémoires (13,2 %) furent soumis; les besoins des secteurs du chant-musique et de la littérature sont exprimés à l'intérieur de seize mémoires (12,4 %); les promoteurs par quatorze (10,8 %); les associations culturelles et communautaires treize (10,1 %); le théâtre dix (7,8 %); la danse et le système scolaire compte sept mémoires (5,4 %); six (4,6 %) proviennent des villes et villages; le cinéma-vidéo compte quatre mémoires (3,1 %) alors que les médias et l'artisanat compte trois mémoires chacun. Par ailleurs, treize (10,1%) ne peuvent être regroupés dans les différentes disciplines (*Forum 87: Rapport synthèse*, Institut de Leadership, 1).

Toutefois, cette simple analyse quantitative n'a pas poussé le Comité consultatif à tirer des conclusions sur la valeur relative des différents secteurs des arts au Nouveau-Brunswick. Par exemple, les trois mémoires des métiers d'art et des médias ne reflètent pas l'importance de ces secteurs dans l'ensemble de l'industrie artistique. En outre, dans certains cas, les chiffres contredisent les faits. Dans tous les secteurs, fait peu surprenant, un seul mémoire pouvait en dire plus que dix autres mis ensemble. Le rapport de l'Institut de Leadership comportait également des tableaux de recommandations spécifiques provenant de chaque secteur identifié. Ces recommendations ont rendu un service inestimable au Comité consultatif du Premier ministre, dont le rapport final s'efforce de tenir compte.

Presque toutes les réunions du Comité consultatif en 1988 ont été entièrement consacrées à l'étude des exposés de principe rédigés par ses sous-comités. Nous attirons plus particulièrement votre attention sur l'exposé préparé par Roger F. Cormier sur le statut de l'artiste, lequel constitue l'annexe 3.

Ces dernières réunions ont été très précieuses puisqu'elles ont

permis de formuler les recommandations du rapport final permettant au Comité d'allier idéologie et pragmatisme. Les membres du Comité se sont entendus pour donner au présent document sa pleine valeur. Il ne s'agit pas d'une «liste de souhaits», mais bien d'un ensemble de propositions spécifiques qui s'appuient sur une réalité bien vivante et sur la ferme conviction que, au Nouveau-Brunswick, un programme d'aide aux arts innovateur et dynamique servirait manifestement les intérêts de tous.

Précisons la terminologie utilisée: l'expression «les arts» sert à décrire, non à déterminer. Dans le présent rapport, par ailleurs, il est question «d'activités artistiques», «d'activités culturelles» et «de l'industrie des arts», surtout dans les citations provenant d'autres études ou rapports. *Nous décrivons un champ interdépendant d'activités dont les frontières sont flexible.* Le revenu d'un écrivain, par exemple, peut comprendre un traitement pour un travail destiné à la radio et pour la révision de rapports gouvernementaux. Un peintre peut contribuer des oeuvres d'art visuel pour la télévision. Un danseur peut participer à une annonce publicitaire sur les pommes de terre. Même si, pour les médias eux-mêmes, ils peuvent représenter une infime partie de leurs activités et de leurs budgets globaux, ces services sont clairement de «nature artistique». «La main-d'oeuvre artistique» et les «industries des arts» diffèrent — et bien d'autres exemples pourraient servir à illustrer les nuances qui sont apportées au sujet des arts. Donc, il arrive souvent que les études sur les arts se chevauchent; l'objet de ces études pouvant être très différent, la terminologie change.

En présentant ce rapport, toutefois, nous n'avons pas hésité à inclure des exemples provenant de sources qui ne définissent le mot «art» de manière différente, puisque notre but premier est de clairement délimiter les *tendances générales* et de recommander des mesures spécifiques. Notre dimension des arts englobe l'écriture, les arts visuels, les arts d'interprétation et les métiers d'art. La production des artistes et artisans regroupe la sphère d'activité des non-artistes et non-artisans lorsqu'il est question d'emploi ou d'économie. «La main-d'oeuvre artistique» déborde donc la communauté des artistes et des artisans, tout comme le «secteur des arts» ne se limite pas aux oeuvres d'art, aux pièces d'artisanat, à l'interprétation. La «culture» recouvre une catégorie plus vaste d'activités.

PARTIE I

LA FONCTION DES ARTS AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Au Nouveau-Brunswick, les arts rempliront leur ancienne fonction, comme ils le doivent. Ils nourrissent notre imagination et notre esprit; ils expriment et célèbrent notre raison d'être; ils remettent en cause nos valeurs morales et esthétiques. Tant qu'il y aura des hommes et des femmes, les arts existeront pour assouvir notre soif innée d'expression artistique.

Au Nouveau-Brunswick, les arts pourraient continuer à vivre, même sans aucune aide gouvernementale. Mais si, dans une société démocratique, le gouvernement doit servir de son mieux les besoins de tous, il renie cette fonction si les arts sont négligés. Les grandes sociétés stimulent l'esprit et l'imagination. Par les arts, nous pouvons nous engager dans des «jeux sérieux». Les arts ne sont pas un «secteur», un «intérêt particulier», un «agrément» ou — comme l'a si tristement mécompris notre système scolaire — une «option». Comme le Conseil de Promotion et de Diffusion de la Culture l'a souligné à juste raison, les arts sont importants dans l'expression de «l'identité particulière» par laquelle se définit le Nouveau-Brunswick.

Le coeur et la vie d'une communauté sont sa culture.
John Hooper, sculpteur, Hampton

Qualité de vie: les arts et la démocratie

Dans toute société, la «qualité de vie» se mesure à de nombreux critères. La diversité culturelle, la liberté de choix et d'expression, la soif de vérités frappantes sont des gages révélateurs alors qu'il en est tout autrement de l'étroitesse d'esprit, des préjugés et des masques de la superficialité trompeuse. Les arts importent parce qu'ils émanent de l'ouverture sur le monde, de la curiosité, de l'innovation, de l'exhubérance et de la poursuite de l'excellence. En encourageant les arts, un gouvernement reconnaît simplement l'attention que concentre la société sur son propre bien-être matériel et spirituel. Dans toutes ses manifestations, que ce soit les arts populaires ou les beaux-arts, la création d'oeuvres à partir du vécu répond à un besoin persistant et profond.

Voilà l'argument qui ne cessera jamais d'être invoqué en vue d'obtenir la participation du gouvernement à l'avancement des arts. C'est l'argument que les bienfaiteurs ont toujours accepté, même dans les sociétés les moins démocratiques. Néanmoins, de par sa nature, un gouvernement démocratique se doit d'assumer une certaine responsabilité vis-à-vis des arts. Les arts nous élèvent tous; leurs bienfaits sont les nôtres; quelle que soit sa solitude, le créateur vit un moment de partage.

La couleur, les proportions, la conception, la force du langage nous touchent tous profondément dans notre quotidien, notre

communauté, notre travail, notre chez-soi. Si nous le pouvons, nous choisissons de vivre et de travailler dans une ambiance que nous pouvons rendre encore plus agréable en utilisant notre imagination et notre bon goût. Demander une meilleure qualité de vie se manifeste dans nos efforts pour revitaliser nos centres-villes, aménager et rénover des propriétés, exiger des nouvelles normes de conception dans nos vies, avoir plus de possibilités de loisirs.

Les entreprises qui envisagent de se relocaliser ou de simplement s'établir ne tiennent désormais plus compte uniquement de facteurs tels que l'approvisionnement en matériel et les voies de communication. La diversité des activités culturelles offertes à l'endroit envisagé est maintenant considérée un facteur déterminant dans la prise de telles décisions. La revitalisation de nos centres-villes a démontré l'importance de commerces spécialisés et de produits de qualité supérieure, qui dépendent fortement des compétences en conception et des produits d'artisanat de haute qualité; tandis que créer une nouvelle ambiance à partir de meilleurs concepts d'architecture et de planification coïncide avec un mouvement de renouveau culturel, qui a un impact direct sur l'économie.

Les arts et leur rôle économique

Il est faux de croire que l'entrepreneur dans le secteur artisanal ou artistique jouit des mêmes droits et des mêmes privilèges que l'entrepreneur du secteur manufacturier, agricole ou des pêcheurs.

Hilda Lavoie-Frachon, peintre-graveur, Nigadoo

Le présent rapport sous-tend que les arts s'interpénètrent à l'intérieur des nombreuses sphères de notre vie et que l'analyse de leur impact doit porter sur leur *entité* plutôt que sur chaque composante. Le Comité consultatif du Premier ministre rejette entièrement toute notion voulant que les arts soient accessoires ou inutiles. On ne peut nier, toutefois, les difficultés qui se posent, comme en témoigne la terminologie changeante, quant à donner une valeur quantitative à des valeurs qualitatives. Pouvons-nous parler des arts en termes de chiffres? Que valent-ils en dollars? Combien d'emplois créent-ils et permettent-ils de conserver?

Au cours des dernières années, des sources provinciales, nationales et internationales ont fourni des données pour démontrer la valeur sociale des arts en termes plus quantitatifs. Le secteur des arts produit des emplois et des revenus. Les activités artistiques «ajoutent à la valeur» quelle que soit la perspective.

Il y a eu une transformation du rôle économique des arts proprement dit dans les pays développés, attribuable notamment à la supposée «désindustrialisation» de ces pays, à leur constante orientation vers le secteur des «services», à un accent davantage marqué sur la conception et la qualité de produits sur le marché, à la

croissance du tourisme ainsi qu'à la promotion de la «culture» et du «patrimoine» en termes de loisirs.

En outre, grâce à l'internationalisation du secteur des communications, plus particulièrement les médias écrits et électroniques, presque toutes les activités artistiques peuvent avoir accès à un marché au potentiel énorme — un marché où sont moins apparentes les restrictions s'appliquant aux échanges dans d'autres secteurs de l'économie. Les arts peuvent passer les frontières; ils utilisent un langage universel, qu'il soit d'origine locale ou nationale.

Démographie: l'évolution du public des arts, les consommateurs

Certains facteurs démographiques, dont le niveau d'instruction, ont aidé, voire dirigé la croissance des activités artistiques. Le vieillissement de la population en général (combiné à son effet sur les modes de travail et de loisirs), l'étendue des études supérieures (diversifiant les goûts culturels), la meilleure situation économique et la plus grande influence des femmes (qui forment en grande partie le public actuel des arts) — chacun de ces éléments a influencé de façon irréfutable à la fois la production et la «consommation» d'art. La structure de notre société a rapidement changé, et tout semble indiquer que la demande liée aux services artistiques continuera d'en ressentir les effets. *En réalité, puisqu'il est improbable que les femmes répudient leur plus grand pouvoir social et leur plus grande influence, ajouté au fait que la proportion de personnes âgées devrait continuer à s'accroître, le public des arts, lui, poursuivra son expansion.*

Le lien entre cette expansion et une plus grande prévalence des études supérieures n'est plus à démontrer. En 1977, selon un récent rapport commandé par le Conseil des Arts du Canada, «32 % de toute la population active (du Canada) avaient fait des études postsecondaires. En l'an 2000. . .45 % de la main-d'oeuvre, aura, une fois ou l'autre fait des études postsecondaires» (*Le Nouveau-Brunswick et les Arts*, Conseil des Arts du Canada, le 28 janvier 1987, 2). L'étude conclut donc «qu'entre 1977 et 2000, le public des arts aura doublé». D'autant plus, «il constitue l'élément le plus actif, socialement et politiquement parlant, et le plus apte de s'exprimer, de la population canadienne». La participation aux activités artistiques a augmenté à des taux bien plus considérables que celui de la population — presque le double du taux de participation à des événements sportifs — ce qui constitue un autre signe évident d'un

Il y a eu une transformation du rôle économique des arts proprement dit dans les pays développés, attribuable notamment à la supposée «désindustrialisation» de ces pays, à leur constante orientation vers le secteur des «services», à un accent davantage marqué sur la conception et la qualité de produits sur le marché, à la croissance du tourisme ainsi qu'à la promotion de la «culture» et du «patrimoine» en termes de loisirs.

Parce que le Nouveau-Brunswick est une province pauvre économiquement, parce que les arts ont ici peu de valeur, il est nécessaire d'agir avec vigueur et de créer ici un lieu privilégié de l'art, d'agir avec imagination. Et dans 10 ans, dans 20 ans le Nouveau-Brunswick ne sera plus seulement pittoresque, le Nouveau-Brunswick sera la «Silicon Valley» de l'Art contemporain.

Galerie Sans Nom, Moncton

En réalité, puisqu'il est improbable que les femmes répudient leur plus grand pouvoir social et leur plus grande influence, ajouté au fait que la proportion de personnes âgées devrait continuer à s'accroître, le public des arts, lui, poursuivra son expansion.

accroissement de la demande (*Le Nouveau-Brunswick et les arts*, 18).

Ces activités sont des éléments culturels en pleine croissance ayant un impact économique bien évident.

D'autres facteurs plus complexes entrent en jeu quant il est question de bâtir un public, d'accroître la demande. À un certain «seuil», l'émulation sociale l'emporte sur les valeurs transmises ou admises. Aller au théâtre est une habitude qui s'acquiert — la fidélité du public en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard du Neptune Theatre et du Charlottetown Festival est plus qu'égalée au Nouveau-Brunswick par la réussite que connaissent le Théâtre Populaire d'Acadie, Theatre New Brunswick, la Coopérative de Théâtre l'Escaouette et la Compagnie Viola Léger auprès de leur public respectif, sans parler de leur réputation en tant que troupes innovatrices à travers le pays. De fait, c'est au Nouveau-Brunswick que le taux de fréquentation des salles de théâtre par habitant est le plus élevé du Canada, c'est-à-dire que près de 175 000 spectateurs ont payé pour voir une pièce en 1987.

Nos divers festivals remportent le même succès. Le Miramichi Folk Song Festival, qui en est maintenant à sa trentième année d'existence, attire des spectateurs et des artistes de partout en Amérique du Nord. Il a également entraîné la publication de livres sur le folklore et le patrimoine local, tandis que le Epcot Center de Disney Studios a filmé les spectacles qui s'y sont donnés. Le Festival international de Musique baroque de Lamèque est une véritable célébration de musique internationale, dont la renommée, après treize ans, ne cesse de grandir: les concerts échelonnés sur une semaine sont donnés à guichet fermé. En 1988, quatre concerts de Lamèque ont été enregistrés par CBC et Radio-Canada pour être retransmis au réseau national. D'autres festivals ont montré une énergie, une variété et un flair comparables. Le Festival sur mer, le Festival acadien, la Foire brayonne et l'Irish Festival sont maintenant des éléments culturels ancrés dans notre milieu qui permettent à nos artistes de s'exprimer et au talent d'ailleurs de nous revitaliser. *Ces activités sont des éléments culturels en pleine croissance ayant un impact économique bien évident.*

Ce sont le talent et l'imagination qui *créent* la demande. Il en est de même pour toutes les sphères des arts, pas seulement celles qui attirent les foules. Ainsi l'apparition de nouvelles modes dans l'ameublement, la décoration intérieure ou l'artisanat montre que le marché offre du travail de qualité supérieure. Au Nouveau-Brunswick, la demande est très forte pour l'artisanat local, comme en témoignent l'assistance et les ventes aux salons de métiers d'art, ce qui confirme la qualité des produits. Dans les arts, il n'y a aucun doute que le «produit détermine» la demande. Il y a dix ans les

livres publiés dans les Maritimes sur des sujets régionaux, habituellement par des auteurs de la région, étaient relégués par les librairies aux rayons du hors portée supposément parce qu'ils «ne se vendaient pas». Le marché s'est depuis transformé. Des livres en plus grande quantité et de meilleure qualité ont créé une demande plus forte, laquelle à son tour produit des livres en plus grand nombre et de meilleure qualité — maintenant exposés «bien en vue». Par ailleurs, les maisons d'édition régionales ont pénétré le marché des manuels scolaires et entrepris la vente des droits à l'étranger. *Néanmoins, le fait que le secteur des arts soit dispersé et sous-financé signifie que de tels cas de réussite n'obtiennent pas l'appui nécessaire pour continuer. Comme Matthieu Duguay, musicien de Lamèque, l'a observé, «que de projets morts-nés, parce qu'ils n'ont pas eu de suite ou de continuité». La commercialisation des arts ne consiste pas uniquement à identifier les tendances culturelles: il faut élaborer des stratégies de développement.*

Néanmoins, le fait que le secteur des arts soit dispersé et sous-financé signifie que de tels cas de réussite n'obtiennent pas l'appui nécessaire pour continuer. Comme Matthieu Duguay, musicien de Lamèque, l'a observé, «que de projets morts-nés, parce qu'ils n'ont pas eu de suite ou de continuité». La commercialisation des arts ne consiste pas uniquement à identifier les tendances culturelles: il faut élaborer des stratégies de développement.

Emplois et revenus

Dans un récent plan quinquennal établi par le Conseil des Arts de l'Ontario, on estime l'impact économique du secteur des arts dans la province à 6,8 milliards de dollars et à 100 000 emplois, alors que l'impact des arts à l'échelle *nationale* était examiné dans une étude commandée par le même organisme:

> Parmi les vingt plus importantes industries canadiennes du secteur manufacturier, l'industrie artistique occupe le 9e rang pour les recettes, le 4e pour le nombre d'emplois et le 6e pour la rémunération et les salaires. L'impact économique direct du secteur des arts et de la culture est un peu plus important que celui des industries du tabac, du caoutchouc, du textile, du vêtement, du meuble ou des accessoires, et à peu près le même que celui de l'industrie métallurgique, des mines, des aliments et boissons, de l'énergie électrique, du gaz et des autres services publics ou du logement et des services d'alimentation (*L'impact économique des arts en Ontario*, Conseil des Arts de l'Ontario, octobre 1987, 1).

Même s'il est difficile de faire des extrapolations sur ce que signifie de tels chiffres pour le Nouveau-Brunswick, il n'y a pas de doute qu'ils soient significatifs. Sur le marché national et sur le marché provincial plus étendu, les arts représentent un puissant facteur économique.

Publié le 25 mars 1988, le tout récent *Report on Economic Impacts [in the] Cultural Industries in Prince Edward Island* donne des chiffres qui permettent d'établir d'autres comparaisons. En 1986, les ventes totales de l'industrie culturelle dans cette province étaient estimées à 21 250 000 $, tandis que

> . . .le nombre total d'emplois dans les secteurs étaient d'environ 3 000, soit l'équivalent de 900 années-personnes. L'impact indirect et les retombées sont évalués à 14 025 000 $, ce qui se traduit par des ventes totales d'une valeur de 35 275 000 $; le nombre total d'emplois liés aux secteurs culturels est d'environ 3 200 ou à 1 080 années-personnes. (*Report on Economic Impacts [in the] Cultural Industries*, DPA Consulting, mars 1988, iii-ix).

C'est une contribution importante à l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard.

Entretemps, selon le Conseil des Arts du Canada:

> . . .l'industrie artistique a assuré, en 1981, des revenus totaux de 148 millions de dollars et des salaires et des traitements de 50 millions de dollars pour 3 748 travailleurs. Selon un multiplicateur provincial de 1,5, l'effet de multiplicateur de revenu de l'industrie des arts du Nouveau-Brunswick sur l'économie provinciale a été de 222 millions de dollars. Si l'on utilise un multiplicateur des dépenses nationales brutes de 2,l, l'effet de multiplicateur de revenu de l'industrie artistique du Nouveau-Brunswick sur l'économie nationale a été de 311 millions de dollars en 1983. (*Le Nouveau-Brunswick et les arts*, 2)

Dans le même document, on a estimé le nombre des emplois *reliés aux arts* au Nouveau-Brunswick à environ 6 624 en 1981 — et toute extrapolation raisonnable devrait donner un chiffre plus élevé en 1988.

L'industrie des arts peut avoir des répercussions considérables sur l'économie locale. Une estimation normalisée en 1983 a donné des revenus de l'ordre de 27 et de 30 millions de dollars respectivement dans l'industrie des arts à Moncton et à Saint-Jean; des traitements et des salaires de 9 et de 10 millions de dollars; un impact sur l'économie locale de 35 et de 63 millions de dollars et le nombre d'emplois reliés aux arts de 1 192 et de 1 325 (*Nouveau-Brunswick et les Arts*, 3).

L'étendue de l'activité économique des arts aux paliers provincial et municipal, toutefois, n'a rien de surprenant si l'on fait une

comparaison avec l'ensemble du Canada en 1981 où *«la main-d'oeuvre liée aux arts est presque aussi considérable que la main-d'oeuvre agricole ou la main-d'oeuvre totale du gouvernement fédéral, sociétés d'Etat comprises» (L'impact économique des arts en Ontario,* 1). Il est évident que le vrai développement du secteur

La main-d'oeuvre liée aux arts est presque aussi considérable que la main-d'oeuvre agricole ou la main-d'oeuvre totale du gouvernement fédéral, sociétés d'Etat comprises.

Croissance de la population active dans le domaine des arts comparativement à la croissance de la population active global au Canada, par province, 1971-1981

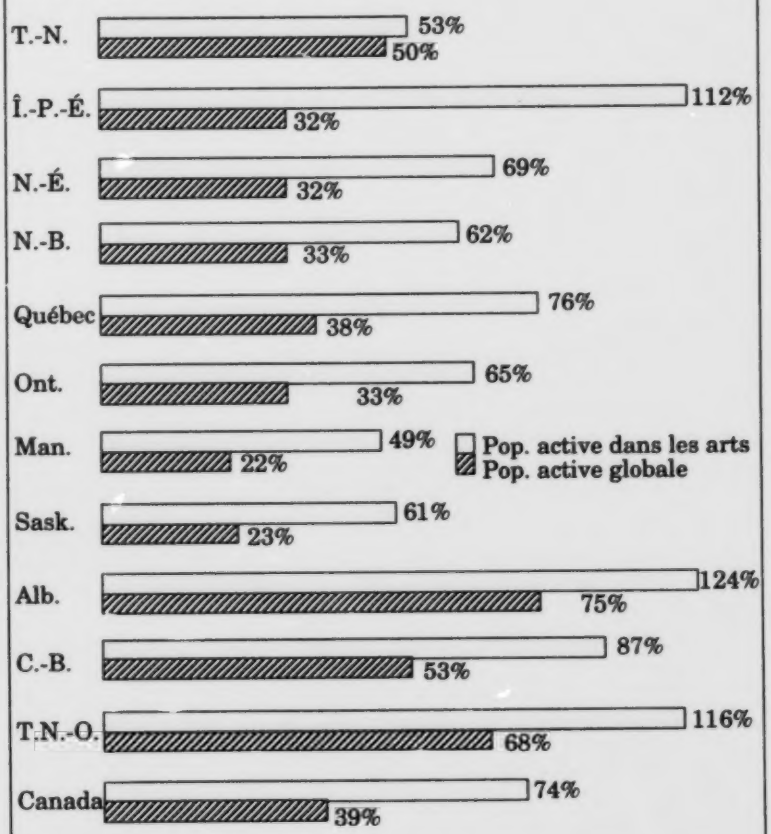

Source: Statistique Canada

des arts dans le cadre des services généraux n'entre pas encore en ligne de compte dans l'établissement des politiques gouvernementales au Nouveau-Brunswick.

Il se peut que d'autres possibilités d'expansion soient à la portée de la main. Dans la *Industry Profile Study* réalisée en 1986 par l'Atlantic Publishers' Association, on a identifié un marché de plus de 20 millions de dollars pour les manuels scolaires *dans la région de l'Atlantique*. Les fonds provenant surtout des gouvernements provinciaux de l'Éducation ont presque tous été versés à l'extérieur de la région. Les récents manuels scolaires sur les Maritimes sont des encouragements qui tombent à point pour les écrivains, les maisons d'édition, les graphistes et le secteur de l'imprimerie de la région; des entreprises du genre pourraient être poussées bien davantage. Même l'application très raisonnable et étendue d'une politique d'achat préférentielle à l'égard des fournisseurs locaux pourrait créer des emplois, tandis que l'acquisition de compétences professionnelles permettrait en retour de devenir plus concurrentiel sur d'autres marchés. *L'aide au développement et l'accès aux marchés* sont les clés de l'expansion dans le domaine de l'édition, tout comme dans les autres secteurs artistiques.

Tourisme et industries culturels

La même étude de l'Île-du-Prince-Édouard fait remarquer «un lien significatif mais imprécis entre le tourisme et les secteurs culturels. . . quarante-cinq pour cent de tous les exploitants réalisent 50 pour cent ou plus de leurs ventes annuelles auprès de touristes» — ce qui confirme une impression plus généralisée

> . . . que le tourisme culturel présente beaucoup plus d'intérêt, même comparé à il y a dix ans. Après les activités oisives (bronzage, magasinage, visites, etc.), les activités artistiques se classent parmi les préférées des touristes, notamment la visite de musées, de galeries d'art, de boutiques d'artisanat et de bons restaurants. Dans deux importantes études réalisées pour le ministère du Tourisme de l'Île-du-Prince-Édouard, les activités culturelles venaient en tête devant les parcs d'amusement et les boîtes de nuit. . . (*Economic Impacts [in the] Cultural Industries*, v-vi).

Le lien entre le tourisme et l'industrie des arts est si méconnu au Nouveau-Brunswick qu'un fonctionnaire très haut placé du ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine a affirmé à un

éditeur que les livres avaient très peu de choses à voir avec le tourisme, raison pour laquelle il n'y avait aucune nécessité d'accroître l'aide à la publication d'ouvrages sur les gens et les endroits du Nouveau-Brunswick. Cette observation incroyable va à l'encontre de toutes les preuves recueillies par tous les principaux centres touristiques où des livres informatifs et bien produits, portant souvent sur les arts, les métiers d'art, les coutumes, les traditions et les activités de l'endroit, donnent un cachet spécial à un lieu particulier. Comme l'affirme la Upper Saint John River Valley Tourism Association, «le milieu artistique joue un rôle très important pour ce qui est d'attirer et de retenir les touristes au Nouveau-Brunswick». *Il est évident que les touristes font des choix culturels; l'accès à notre patrimoine et au travail de nos artistes et artisans devrait comporter beaucoup plus de voies qu'à présent.*

Il est évident que les touristes font des choix culturels; l'accès à notre patrimoine et au travail de nos artistes et artisans devrait comporter beaucoup plus de voies qu'à présent.

Compte tenu de la multitude de données recueillies sur l'importance économique du secteur des arts, l'échec des gouvernements précédents du Nouveau-Brunswick à vitaliser leurs programmes d'art peut sembler pervers ou le produit, plus récent, d'une simple politique de laisser-aller et d'inertie. Du point de vue des programmes politiques, les arts ont clairement souffert d'une mentalité de «mégaprojets». Le secteur des arts est dispersé sur le plan géographique, évolue à une petite échelle et se compose d'éléments variés. Les revenus et les emplois qu'il crée, sans parler de son potentiel, n'a pas la visibilité immédiate — et le prestige politique évident — de Bricklin ou de Pointe Lepreau, alors que de nouveaux projets de construction ou l'ouverture d'usines dans les localités ne passe pas inaperçue.

Pourtant, l'impact des arts sur l'ensemble de l'économie se fait déjà beaucoup sentir et se poursuivra.

L'exemple du Québec

La politique culturelle du gouvernement du Québec a été le sujet d'un récent article paru dans la revue de prestige international, *The Economist*. L'appui donné par cette province aux secteurs culturels a été vu, à juste titre, comme un facteur déterminant dans la «Révolution tranquille» et son contrecoup, amenant *The Economist* à observer que

> . . . la capacité d'une nation à créer et à exporter ses connaissances est un signe sûr de son pouvoir autant que l'est son armée ou ses ressources culturelles. Cela est vrai, même quand l'entité en question n'est pas un pays. . . Les artistes, les peintres et les

écrivains [québécois] sont reconnus de par le monde; les films et les programmes de télévision québécois ont une grande distribution; ses pédagogues et ses concepteurs de logiciel créent des marchés dans toute la Francophonie (A Mother Culture's Daughter Grows Up, *The Economist*, le 28 novembre 1987, 95).

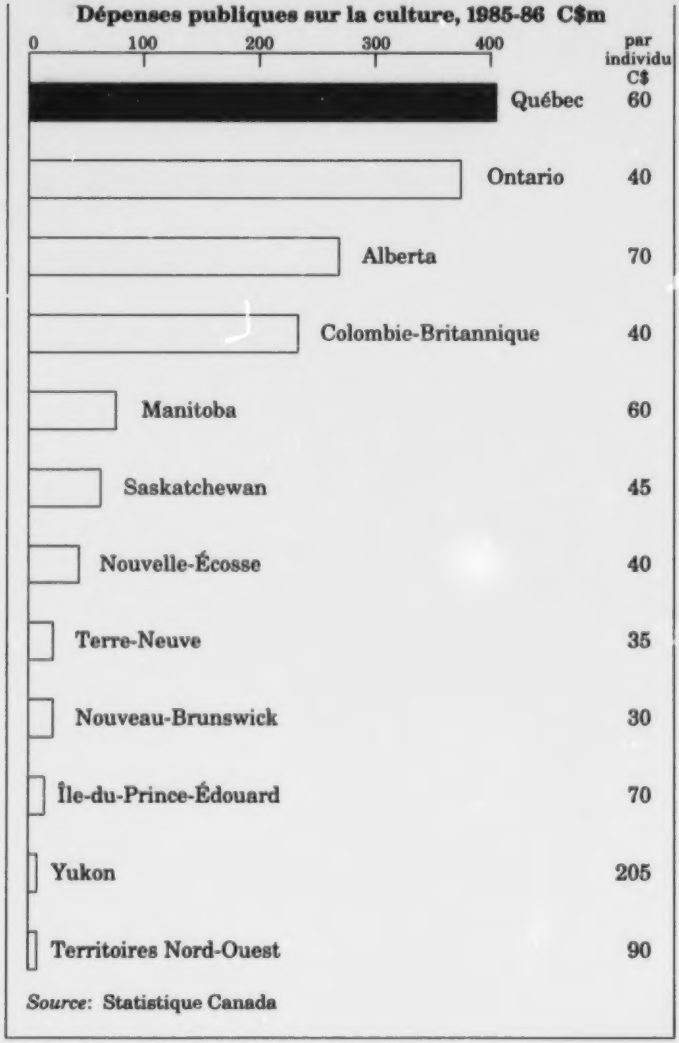

Rien ne dit que «l'image» d'une nation ou d'une province doive se cantonner à un vieux stéréotype familier — le homard et les têtes de violon (même si nous les aimons) — ou à une fabrication superficielle créée à grands frais par des experts en relations publiques.

Si notre «image» reflète une vraie créativité, elle persuade et attire; elle touche au plus *profond* de nous-mêmes, et son effet dure. Il ne s'agit pas simplement de la perception que les gens ont de nous. Nous devons apprendre à voir, à connaître et à apprécier nous-mêmes «ce qui est unique dans [notre] coin particulier du monde» (St. Croix Regional Arts Council, St. Stephen). Les arts renforcent de telles perceptions et les rendent plus claires. *Children of a Lesser God* et *Les Portes Tournantes* sont d'excellents films qui se déroulent dans un décor riche en couleur locale. Tout comme les bons livres sur notre province, les tableaux et les spectacles de nos artistes, de même que les produits de nos artisans, ils resteront bien plus longtemps dans notre mémoire que la dernière brochure touristique. *Les arts dévoilent la profondeur; il ne deviennent pas surranés; ils ont la qualité de la durée du temps.*

Le fait que le Québec reconnaisse que ses artistes et artisans sont essentiels à sa vigueur est à la fois un geste éclairé et tout à fait pratique. Malheureusement, les nombreux lecteurs influents qu'a la revue *The Economist* de par le monde vont sans aucun doute remarquer les chiffres lamentables (obtenus de Statistique Canada) du tableau accompagnant l'article cité ci-dessus (et reproduit ici). *Parmi les provinces canadiennes, le Nouveau-Brunswick se trouve au bas de l'échelle pour l'affectation de deniers publics à la culture.*

Les arts dévoilent la profondeur; il ne deviennent pas surranés; ils ont la qualité de la durée du temps.

Parmi les provinces canadiennes, le Nouveau-Brunswick se trouve au bas de l'échelle pour l'affectation de deniers publics à la culture.

Les problèmes liés à la gestion des programmes et l'échec de la politique des arts du Nouveau-Brunswick

Le Comité consultatif du Premier ministre reconnaît des difficultés inhérentes à la formation et à la gestion de programmes gouvernementaux liés aux arts. Ces difficultés ressortent partout dans le monde, mais les gouvernements imaginatifs ont réussi à les surmonter. Premièrement, il y a la distinction entre le culturel et l'industriel, qui est ancrée dans la société. Des programmes ouverts et efficaces doivent viser à donner une expression *simultanée* de la valeur culturelle et économique. Ce n'est pas toujours facile — surtout dans une province ayant deux grandes communautés linguistiques.

L'interpénétration des activités artistiques dans des ministères gouvernementaux qui semblent distincts au départ a toujours été

À ce stage du développement de notre littérature, nos artistes ont plus que jamais besoin de s'ouvrir sur le monde, de se confronter à ce qui se fait ailleurs, de s'affirmer dans leur identité par l'exploration continue de leur différence, qui devient elle-même facteur d'enrichissement pour les autres. On ne devient pas Rose-Marie Landry, Antonine Maillet ou autres vedettes en restant isolé dans son petit coin.

Fédération internationale des écrivains de langue française

Les gens ont besoin de travail maintenant. Mais les gouvernements doivent également agir à moyen et à long termes. Comme la recherche et le développement dans l'économie traditionnelle, les arts sont une source d'innovation et le reflet du changement. En les négligeant, nous semblons accepter que le Nouveau-Brunswick se limitera à des idées empruntées et ressassées. Nous devons nous présenter au reste du monde en faisant appel à des images puissantes et durables, enracinées dans notre vie de tous les jours.

une source de difficultés administratives. Il n'est pas surprenant que bien des fonctionnaires, formés dans des écoles de pensée plus traditionnelles, se dérobent devant de telles complexités et préféreraient que les arts soient confinés à un organisme utile, mais plus «à l'écart», pour maintenir des modèles de structure économique où seulement une faible importance est accordée à la poterie, à la peinture, à la littérature, à la musique, à la danse et au théâtre.

Dans notre rapport provisoire, toutefois, nous avions soulevé la question à savoir si, en tant que ressource indéfiniment renouvelable, Lucy Maud Montgomery avait été plus rentable pour l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard que Pointe Lepreau pour le Nouveau-Brunswick. Posée dans le contexte de l'économie «post-industrielle», la question était tout à fait de mise. Au même titre, ayant fait découvrir la région par les arts, Édith Butler et Antonine Maillet peuvent très bien représenter à la longue une plus grande valeur pour la Péninsule acadienne, tout comme David Adams Richards pour la Miramichi, que des projets d'emploi à court terme, tout aussi nécessaires soient-ils.

Les gens ont besoin de travail maintenant. Mais les gouvernements doivent également agir à moyen et à long termes. Comme la recherche et le développement dans l'économie traditionnelle, les arts sont une source d'innovation et le reflet du changement. En les négligeant, nous semblons accepter que le Nouveau-Brunswick se limitera à des idées empruntées et ressassées. Nous devons nous présenter au reste du monde en faisant appel à des images puissantes et durables, enracinées dans notre vie de tous les jours.

Dans nos propres termes, à notre échelle même, nous pouvons remporter autant de succès que le Québec ou l'Ontario. Tout compte fait, le milieu artistique du Nouveau-Brunswick a été remarquablement productif. En plus des artistes déjà mentionnés, les artistes et artisans dans divers domaines, tels que Freeman Patterson, Marie-Hélène Allain, Claude Gauvin, Molly Bobak, Bruno Bobak, Peter Powning, John Hooper, Claude Roussel, Herménégilde Chiasson, Fred Ross, David McKay et Jacques Savoie, se sont faits une réputation au pays et à l'étranger, sans parler d'autres qu'on pourrait ajouter à la liste. Nous avons un groupe sous-financé et très actif de cinéastes au Nouveau-Brunswick dont la survie dépend largement de l'Office national du film et de Radio-Canada. Les Éditions d'Acadie et Goose Lane Editions, nos principales maisons d'édition, ont réussi à conquérir le marché national en dépit du fait qu'elles sont axées sur le pire marché au Canada — déterminé par des facteurs linguistiques, démographiques et géographiques. L'Association des écrivains acadiens a gagné le respect

des milieux littéraires de la Francophonie. Dance Arts Studio, l'École de Théâtre de l'Institut de Memramcook et le Maritime Writers' Workshop continuent d'attirer comme professeurs et promoteurs des artistes bien en vue.

Le moins qu'on puisse dire, un envol si sélectif est inadéquat. Cela démontre que les arts au Nouveau-Brunswick sont synonymes de réussite, que nous n'avons pas à avoir des prétentions insensées ou démesurées. Ouvrez un livre de Freeman Patterson à Helsinki, lisez une oeuvre de David Adams Richards à Moscou (en Russie), regardez la télévision à Paris pour entendre des critiques louangeuses sur Antonine Maillet, achetez une oeuvre de Peter Powning au Macey's à New York: les artistes du Nouveau-Brunswick voyagent beaucoup et nous représentent bien.

Mais dans de nombreux cas, de telles réussites ne viennent pas facilement. Il faut traiter les arts comme une ressource vitale qui embellit nos vies, crée des emplois, contribue de façon importante à la croissance économique. Il est essentiel que le gouvernement y consacre beaucoup d'argent et d'imagination. Depuis longtemps qu'on sait que le Nouveau-Brunswick ne peut pas vivre seulement de pâtes et papiers. Les nouveaux programmes doivent tenir compte de la réalité et l'aide gouvernementale aux arts doit satisfaire *les deux éléments de l'équation: il faut encourager le producteur primaire, tandis qu'il faut stimuler le public, ce marché déjà en pleine croissance.*

L'impact des arts sur différents ministères du gouvernement

Dès que les arts sont considérés un élément fondamental de notre vie à la fois économique et culturelle, cela se traduit par un effet sur plusieurs ministères importants du gouvernement: pour le Commerce et la Technologie, par l'entremise des programmes d'aide à la petite entreprise, à la commercialisation et à l'amélioration technologique; pour le Travail, par une réévaluation de la statut des artistes en termes d'emploi et de la place qu'occupent les emplois artistiques dans le monde du travail; pour l'Éducation et l'Éducation permanente, par une confirmation de la place des arts dans l'enseignement général ainsi qu'une bien plus grande utilisation des artistes et des artisans dans les écoles et les collèges; pour le Tourisme, par une nouvelle compréhension et ce, à tous les niveaux, de l'importance des arts dans la promotion du Nouveau-Brunswick à l'échelle internationale. *Ces responsabilités spécifiques quant au secteur des arts devraient continuer à relever des*

Les nouveaux programmes doivent tenir compte de la réalité et l'aide gouvernementale aux arts doit satisfaire les deux éléments de l'équation: il faut encourager le producteur primaire, tandis qu'il faut stimuler le public, ce marché déjà en pleine croissance.

Ces responsabilités spécifiques quant au secteur des arts devraient continuer à relever des mêmes ministères qu'à l'heure actuelle, bien qu'il soit essentiel de créer une nouvelle agence chargée de la direction et de la coordination. Puisqu'ils sont au coeur de notre culture et de notre économie, les arts ne peuvent être considérés comme un simple accessoire des affaires plus sérieuses de l'Etat, à etre gérés par un sous-ministère sous-financé et ayant peu de pouvoir politique. La création d'un autre «ghetto» bureaucratique «des arts» ne peut que perpétuer la triste situation actuelle.

mêmes ministères qu'à l'heure actuelle, bien qu'il soit essentiel de créer une nouvelle agence chargée de la direction et de la coordination. Puisqu'ils sont au coeur de notre culture et de notre économie, les arts ne peuvent être considérés comme un simple accessoire des affaires plus sérieuses de l'État, à être gérés par un sous-ministère sous-financé et ayant peu de pouvoir politique. La création d'un autre «ghetto» bureaucratique «des arts» ne peut que perpétuer la triste situation actuelle.

La Direction du développement de l'artisanat et la Direction du développement culturel: le déclin et l'atrophie

L'une des principales difficultés auxquelles se heurtent le secteur des métiers d'art et probablement l'ensemble du milieu artistique, c'est une bureaucratie fragmentée et désorganisée qui semble n'avoir aucun visage.

New Brunswick Crafts Council

Pendant un certain nombre d'années au Nouveau-Brunswick, les artistes de la scène ont mené une bataille dans la confusion à laquelle s'ajoutaient le favoritisme politique, le manque de leadership, d'encouragement et d'appui du gouvernement... Il est...temps qu'une infrastructure soit créée pour offrir une aide gouvernementale qui soit accessible à tous.

Conseil des Arts Fredericton

De permettre aux organismes gouvernementaux — peu préoccupés d'une industrie en croissance — de tomber en déclin au point de végéter défie toute logique.

La situation actuelle de la Direction du développement culturel et de la Direction du développement de l'artisanat est déplorable. Malgré la formidable expansion des activités artistiques mentionnée plus tôt, elles n'ont pas cessé de perdre du terrain. Par exemple, créée en 1975-1976 et dotée d'un budget total de fonctionnement de 127 200 $, la Direction du développement culturel a vu passer son budget à 840 100 $ en 1982-1983. Depuis, à l'exception des projets d'immobilisations de 1986 à 1988, le budget de la Direction a pratiquement été gelé (en dollars de 1982); en dollars constants, la part du budget consacrée aux *subventions* a diminué de 30 pour cent depuis 1982-1983 (voir l'annexe 4). Les dépenses de 1987-1988 ayant été de beaucoup supérieures au montant budgété, nous nous devons de remettre en question la nature de telles dépenses et la raison de les effectuer pendant cette année pré-électorale. Il n'y a aucune indication d'un nouveau plan, d'un nouveau besoin pressant de promouvoir les arts. En 1983-1984, il y avait 12 employés et en 1987-1988, seulement 7. Les activités actuelles de la Direction peuvent être considérées tout au plus comme un gage de maintien pour la forme ou au pire de favoritisme politique.

De permettre aux organismes gouvernementaux — peu préoccupés d'une industrie en croissance — de tomber en déclin au point de végéter défie toute logique. Le moral du personnel est bas; l'embauche, presque inexistant; les initiatives sont de portée mineure. Les programmes gérés par les Directions n'ont presque pas changé en treize ans et leur orientation ne tient pas compte d'un monde en constante évolution. Depuis la formation de la Direction du développement culturel en 1975 en aucun temps y-a-t'il eu de mécanisme officiel de consultation avec le milieu artistique. De fait, c'est en 1969 que s'est tenue la dernière conférence sur la politique culturelle du Nouveau-Brunswick. En plus de changements dans le

ministère de la Jeunesse, des Loisirs et des Ressources culturelles d'alors, le comité de direction formé suite à cette conférence avait recommandé:

> . . . que l'on établisse une Commission consultative, représentative de tous les arts et de toutes les régions de la province. Les membres de la Commission doivent comprendre des personnes participant activement au domaine des arts, aux niveaux professionnel, universitaire et communautaire (voir l'annexe 5).

Aucun conseil consultatif n'a été formé, et les arts n'ont pas fait l'objet de mesures législatives. Pourtant, partout ailleurs, des organismes gouvernementaux efficaces voués aux arts ont sû intégrer des unités de consultation et de collaboration composées d'artistes et d'artisans. Cet état de choses est particulièrement justifié du fait que les valeurs culturelles et esthétiques doivent primer sur les valeurs «industrielles».

Il n'est pas surprenant que le rôle subalterne joué au sein d'un ministère important par la Direction du développement de l'artisanat et la Direction du développement culturel aient souffert. Complètement dominées par le Tourisme, un organisme à grand budget, bien en vue — et au passé lourd de favoritisme — ces directions ont pu que tomber à un niveau d'inefficacité pitoyable, en dépit des mérites de certains de leurs employés.

Principales recommandations en matière de politique

Pour mettre de l'avant une nouvelle politique culturelle, le gouvernement doit commencer par changer sa perception des arts.

Dans les pages précédentes, le présent rapport a exposé la raison fondamentale de ses recommandations spécifiques. Actuellement, les programmes gouvernementaux consacrés aux arts au Nouveau-Brunswick sont sous-financés, ternes et dérivés d'une mécompréhension vis-à-vis du rôle central des arts dans notre société. Plus particulièrement, on n'a pas réussi à reconnaître l'importance de l'industrie des arts dans une économie en constante évolution, à accepter que les questions liées à l'emploi et aux revenus ne diffèrent pas vraiment de celles touchant les arts. *Pour mettre de l'avant une nouvelle politique culturelle, le gouvernement doit commencer par changer sa perception des arts.*

Donc, les premières recommandations que le Comité consultatif présente directement au Premier ministre portent sur une *politique générale du gouvernement* et traitent des questions qui sous-tendent toutes les recommandations subséquentes. Le Comité consultatif recommande:

1) Que le statut des artistes et des artisans du Nouveau-Brunswick soit redéfini pour tenir compte de la réalité de leur travail — de sa nature souvent sporadique, de ses longues périodes de préparation et de son instabilité financière. La valeur économique des artistes et artisans comme groupe n'est pas reconnue aux fins de l'impôt et de l'assurance sociale. Comme les pêcheurs et les agriculteurs, ils devraient être traités d'une manière qui soulignerait les circonstances particulières de leur travail, de même que leur valeur culturelle et économique. Lorsque de telles questions relèvent du gouvernement fédéral, le gouvernement provincial devrait s'activer à faire modifier la réglementation fédérale.

2) Que la place des arts soit reconnue dans tous les ministères concernés du gouvernement et que les programmes existants soient modifiés en conséquence afin d'allouer des fonds spécifiques pour aider le secteur des arts.

3) Qu'un nouvel organisme gouvernemental soit formé pour lancer, diriger et coordonner les programmes d'aide visant à raffermir les arts dans notre société; l'organisme créé serait un ministère distinct ou un secrétariat dirigé par un sous-ministre, dont la seule responsabilité serait les arts; le chef de ce nouvel organisme assumerait la présidence d'un comité interministériel permanent chargé de coordonner les initiatives artistiques au sein du gouvernement.

4) Qu'un conseil des arts soit établi et intègre le principe «d'évaluation par leurs pairs» dans la gestion des programmes d'aide aux arts, ainsi qu'une forme modifiée du principe «de l'autonomie» comme il a été appliqué ailleurs au Canada et ailleurs; la majorité des membres du conseil seraient choisis par le milieu artistique et en proviendraient. Le conseil verrait au fonctionnement d'un mode d'évaluation efficace par jury pour l'octroi de subventions et agirait à titre de conseiller auprès du ministère sur les questions relatives à la politique culturelle.

5) Que la nature de l'enseignement des arts dans la province du Nouveau-Brunswick soit immédiatement redéfinie pour que la formation des enseignants et le contenu du programme des écoles reflètent la place réelle des arts dans notre société.

6) Que toute la question du développement culturel communautaire soit redéfinie et relève d'une Direction du développement culturel dont le mandat a été reformulé.

Il est entendu que ces recommandations s'appliquent à une *politique générale du gouvernement* étant donné leur grande portée.

Des recommandations détaillées sur le nouvel organisme gouvernemental et le conseil des arts proposés suivent immédiatement dans la partie II du présent rapport.

PARTIE II

UN NOUVEL ORGANISME GOUVERNEMENTAL POUR LES ARTS

Pour qu'une politique culturelle au Nouveau-Brunswick soit concentrée et vigoureuse, elle ne peut pas être dirigée à partir d'un département fourre-tout du gouvernement où les politiques intra-ministérielles et les responsabilités diverses auront sûrement un effet limitatif sur la mise en oeuvre efficace de nouvelles initiatives. Le présent rapport a déjà souligné l'étendue des répercussions que les activités artistiques ont à travers le gouvernement. Un organisme qui pourrait diriger et coordonner l'ensemble des programmes, ainsi que le financement lié aux arts serait donc mieux en mesure de servir de «lieu de rencontre» naturel au sein de la structure administrative du gouvernement. Une secrétariat indépendant des arts pourrait gérer les nouveaux programmes tout en assurant la liaison avec les ministères actuels et un conseil des arts. Il est vraisemblable qu'un tel organisme se révélerait rentable, bien plus que tout un ministère, et serait engagé à établir des politiques et prendre des arrangements interministériels qui font preuve d'innovation.

Toutefois, cette recommandation en soi dépend d'une nouvelle définition du champ d'action d'un organisme voué aux arts. Dans notre rapport provisoire, nous avions insisté sur le fait que notre définition de travail des arts doive être «globale». Il en est toujours ainsi. Néanmoins, dans la structure administrative d'un organisme des arts, il y a beaucoup d'avantages à se concentrer distinctement sur les arts d'interprétation, les arts visuels (y compris le cinéma et le vidéo), l'écriture et les métiers d'art, tout en faisant une distinction à des fins administratives pour les «immobilisations» tel que les lieux historiques, les musées et les bibliothèques. Par ailleurs, nous nous demandons si un organisme voué aux arts est le département qui se prête le mieux au développement culturel communautaire, dont le cadre est réellement très vaste. *Les artistes et les groupes artistiques de la communauté qui sont soucieux de s'améliorer et d'accroître leurs possibilités pourraient s'adresser à un nouvel organisme dont les critères d'admissibilité leur permettraient largement de répondre à ces besoins, tandis que des besoins communautaires très spécifiques devraient être traités ailleurs.* Dans la partie IV du présent rapport, nous recommandons le maintien de la Direction du développement culturel à cette fin.

Les participants à Forum 87 ont nécessairement pris pour «acquis» les problèmes administratifs inhérents à la nature de notre province, plus précisément ses deux grandes communautés linguistiques et l'éloignement de la plupart des gens des centres culturels. Bien sûr, ils reflètent les problèmes du gouvernement sous tous ses aspects. Pour la question de langue, le Comité consultatif était

La seule manière d'obtenir des résultats positifs à long terme dans les domaines artistiques et culturels, c'est par la mise sur pied d'une infrastructure qui encourage et soutient nos produits culturels en même temps qu'elle stimule l'innovation et la créativité.

Felix Rebolledo, cinéaste, Saint-Basile

Les artistes et les groupes artistiques de la communauté qui sont soucieux de s'améliorer et d'accroître leurs possibilités pourraient s'adresser à un nouvel organisme dont les critères d'admissibilité leur permettraient largement de répondre à ces besoins, tandis que des besoins communautaires très spécifiques devraient être traités ailleurs.

Le Conseil des arts proposé donnerait une représentation aux deux grands groupes linguistiques, tandis qu'un organisme unique, unifié et bilingue peut compenser les désavantages créés par la langue ou l'éloignement en appliquant un système de points en fonction du marché ou de la disponibilité des ressources.

d'avis qu'une structure «parallèle» pour le nouvel organisme ne convenait pas, puisque, selon lui, la portée des recommandations en termes de collaboration et de coordination n'aurait plus aucune valeur. Pour le Comité, c'était un argument convaincant. Notre recommandation visant à établir un organisme voué aux arts qui serait complètement bilingue doit parler d'elle-même. En outre, le Conseil des arts proposé donnerait une représentation aux deux grands groupes linguistiques, tandis qu'*un organisme unique, unifié et bilingue peut compenser les désavantages créés par la langue ou l'éloignement en appliquant un système de points en fonction du marché ou de la disponibilité des ressources* (voir les disparités régionales).

Un mandat général

Le Comité consultatif recommande que le mandat général du nouvel organisme des arts soit comme suit:

1) encourager et promouvoir les arts, de même que l'excellence et l'innovation dans les arts au Nouveau-Brunswick;
2) reconnaître et satisfaire les besoins spéciaux des artistes et artisans professionnels;
3) chercher à faire connaître les artistes et artisans en formation, de même que les amateurs talentueux, et leur permettre de se perfectionner;
4) identifier les installations existantes qui peuvent servir aux activités artistiques et tenter de fournir de nouvelles installations, s'il y a lieu;
5) chercher à éliminer les disparités régionales dans la mesure où elles s'appliquent aux arts;
6) encourager les artistes et artisans à travailler au Nouveau-Brunswick;
7) créer dans la mesure du possible un réseau intégré d'activités artistiques par la mise en commun des installations, de la formation, de la commercialisation, des tournées et de la promotion;
8) établir et maintenir de fortes organisations regroupant toutes les disciplines artistiques dans la province et les encourager à collaborer activement;
9) offrir des services d'information et de recherche au public sur les sujets liés aux arts;
10) servir d'organisme de coordination pour les mesures liées

aux arts que prennent d'autres ministères des gouvernements provincial et fédéral;
11) travailler en liaison avec les municipalités et d'autres organisations communautaires pour l'avancement des activités artistiques.

Ce mandat tient compte des principales préoccupations qui ont été soulevées dans les mémoires soumis à Forum 87. *Il met l'accent sur l'amélioration de l'organisation, de la structure, de la collaboration et des initiatives communes.* Le Comité consultatif du Premier ministre recommande également que l'organisme remplisse son mandat général en fonction de certaines directives d'orientation. Encore une fois, ces directives, qui reflètent les mémoires et les discussions de Forum 87, établiraient des priorités d'intervention immédiate, ce dont tiendrait compte le premier budget de fonctionnement du nouvel organisme.

Directives d'orientation

Le Comité consultatif recommande les directives d'orientation suivantes:

1) mettre l'accent sur *la diffusion de l'information* relative aux arts, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la province, par des moyens professionnels et efficaces;
2) établir *des initiatives de vente et de commercialisation* pour les arts et l'artisanat du Nouveau-Brunswick;
3) mettre l'accent sur *la consolidation de «réseaux de diffusion» efficaces pour les arts au Nouveau-Brunswick* tels que des salles de spectacle et d'exposition, des circuits de tournée, des festivals, la publication et la distribution de livres, lesquels sont indispensables aux artistes et artisans pour s'épanouir et atteindre leur public;
4) offrir des *subventions à plus long terme* aux artistes et aux groupes qui ont des «délais d'exécution» manifestement plus longs, de même qu'encourager la planification et l'investissement à plus long terme dans les arts;
5) *chercher une nette amélioration de la place qu'occupent les arts dans les écoles, les collèges et les universités de la province par* des négociations et une collaboration directes avec les autres ministères du gouvernement, les conseils scolaires et la direction des collèges et des universités.

Par l'entremise d'un comité interministériel sur les arts chargé de la coordination, le Comité consultatif recommande en outre:

6) d'allouer 1 % des coûts de construction ou de rénovation d'édifices publics pour acheter les oeuvres d'artistes ou d'artisans provinciaux;
7) établir une politique d'achat pour le mobilier dans les édifices publics et gouvernementaux soit d'artistes ou d'artisans provinciaux, soit de compagnies établies au Nouveau-Brunswick;
8) d'acheter au moins 50 % de toutes les oeuvres d'art pour les édifices publics et gouvernementaux d'artistes de la province;
9) d'acheter du matériel de promotion et de publicité gouvernementales de particuliers et de maisons de production du Nouveau-Brunswick;
10) d'abolir la taxe de vente provinciale sur les objets d'art ou d'artisanat produits dans la province;
11) d'allouer 25 % des budgets de la mise en valeur des produits et de la promotion touristique à la préparation ainsi qu'à la distibution d'imprimés, ainsi que de matériel artistique et artisanal sur le Nouveau-Brunswick, faits dans la province;
12) de reconnaître pleinement l'admissibilité des «industries culturelles» à des fins de subvention en vertu des programmes du ministère du Commerce et de la Technologie.

Le Comité consultatif du Premier ministre est assuré que la mise en oeuvre de ces recommandations serait loin d'alourdir le fardeau du contribuable et que dans l'ensemble, elle constituerait une source de revenus à court et à moyen termes. Dans certains cas, les recommandations consistent simplement en une réorientation intelligente de l'aide gouvernementale, laquelle se fait attendre depuis longtemps. Si elles sont mises en oeuvre, ces recommandations pourraient avoir un effet durable et profond sur le milieu artistique, ainsi que sur notre qualité de vie en général.

Structure des programmes

En recommandant un mandat général et des directives d'orientation générales, le Comité consultatif a également établi des modalités essentielles ayant trait à la structure des programmes d'un nouvel organisme des arts. Toutefois, comme introduction à cette structure, il est nécessaire de faire un bref survol des programmes actuels.

Dans le *Répertoire des programmes, des services et des politiques du gouvernement du Nouveau-Brunswick touchant aux arts et à la culture*, dressé à la demande du Comité consultatif, on retrouve pas moins de 29 programmes de subvention administrés par la Direction du développement culturel. Si nous excluons les fondations établies à partir de dons privés, cela se compare avec le nombre de programmes administrés par le Conseil des Arts de l'Ontario — ce qui témoigne d'une vision remarquable du gouvernement. Toutefois, si l'on regarde de plus près, l'expression «programme» a été utilisée au Nouveau-Brunswick simplement pour décrire des *catégories* où il est possible de présenter une demande de subvention. Par exemple, le Programme piano communautaire ne décrit rien de plus qu'une *catégorie admissible* — que le Comité consultatif n'hésite pas à approuver — en vertu de laquelle pourrait être octroyé une aide limitée. Dans la même veine, le Programme des écrivains en résidence s'applique à un seul écrivain à l'Université du Nouveau-Brunswick. De là à faire un «programme» des arrangements s'appliquant à un cas unique est pour le moins dire de la rhétorique à son plus haut point, tout au plus ridicule. L'existence d'un éventail impressionnant de «programmes» n'a rien du tout à voir avec la volonté bien déterminée de les établir. Si l'on parcourt la liste, il est évident que des «programmes» ont été ajoutés pour donner suite à des demandes valables et qu'elle sert de fourre-tout. Ce n'est ni plus ni moins qu'une liste du genre d'octrois.

Le Comité consultatif a peu à redire concernant les types de projets que finance la Direction du développement culturel, mais remet en question les fondements mêmes de la structure relative aux octrois de subvention. Le Comité favorise un système beaucoup plus simple et bien moins prétentieux en soi où serait maintenue toute catégorie d'aide que la Direction a établi jusqu'à présent. Il recommande donc le système suivant:

1) Les programmes dirigés par l'organisme devraient s'appliquer aux catégories suivantes: les arts d'interprétation; les arts visuels; les métiers d'art; les lettres et l'édition; le cinéma et le vidéo.
2) Pour tous les programmes, il faudrait préciser s'ils s'adressent aux artistes ou à des groupes. Il serait également nécessaire de mentionner s'ils visent les artistes et artisans professionnels ou les artistes et artisans en formation ou les amateurs.
3) Toute aide financière ou autre offerte par l'organisme en vertu de ses programmes devrait porter sur l'une des catégories suivantes:

Le Comité consultatif a peu à redire concernant les types de projets que finance la Direction du développement culturel, mais remet en question les fondements mêmes de la structure relative aux octrois de subvention.

a) la création et la production d'oeuvres d'art et d'artisanat: faciliter la création ou la présentation dramatique d'oeuvres d'art ou d'artisanat;
b) la formation et le perfectionnement: permettre aux artistes, artisans, ainsi qu'aux organisations d'artistes et d'artisans de perfectionner leur mode d'expression artistique;
c) la vente, la commercialisation et la promotion: permettre aux artistes et artisans, ainsi que les organisations d'artistes et d'artisans de vendre des oeuvres d'art ou d'artisanat, d'en informer le public ou d'en faire la promotion par d'autres moyens.

Cette structure, en réalité, englobe l'étendue des activités artistiques. Par ailleurs, le Comité consultatif recommande que, dès le début, la structure des programmes comporte d'importants pouvoirs discrétionnaires. Cette recommandation est basée essentiellement sur la proposition du Comité visant à créer un Conseil des arts du Nouveau-Brunswick. Pour assurer la bonne marche d'un conseil des arts doté d'un système de jury «d'évaluation par les pairs», on ne peut pas lui demander d'oeuvrer à l'intérieur de catégories très restreintes. Un tel état de choses irait largement à l'encontre de la raison d'être du conseil, qui dès sa formation, devrait être encouragé à montrer autant d'initiative, de tact et de flair imaginatif que possible dans ses décisions.

Dans le cadre du système recommandé de catégories — dans ce cas-ci, la vente, la commercialisation et la promotion — les tournées et les expositions sont particulièrement importantes pour assurer que les principales activités artistiques ne se limitent pas entièrement à nos plus grandes villes. Nous estimons donc qu'on peut faire encore bien plus pour créer des vrais «circuits» par lesquels les artistes et artisans peuvent montrer leur talent. Par ailleurs, de tels circuits favorisent davantage la tenue d'activités communes qui font appel à plus d'une forme d'expression artistique. C'est plus efficace en termes d'organisation et de promotion, en plus d'encourager l'exécution de co-entreprises entre les groupes artistiques et les artistes, de même qu'avec les municipalités ou d'autres organisations. Dans une petite province, nous devons travailler ensemble.

Toutefois, pour prendre de telles initiatives, il faut au départ identifier les installations existantes et faire en sorte qu'elles puissent être utilisées. Par exemple, les difficultés qu'a posé la disponibilité d'édifices publics devraient être résolues et la priorité

devrait également être donnée à l'amélioration des installations pour les rendre à usages multiples.

Structure de financement

Dans la présente partie comme ailleurs, le Comité consultatif insiste sur la nécessité d'aider les artistes, les artisans et les amateurs tout en sensibilisant la province dans son ensemble. Après avoir examiné les structures adoptées pour l'octroi de subventions en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, au Québec et en Alberta, notamment, nous avons tenté de retenir les éléments qui semblent correspondre le plus aux besoins exprimés par le milieu artistique lors de Forum 87 et à la nature de la province.

Toutefois, nous n'avons pas tenté de recommander la proportion de fonds à affecter aux diverses catégories de subventions. Il est clair que cela ne relève pas de notre mandat général. Pas plus que nous pouvons faire de recommandations utiles sur la proportion des fonds actuels à affecter aux catégories générales pour les arts et l'artisanat. En outre, l'expérience des autres provinces montre que ces proportions varient d'une année à l'autre. C'est inévitable puisqu'il est impossible de prévoir les «secteurs en croissance» et que les degrés d'expression et d'activité fluctueront. L'une des principales fonctions d'un conseil des arts devrait être de bien surveiller le mode d'octroi d'une année à l'autre, puisque certains partis pris institutionnels peuvent l'influencer (par exemple, professionnel contre amateur, organisation contre artiste, «commercial» contre «non-commercial» — ou vice-versa).

Comme il a été démontré dans la partie I du rapport, les fonds affectés aux programmes administrés par la Direction du développement culturel et la Direction du développement de l'artisanat ont diminué en termes réels. Aucune amélioration apportée à la structure relative aux octrois ne peut avoir d'effets significatifs s'il n'y a pas d'augmentation importante de l'aide publique consacrée aux arts. En se référant de nouveau au *Répertoire des programmes, des services et des politiques du gouvernement du Nouveau-Brunswick touchant aux arts et à la culture*, le Comité consultatif constate que les 41 programmes de subvention qui sont inscrits au total sont administrés par Tourisme, Loisirs et Patrimoine (Développement culturel, Lieux historiques, Archives provinciales, Expansion des marchés), Commerce et Technologie, Affaires municipales et Environnement, le bureau du Conseil exécutif, Édu-

C'est l'évidence même qu'un organisme est nécessaire pour diriger et coordonner ces activités gouvernementales quelque peu disparates.

Nous voulons recommander que, au sein de tout nouvel organisme doté de nouveaux budgets, une proportion significative des octrois — et ceux d'autres ministères — soit réaffectée en vue d'un développement à plus long terme.

Le principe de subventions de soutien devrait être étendu aux artistes et artisans.

Le Comité consultatif propose tout au long du rapport un degré de responsabilité publique bien plus élevé qu'à l'heure actuelle.... Mais tout système d'octrois qui, à titre de protection, cherche à éviter le risque d'échecs personnels échouera de par lui-même.

cation et Travail. *C'est l'évidence même qu'un organisme est nécessaire pour diriger et coordonner ces activités gouvernementales quelque peu disparates.*

Nous voulons recommander que, *au sein de tout nouvel organisme doté de nouveaux budgets, une proportion significative des octrois — et ceux d'autres ministères — soit réaffectée en vue d'un développement à plus long terme.* Les subventions non renouvelables à court terme sont des plus nécessaires, mais les subventions de soutien pour de plus longues périodes, surveillées régulièrement, font qu'il est possible de briser le cycle annuel d'incertitude et de prévoir l'avenir. Cela est particulièrement vrai des organisations, qui souvent passent la plus grande partie de leur temps à se préparer en vue de la prochaine subvention de relais. La comptabilité de telles subventions doit être stricte et rigoureuse, tandis que les progrès doivent être mesurables. Toutefois, les arts au Nouveau-Brunswick ne progresseront que lentement si la structure relative aux octrois se limite essentiellement à la dispersion de fonds limités à court terme.

Par ailleurs, le *principe de subventions de soutien devrait être étendu aux artistes et artisans.* Bien qu'elles présentent manifestement une très grande valeur pour les artistes isolés, ces subventions devraient également s'appliquer aux artistes reconnus qui veulent entreprendre des projets ambitieux. La créativité dans les arts, comme ailleurs, dépend en partie des risques à prendre, la timidité ne permettant pas de conquérir de nouveaux sommets. Les tableaux ne sont pas peints, les livres ne sont pas écrits. Mais la vérité, c'est que les artistes, comme les entrepreneurs dans le plus vaste monde des affaires, *apprennent de leurs expériences.* Nous sommes également convaincus que les artistes et artisans au Nouveau-Brunswick sauront utiliser cette forme de «capital de risque» à bon escient.

Le présent rapport ne constitue pas une charte pour des dépenses non contrôlées. *Le Comité consultatif propose tout au long du rapport un degré de responsabilité publique bien plus élevé qu'à l'heure actuelle.* Il y aura un nouvel organisme gouvernemental des arts; il y aura un conseil des arts; un jury évaluera les demandes de subvention et ses décisions seront notées. *Mais tout système d'octrois qui, à titre de protection, cherche à éviter le risque d'échecs personnels échouera de par lui-même.*

Les gouvernements ont saisi cette vérité élémentaire concernant le monde des affaires en général. Ils doivent maintenant appliquer cette même réalité aux arts.

Dans l'évaluation des demandes de subvention, le Comité consultatif aimerait que l'on s'efforce plus consciemment d'étendre les effets des octrois. Par exemple, nous ne suggérons pas que, en retour de subventions, les compagnies de théâtre seraient obligées de commander des pièces de dramaturges provinciaux ou que les cinéastes néo-brunswickois doivent seulement faire appel à des écrivains néo-brunswickois, ou que les galeries soient dans l'obligation de mettre tout leur espace à la disposition des peintres provinciaux, ou que les éditeurs ne publient que des auteurs de la province. Cela irait entièrement à l'encontre de l'esprit et de l'intention du présent rapport. Nous devons répudier les contingents sur l'importation d'imagination. Dans bien des cas, cela ne pose aucune difficulté quelle qu'elle soit. *Néanmoins, tout organisme gouvernemental ou conseil des arts devrait accorder de l'importance à tout nouvel effort visant à encourager le talent au Nouveau-Brunswick, de même qu'il faudrait soutenir les organisations qui peuvent démontrer par des moyens directs et pratiques qu'elles agissent en ce sens.* Il faudrait informer les auteurs de subvention de soutien d'y penser sérieusement. Cela peut rapporter bien des avantages si les organisations artistiques commencent vraiment à penser aux «liens» possibles entre leurs entreprises. En sensibilisant les gens à la richesse de talents dans la province, il sera difficile de «cesser» d'employer des artistes et artisans provinciaux — au bénéfice de tous.

Néanmoins, tout organisme gouvernemental ou conseil des arts devrait accorder de l'importance à tout nouvel effort visant à encourager le talent au Nouveau-Brunswick, de même qu'il faudrait soutenir les organisations qui peuvent démontrer par des moyens directs et pratiques qu'elles agissent en ce sens.

Nous aimerions proposer un modèle plus élaboré pour le principe de subvention de soutien, lequel donnerait une plus grande flexibilité à l'organisme de financement, *notamment dans sa capacité à servir de «courtier» auprès des autres ministères du gouvernement.* Les projets à plus long terme pourraient, dans certains cas, être financés par l'entremise de subventions de contribution, ce qui attirerait les investissements privés et encouragerait la planification à une plus grande échelle. Lorsque les avantages en termes d'emploi et d'affaires peuvent être démontrés ou que les fonds privés sont suffisants, il est possible ainsi de financer adéquatement les projets.

À la lumière de ces suggestions générales concernant le fonctionnement d'un programme d'octroi, le Comité consultatif, premièrement, fait les recommandations suivantes pour les subventions de soutien:

1) il devrait y avoir un nouvel empressement d'étendre les avantages liés aux subventions de soutien aux artistes et arti-

sans, de même qu'aux organisations du Nouveau-Brunswick.
2) les subventions de soutien devraient être octroyées aux artistes et aux organisations selon leurs mérites, et elles devraient être évaluées par des jurys nommés par un Conseil des arts du Nouveau-Brunswick en collaboration avec un nouvel organisme gouvernemental des arts.
3) les «réseaux de diffusion» des arts tels que les tournées, les compagnies de spectacle, les galeries, et les éditeurs, qui fournissent aux artistes et artisans les moyens d'atteindre leurs publics, et qui démontrent leur capacité de faire avancer les arts au Nouveau-Brunswick, devraient être admissibles à des subventions de soutien évaluées par jury.

Entre-temps, les subventions de programme sont la forme de soutien qui convient le mieux aux besoins à court terme. Nous avons annexé au présent rapport à titre d'exemple une liste de subventions de programme qu'a octroyées le Conseil des Arts du Manitobà (voir l'annexe 6). De telles subventions, qui sont souvent rattachées à d'autres activités, ont joué un important rôle en permettant la réalisation d'entreprises imaginatives. Un compositeur peut recevoir de l'aide pour composer de la musique qui sera ensuite jouée par un ensemble ou un orchestre du Nouveau-Brunswick; les peintres peuvent exposer une série de tableaux dans l'une de nos galeries et l'exposition peut ensuite partir en tournée; un écrivain peut publier chez un éditeur du Nouveau-Brunswick des écrits rendus possibles grâce à une subvention de programme. Une fois de plus, nous voulons insister sur les interrelations entre les activités artistiques et la nécessité de faire avancer des associations fructueuses. Les subventions de programme fournissent des «capitaux de lancement» des plus nécessaires.
Le Comité consultatif recommande donc:

1) que les subventions de programme soient offertes dans toutes les catégories d'art et de métiers d'art classées sous trois grandes rubriques, soit Création et Production, Formation et Perfectionnement, de même que Vente, Commercialisation et Promotion;
2) que les subventions de programme soient accessibles aux organisations ou aux artistes, de même qu'aux professionnels, aux artistes ou aux artisans en formation, et aux amateurs;
3) que toutes les subventions de programme, comme les subventions de soutien, soient octroyées après une évaluation par jury.

Critères d'admissibilité pour les programmes d'aide aux artistes du Nouveau-Brunswick

Le principe de base dans ce cas-ci, c'est le dépistage de talents. Puisque le Nouveau-Brunswick devrait être ouvert au talent de toute origine, notre définition de résident ne devrait pas être restrictive.

Le Comité consultatif recommande:

1) la nécessité d'avoir résidé un an dans la province comme exigence;
2) que les étudiants à temps plein dans notre province soient considérés comme des résidents à part entière après avoir fréquenté pendant un an tout établissement d'enseignement.

Autres programmes de subvention

Des programmes spéciaux sont nécessaires pour des initiatives spécifiques. Une fois de plus, nous avons tenu compte des sentiments clairement exprimés lors de Forum 87, sans parler de notre propre analyse. Nous sommes également au courant des 8 programmes de la catégorie Enseignement et Formation dans le *Répertoire des programmes, des services et des politiques du gouvernement du Nouveau-Brunswick touchant aux arts et à la culture*, exécutés par Tourisme, Loisirs et Patrimoine (Développement culturel, Section des services à l'industrie). Puisque les critères d'admissibilité pour ces programmes sont généralement restrictifs, cela ne fait pas double emploi, à notre avis, de recommander des programmes spéciaux pour les arts dans l'enseignement, les prêts étudiants et les voyages et les tournées hors de la province.

Les artistes et artisans sont des ressources humaines sous-utilisées, tandis que l'enseignement des arts au Nouveau-Brunswick joue le rôle de parent pauvre.

Les arts dans l'enseignement sont présentés comme une expansion du Programme d'artistes en milieu scolaire administré par la Direction du développement culturel et le ministère de l'Éducation. Nous ne voyons aucune raison d'exclure l'enseignement supérieur. De fait, nous recommandons que ce programme soit conçu non seulement comme une occasion pour les artistes de s'exprimer et «d'exposer» les étudiants aux arts et aux métiers d'art, mais *également pour agir bien davantage comme outil pédagogique plus perfectionné. Les artistes et artisans sont des ressources humaines sous-utilisées, tandis que l'enseignement des arts au Nouveau-Brunswick joue le rôle de parent pauvre.*

Le Comité consultatif recommande donc que les artistes et artisans soient intégrés au système scolaire à tous les niveaux par des

interprétations, des démonstrations et des présentations régulières de leur travail. Dans le cadre d'une telle initiative générale, il est nécessaire d'améliorer les établissements voués à l'enseignement des arts dans la province pour permettre l'acquisition d'une formation spécialisée.

Les prêts étudiants devraient s'appliquer aux étudiants à plein temps dans la province qui ont besoin d'aide pour poursuivre leur éducation ou leur formation dans les arts. Des bourses de voyage et de subsistance sont nécessaires à cette fin, et nous croyons qu'il y a un besoin réel pour une telle aide dans une province où les programmes généraux de prêts étudiants sont limités.

Même si, dans bien des cas, les frais de voyage et de subsistance hors de la province peuvent faire l'objet d'une demande de subvention de soutien, nous sommes d'avis qu'une disposition particulière à cet effet devrait être incorporée à la structure du programme. Nous devons encourager le développement du talent et reconnaître que, pour le moment, surtout dans certains domaines, les possibilités de formation et d'expression se trouvent ailleurs.

Disparités régionales

Le Comité consultatif recommande donc que soit appliqué à toutes les demandes de subvention un système de points, lequel serait déterminé par la part du marché ou du public.

Les disparités régionales ou culturelles ne devraient pas être traitées de manière intermittente. Nous croyons qu'une certaine justice règne dans le milieu artistique, mais les bonnes intentions ne suffisent pas. Il nous faut une méthode d'intervention plus objective pour régler de telles questions.

Le Comité consultatif recommande donc que soit appliqué à toutes les demandes de subvention un système de points, lequel serait déterminé par la part du marché ou du public. Dans certaines disciplines, le potentiel de marché ou de public est clairement limité par des facteurs linguistiques, tout comme l'éloignement de marchés ou de publics éventuels est sans aucun doute un facteur limitatif. Un écrivain anglophone de Campbellton pourrait invoquer à juste raison que son éloignement des centres de publication ou d'écrivains reconnus a freiné sa carrière. Par ailleurs, un écrivain francophone pourrait avancer en toute justesse que le grand marché pour son oeuvre est plus limité que celui de son homologue anglophone. Toutefois, dans le cas d'un peintre ou d'un danseur, l'éloignement des marchés ou du public peut se révéler un facteur très important, alors que la langue l'est nettement moins.

Dans la même veine, la formation et le perfectionnement peuvent être sérieusement freinés par l'indisponibilité des ressources (enseignants, installations, technologie, etc.). Le milieu

artistique saisit bien cette situation qui ne requiert pas de mesure d'intervention spéciale. Elle n'est pas propre à une «ethnie» précise, c'est-à-dire qu'elle s'appliquerait aux activités artistiques de toute minorité ou de tout artiste isolé au Nouveau-Brunswick. Bien que nous n'entendons pas proposer les valeurs précises à fixer pour un tel système d'évaluation par points, nous recommandons que les programmes de tout nouvel organisme des arts intègrent ce principe de travail, qui, en gros, suit celui du Conseil des Arts du Canada.

Structure de la dotation en personnel

Afin de mettre en oeuvre et de maintenir les structures qui sont recommandées pour le financement et les programmes, le Comité consultatif tient à présenter d'autres recommandations concernant la dotation en personnel d'un nouvel organisme gouvernemental des arts:

1) Un secrétariat des arts entièrement bilingue laisse supposer que le chef de l'organisme serait nommé au rang de sous-ministre. En plus de voir à l'administration du service, le sous-ministre assumerait la présidence d'un comité interministériel permanent sur les arts qui se rencontrerait régulièrement pour coordonner et orienter les initiatives artistiques dans l'ensemble du gouvernement. Le sous-ministre siégerait également au Conseil des arts du Nouveau-Brunswick.
2) Il faudrait nommer un directeur. La structure est conçue de manière à établir clairement les priorités soulignées dans les directives d'orientation. Le directeur siégerait au Conseil des arts (voir la partie III).
3) Il faudrait nommer des agents de programme pour chacune des cinq disciplines administratives désignées (arts d'interprétation, arts visuels, lettres, cinéma et artisanat). De plus, chaque agent de programme serait responsable d'une région de la province, de même que des questions soulevées par les artistes et artisans qui y vivent. À ce titre, les agents pourraient atténuer le sentiment d'isolement et d'exclusion qui a fait surface à Forum 87, ainsi que défendre des questions spéciales d'intérêt régional, s'il y a lieu. Pour être efficace, ce système doit comprendre un budget de déplacement adéquat et des visites régulières dans les régions pour y rencontrer les groupes artistiques et les artistes.
4) Afin de renforcer l'accent qu'il a mis sur la commercialisation

et la diffusion d'information concernant les arts au Nouveau-Brunswick, le Comité consultatif recommande qu'un agent à plein temps soit nommé pour coordonner les initiatives pertinentes et pour créer des moyens efficaces d'informer la population du Nouveau-Brunswick sur les arts dans la province.

5) Un agent de recherche est essentiel au bon fonctionnement de tout nouvel organisme.

6) À l'exception du personnel de soutien, le Comité consultatif a une dernière recommandation à faire pour la dotation en personnel. Beaucoup d'avantages découleraient de la nomination d'un agent ayant la responsabilité exclusive d'identifier les installations artistiques, de même que d'encourager les tournées, les expositions et les festivals. Un tel agent aurait nécessairement à collaborer étroitement avec les organisations artistiques et les municipalités en vue de créer une structure mieux définie et plus efficace pour la présentation des arts dans l'ensemble de la province. Le Comité consultatif souligne que, même si le New Brunswick Council et le Conseil de Promotion et de Diffusion de la Culture ont essayé d'assumer ce rôle pour les arts d'interprétation, il faudrait les encourager à l'avenir à intégrer la présentation de tournées d'autres disciplines artistiques.

Financement

Pour effectuer des changements importants dans l'aide gouvernementale consacrée aux arts, il faut relever de manière substantielle le très faible niveau de financement actuel. Chaque recommandation présentée dans le rapport, toutefois, laisse supposer que des fonds accrus se traduiront par des profits réels aussi bien économiques que culturels: une croissance de l'emploi, la génération de revenus, ainsi que la création de structures indépendantes et viables. Les fonds alloués aux arts constituent un bon investissement dans un domaine en pleine expansion.

En cherchant des comparaisons justes avec le Nouveau-Brunswick, pour ce qui est des fonds alloués par les provinces aux arts, nous reconnaissons qu'il est difficile de comparer des pommes avec des oranges. Le Canada est un pays de diverses régions. L'Ontario et le Québec peuvent servir pour des questions générales: ils nous offrent d'excellents exemples de programmes spécifiques; néanmoins, il est évident qu'ils ne peuvent servir de points de référence pour la question des fonds accordés par le Nouveau-Brunswick. Même par habitant, les données de ces provinces sont trompeuses, puisque l'incidence des grandes villes – sur les

marchés, les spectacles et les possibilités de formation, les autres modes de financement, les distances à parcourir, etc. — déforme la réalité. Nous n'avons pas non plus envisagé d'utiliser les autres provinces de l'Atlantique comme modèles, puisque leurs programmes d'aide pour les arts sont à un stade peu évolué.

Nous aimerions donc citer en comparaison le Manitoba, une province d'une étendue semblable à la nôtre et dotée d'une politique avancée d'aide gouvernementale aux arts, et l'utiliser comme «point de référence». Ce n'est pas une province riche; elle n'a pas de programmes d'aide dotés de budgets importants. Mais la province a un dossier enviable d'activités artistiques, dont une bonne partie du mérite revient clairement au Conseil des Arts du Manitoba, fondé en 1965. Cet organisme est tenu en haute estime par le milieu artistique, et le Comité consultatif peut apprendre de l'expérience des autres, expérience datant de plus de vingt-trois ans.

Le budget du Conseil des Arts du Manitoba est alloué par l'entremise du ministère des Affaires culturelles et des Ressources historiques. En 1987, il excédait 3 millions de dollars, soit près de quatre fois le budget que consacre actuellement le Nouveau-Brunswick aux arts. De ce chiffre, plus de 1 million chaque année provient de la Western Lottery (voilà l'exemple d'une province qui a tenu parole concernant l'utilisation des profits provenant du jeu).

Le rapport annuel du Conseil des Arts du Manitoba offre un modèle de travail efficace pour un programme donnant de bons résultats, et nous le portons à votre attention comme supplément à nos propres propositions dont l'élaboration en a été influencée.

Voici donc les principales recommandations que nous présentons concernant le financement:

1) que le montant de l'aide gouvernementale allouée à tout programme d'aide aux arts du Nouveau-Brunswick soit déterminé en fonction du budget accordé au Conseil des Arts du Manitoba;
2) que les fonds accordés par le gouvernement aux arts comprennent des revenus de Lotto Atlantique;
3) que le gouvernement provincial entreprenne sans plus tarder la négociation d'une entente fédérale-provinciale sur la culture en conformité avec les recommandations en matière de politique faites dans le présent rapport;
4) qu'une fondation des arts du Nouveau-Brunswick soit établie pour encourager les dons privés aux arts et que le gouvernement du Nouveau-Brunswick y contribue un montant équivalant à ces dons.

Une fondation des arts pourrait servir comme source de capitaux pour des subventions d'équipement; elle pourrait également servir de «banque» de financement des arts pour l'octroi de prêts en vue de projets d'immobilisations. Par ailleurs, grâce à une promotion active et à une bonne gestion, ses revenus devraient augmenter et constituer une source fiable de revenus à long terme. Le Comité a estimé qu'il était nécessaire d'avoir des fonds affectés à des projets d'immobilisations qui ne relèveraient pas des programmes réguliers. Il recommande donc que les revenus d'une telle fondation soient gérés par l'organisme gouvernemental des arts et consacrés avant tout au financement de projets d'immobilisations.

PARTIE III

UN CONSEIL DES ARTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

À Forum 87, on a proposé la mise sur pied «d'un conseil des arts autonome» pour le Nouveau-Brunswick. On a également proposé qu'il y ait «un ministère distinct pour les arts». Toutefois, si un conseil des arts était vraiment autonome, il pourrait rendre inutile un ministère voué exclusivement aux arts, particulièrement dans une petite province. En réalité, cela s'appliquerait à *tout* organisme gouvernemental pour les arts, qu'il soit un ministère ou non. Le Comité consultatif s'est penché sérieusement sur la question, et ses recommandations s'appuient sur un examen d'une variété de modèles administratifs que l'on trouve au Canada et à l'étranger.

Le Conseil des Arts du Canada, le British Arts Council, l'Australian Arts Council, le New Zealand Arts Council, le Conseil des Arts de l'Ontario, le Conseil des Arts du Manitoba — pour citer les principaux cas qu'a examinés le Comité consultatif — tous fonctionnent avec une considérable autonomie, libres d'un contrôle politique direct, même s'ils ont les liens nécessaires avec différents ministères gouvernementaux (à l'occasion des ministères des arts) auxquels ils peuvent rendre compte. À travers le monde, des organismes ayant le même titre (conseils, agences des arts, etc.) ne jouent pas tous le même rôle et agissent quelquefois simplement comme organismes de consultation auprès de ministères voués spécifiquement aux arts et à la culture.

Le degré d'autonomie dont jouissent les conseils des arts est quelquefois le fruit d'événements fortuits, et notammment des circonstances qui ont entouré leur fondation. Par exemple, le Conseil des Arts du Canada doit ses origines à des dons privés, et sa relation avec le gouvernement fédéral continue d'évoluer. Les gouvernements hésitent à diminuer leur influence politique sur les arts pour des raisons bien évidentes — notamment, parce que les arts ont le pouvoir de changer l'opinion publique. Toutefois, pour des raisons idéologiques, plus limitées et peut-être plus «pures», la question des conseils des arts peut être examinée dans un contexte plus global, à savoir le débat entourant l'intervention gouvernementale contre la «privatisation». Dans ce même contexte, par exemple, les relations entre le British Arts Council et le gouvernement actuel de Grande-Bretagne ont été difficiles et pleine d'antagonisme. Si l'action des «forces du marché» est considérée comme le principe suprême de transformation sociale, alors les conseils des arts, comme les régimes nationaux d'assurance-maladie, doivent être vus comme des obstacles artificiels à la bonne vie. Au Canada, pendant ce temps, la récente vague de nominations politiques au Conseil des Arts du Canada, dont plusieurs n'ayant aucune expé-

Pour arriver à une politique, un travail de consultation entre les responsables... et les artistes, leurs associations ainsi que les représentants de l'industrie est primordial. Avec ensemble le but commun de favoriser l'épanouissement des arts, nous pouvons faire quelque chose.

Roland Bryar,
auteur-compositeur interprète,
Moncton

Les artistes et leurs auditoires sont les mieux placés pour définir la vision.

Les Danseurs d'la Vallée
Saint-Jean,
Edmundston

La rapidité même avec laquelle «l'industrie des arts» prend de l'importance, ... peut être attribuée en grande partie à l'efficacité des conseils des arts.

rience ou aucun intérêt manifeste dans les affaires culturelles, était apparemment une attaque directe contre l'autonomie de cette institution. Bref, la nature et l'existence mêmes des conseils des arts se retrouvent au coeur d'un débat idéologique qui va bien plus loin.

Le Comité consultatif a carrément fait face à cette question et a conclu que le milieu artistique est majoritairement d'avis que le Conseil des Arts du Canada et les autres conseils des arts oeuvrant au pays, malgré toutes leurs différences au plan de la structure, ont profondément réussi à façonner notre vie culturelle. En réalité, la rapidité même avec laquelle «l'industrie des arts» prend de l'importance, comme il est souligné dans la partie I du présent rapport, *peut être attribuée en grande partie à l'efficacité des conseils des arts.* En outre, les principes «d'évaluation par les pairs» et «d'autonomie», que de tels organismes ont intégrés à différents degrés, équivalent simplement à une reconnaissance des pouvoirs de régie interne et d'évaluation qui devraient être conférés dans une certaine mesure aux artistes et artisans au même titre que les médecins, les avocats et d'autres corporations.

Évaluation par les pairs

Le principe «d'évaluation par les pairs» reconnaît que ce sont des personnes ayant de l'expérience et des connaissances dans une discipline donnée qui sont le mieux en mesure de porter des jugements avisés sur les degrés atteints d'expression, les possibilités d'expression et les plans projetés. Comme tout autre système par jury, il dépend de la bonne foi, de l'intégrité et de l'application de ses membres. Toutefois, il est fondé sur la connaissance directe des problèmes auxquels est confronté le créateur ou le producteur et de ses conditions de travail. Grâce à ce principe, les fonctionnaires n'ont plus à assumer la tâche souvent très pénible de porter des jugements à partir d'une expérience «pratique» très limitée du sujet.

Dans un domaine aussi exposé aux opinions subjectives que les arts, le jugement des pairs est vu par la majorité des artistes et artisans comme étant essentiellement plus fiable et moins arbitraire que celui des fonctionnaires. Au Nouveau-Brunswick, par ailleurs, il y a eu bien des cas de politiciens qui, par leurs pressions, ont influencé l'octroi de subventions pour les arts, même lorsque les montants étaient minimes. Un «système d'évaluation par les pairs» se prête moins à des abus du genre, et le Comité consultatif recommande qu'il soit mis en vigueur au sens fort du mot.

Le principe de l'autonomie

En pratique, le gouvernement peut appliquer le principe de l'autonomie pour créer des conseils, ou des organismes semblables, pour en partie protéger la prise de décisions de motifs partisans et offrir un forum représentatif où des intérêts rivaux ou particuliers peuvent trouver un terrain d'entente. Il sort le gouvernement de certaines situations de confrontation ou d'opposition et présente des avantages évidents, comme politique alternative, dans un domaine ayant le potentiel de situations explosives et de controverses comme les arts. *La plupart des gouvernements démocratiques choisissent d'éviter l'apparence d'une «culture» dictatoriale; ils peuvent carrément manifester leur désir d'ouverture et de consensus par l'application du principe de l'autonomie au fonctionnement des programmes d'art.*

Le mérite qu'ont les Conseils des arts ou des organismes semblables à établir un contrôle et à diminuer les conflits d'intérêt est un autre puissant argument en leur faveur. Etant donné notre population peu nombreuse au Nouveau-Brunswick, une proportion assez importante des intervenants du milieu artistique assument divers rôles, soit de créateur, d'administrateur ou de décisionnaire. Cela est inévitable — certains membres du Comité consultatif en sont la preuve parfaite — et une telle situation comporte des risques de conflits d'intérêt que pourrait nettement diminuer un Conseil des arts.

En réalité, c'est le fait d'élever le degré de justice et de responsabilité, dans ce qui est vu comme étant être fait, qui a le plus convaincu le Comité consultatif. Il suffit de lire les rapports annuels des divers conseils des arts existants pour avoir, dans la plupart des cas, un net aperçu des programmes en vigueur, de même que des décisions prises par les jurys choisis en fonction de leur expérience et de leurs connaissances. Le public peut consulter ces documents qui peuvent aider à formuler des critiques constructives à l'égard des modalités et des pratiques. L'administration des arts n'est jamais facile. Mais de faire appel aux conseils des arts ou à leurs pendants rend cette administration plus juste et véritablement plus libérale.

Au moment où était fondé le Conseil des Arts de l'Ontario il y a vingt-cinq ans, John Robarts, le premier ministre d'alors, décrivait le mandat du Conseil en ces termes très clairs:

Nous donnons au Conseil l'envergure la plus grande possible,

L'autonomie est un principe général de politique publique que la plupart des pays occidentaux appliquent dans nombre de leurs affaires constitutionnelles et publiques. Essentiellement, ce principe sous-tend un système général de contrôle, jugé nécessaire dans une démocratie pluraliste pour éviter une concentration indue des pouvoirs et les conflits d'intérêt. Sa mise en pratique dans le domaine du financement des arts n'est donc pas exceptionnelle, mais un exemple seulement de son application à un point précis de politique publique (*Le principe de l'autonomie dans les arts*, Conseil des Arts du Canada, janvier 1985, 34).

L'impression qu'on a dans le milieu artistique en ce moment, c'est qu'il faut connaître les bonnes personnes pour obtenir des ... bourses et des subventions. Ce sont souvent ceux qui ont l'argent et l'influence qui en reçoivent, d'après ce qu'on s'imagine. Que ce soit le cas ou non, il faut détruire cette perception.

Timothy Cooper,
professeur d'éducation,
Université du
Nouveau-Brunswick,
Fredericton

afin qu'il puisse avoir autant d'influence que possible sur la vie culturelle de notre province. (*Bâtir l'avenir: Plan stratégique quinquennal du Conseil des Arts de l'Ontario*, Conseil des Arts de l'Ontario, mars 1988, 29).

La plupart des gouvernements démocratiques choisissent d'éviter l'apparence d'une «culture» dictatoriale; ils peuvent carrément manifester leur désir d'ouverture et de consensus par l'application du principe de l'autonomie au fonctionnement des programmes d'art.

Depuis sa formation, le Conseil des Arts de l'Ontario a eu une influence considérable, mais le Nouveau-Brunswick ne devrait pas se laisser déconcerter par les différences d'échelle entre l'économie respective des deux provinces. Toute proportion gardée, nous pouvons arriver aux mêmes résultats, favorisés par tous les avantages d'une vue rétrospective. Si nous avons laissé filé une telle occasion pendant vingt-cinq ans, raison de plus d'en profiter maintenant.

Une appellation

En vue de la formation d'une entité telle que le New Brunswick Arts Council, le Comité consultatif recommande l'appellation Conseil des Arts du Nouveau-Brunswick/New Brunswick Arts Board pour un nouvel organisme ayant le même fonctionnement que celui des conseils des arts ailleurs; qu'il soit pleinement représentatif de toutes les principales catégories d'art et d'artisanat; qu'il agisse comme l'élément de formulation de politiques de tout nouvel organisme gouvernemental des arts; et qu'il sélectionne les jurys qui évalueront les demandes d'aide en vertu de ses programmes.

Structure d'un Conseil des arts du Nouveau-Brunswick

Le Comité consultatif recommande que la majorité des membres de tout conseil soient choisis par le milieu artistique et en proviennent.

Lors de Forum 87, on a clairement exprimé le souhait que la sélection des membres de tout conseil des arts revienne au milieu artistique lui-même. À cause des difficultés inhérentes d'une telle proposition, le Comité consultatif *recommande que la majorité des membres de tout conseil soient choisis par le milieu artistique et en proviennent.* Ce serait tout simplement absurde, en plus de courir au désastre que de former un conseil qui serait entièrement indépendant d'une nouvelle agence gouvernementale. On ne ferait que créer une situation de confrontation ou d'antagonisme sans aucune fin évidente. Dès que la nécessité d'une nouvelle agence gouvernementale a été reconnue, le Comité consultatif a conclu que, pour assurer le fonctionnement du Conseil des arts dans une atmosphère de collaboration, des représentants de la nouvelle agence devaient y siéger. Nous nous attendons que le conseil serve ainsi de forum pour des débats constructifs, un endroit où le gouvernement, les

institutions du milieu artistique et les artistes pourront aborder avec vigueur les questions de politique.

Le conseil serait toutefois autonome dans l'exécution des jurys et l'application de leurs décisions; les fonctionnaires devraient être exclus des jurys, sauf comme membres d'office. Toutefois, le conseil servirait comme organisme de consultation pour d'autres initiatives gouvernementales concernant les arts. Pour nous, cette distinction est fondamentale, puisqu'elle préserve l'intégrité du processus «d'évaluation par les pairs» dans le cadre des octrois, sans dépouiller l'organisme gouvernemental de sa capacité d'établir ses propres lignes d'action.

Le conseil serait toutefois autonome dans l'exécution des jurys et l'application de leurs décisions; les fonctionnaires devraient être exclus des jurys, sauf comme membres d'office. Toutefois, le conseil servirait comme organisme de consultation pour d'autres initiatives gouvernementales concernant les arts.

Voilà le coeur de la question. Les propositions du Comité consultatif sont formulées de manière à encourager la formation d'un organisme gouvernemental «actif» pour les arts dont les représentants seraient reconnus pour leur initiative et leur flair. De tenter de réduire cet organisme à approuver des décisions sans dire mot irait à l'encontre de la raison même de nos recommandations, qui est d'élever les normes et l'efficacité de l'administration des arts au Nouveau-Brunswick par un alignement intelligent du gouvernement et du milieu artistique.

Mandat

Le mandat d'un conseil des arts du Nouveau-Brunswick devrait être étendu et nécessairement suivre celui de tout nouvel organisme gouvernemental. Nous proposons que le but du conseil des arts soit généralement énoncé comme suit: *faciliter et promouvoir la création, la production, l'appréciation, la sensibilisation et la compréhension des arts au Nouveau-Brunswick, de même qu'aider tout organisme ou artiste qui vise les mêmes buts et de lui apporter sa collaboration.*

La première tâche d'un tel organisme serait de revoir et de restructurer, en collaboration avec le nouvel organisme gouvernemental, tous les programmes d'aide existants en fonction des recommandations générales du présent rapport. Un tel processus implique une fusion de bon nombre de ces programmes et le transfert de leurs fonctions à la nouvelle structure générale relative aux octrois.

Composition d'un Conseil des arts du Nouveau-Brunswick

Les recommandations du Comité consultatif sur la composition du Conseil des arts visent à faire un équilibre entre les intérêts des

organismes et ceux des artistes, de même que d'assurer une représentation adéquate de nos deux principales communautés linguistiques.

Le mode de sélection par lequel le milieu artistique désigne des membres au conseil des arts devrait être aussi ouvert que possible; néanmoins, le Comité consultatif ne peut pas imaginer une forme d'élections générales. Il est donc recommandé:

1) que chacune des organisations nommées ci-après, représentant les francophones et les anglophones dans trois des cinq disciplines artistiques désignées dans le présent rapport, désigne un membre au conseil des arts: l'Association des écrivains acadiens; la Writers' Federation of New Brunswick; Canadian Artists' Representation, New Brunswick Branch/Front des artistes canadiens (Nouveau-Brunswick); le New Brunswick Crafts Council et l'Association des artisans francophones du Nouveau-Brunswick. Pour le cinéma et le vidéo, nous recommandons que, en l'absence d'une organisation francophone, l'Atlantic Independent Film and Video Association, New Brunswick Branch, désigne un membre et que le Premier ministre nomme un réalisateur francophone de films ou de vidéos par intérim.

Vu l'étendue des activités relevant des arts d'interprétation, nous recommandons également que des représentants au conseil soient nommés pour la musique, le théâtre et la danse. De plus, étant donné qu'aucune organisation ne peut être considérée comme représentative des francophones ou des anglophones dans ces catégories, les organisations existantes devraient voir à établir un mécanisme de nomination acceptable. Autrement dit, les groupes de théâtre, de musique, et de danse du Nouveau-Brunswick devraient s'entendre sur un processus de nomination pour les représentants anglophones et francophones au Conseil.

2) que dans l'intérêt de ceux du milieu artistique qui peuvent se sentir privés de leurs droits de représentation par un conseil dont les membres ont été désignés uniquement par des organisations, deux membres du conseil proviennent du milieu artistique comme membres sans affectation particulière, la responsabilité de leur nomination étant laissée à deux «personnes sages», un francophone et un anglophone, choisies par le Premier ministre pour leur contribution aux arts au Nouveau-Brunswick;

3) que le New Brunswick Arts Council et le Conseil de Promotion et de Diffusion de la Culture désignent chacun un représentant au conseil;

4) que le sous-ministre du Secrétariat des arts, le directeur et

un autre représentant de l'organisme, à titre de secrétaire, siègent au Conseil des arts en compagnie d'autres représentants de l'organisme servant comme «personnes-ressources» d'office;
5) que le président du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick soit choisi parmi les membres du conseil par ces derniers pour un mandat annuel renouvelable à la première réunion de l'année;
6) que le mandat normal des membres du conseil soit de trois ans, à l'exception des représentants du gouvernement, mais que dans le premier cas, un tiers d'entre eux soient nommés pour un an, un tiers pour deux ans de manière à permettre le remplacement ordonné et graduel des membres;
7) que les membres soient remplacés en suivant le même processus de nomination;
8) que toutes les organisations et à tous les artistes désignant des membres soient avisés de chercher à obtenir une juste représentation des sexes dans leurs nominations;
9) que la fonction de représentant au Conseil des arts du Nouveau-Brunswick soit considérée comme un service public bénévole et que le règlement d'un tel service se limite aux frais de déplacement et de subsistance réalisés pour assister aux réunions du conseil ou à des frais administratifs spécifiques qu'a approuvés le Conseil;
10) que le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick tienne des réunions au moins deux fois par année;
11) que les travaux du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick soient publiés sous la forme d'un rapport annuel que peut consulter le public.

Formation des jurys

En outre, le Comité consultatif recommande que, pour l'étude des demandes de subvention, soient formés trois groupes de jurys dont la composition sera déterminée par le Conseil des arts et lesquels représenteraient les trois catégories d'octroi — la création et la production d'objets d'art et d'artisanat; la formation et le perfectionnement; et la vente, la commercialisation et la promotion.

De plus, il recommande:

1) que la liste des membres des jurys soit transmise au Secrétariat du Conseil et que l'agence gouvernemental se serve de cette liste au besoin pour former des jurys;
2) que le président de chaque jury soit choisi à chaque réunion par les membres de chaque jury et parmi ces derniers;

3) que les jurys évaluent les demandes de subvention strictement selon les critères déterminés par le Conseil des Arts et en fonction de la discipline artistique de travail;
4) que les jurys se réunissent normalement avant les réunions du Conseil des arts, bien que certains jurys soient appelés à se réunir à peu de temps d'avis dans des circonstances spéciales.

Nous nous attendrions à ce que les jurys étudient les demandes de subvention de soutien ou de programme à différents moments et que les représentants du gouvernement, en leur qualité de membres d'office, leur transmettent, s'il y a lieu, tout renseignement additionnel concernant les demandes.

La relation entre un Conseil des arts du Nouveau-Brunswick et le Secrétariat des arts

Dans la partie II du présent rapport ont été soulignées certaines directives d'orientation relatives à un secrétariat des arts. Il est clair que ces priorités devraient d'emblée servir à orienter la relation entre le Secrétariat et un Conseil des arts. Dans l'interprétation et l'application de celles-ci en tant que telles, toutefois, le Secrétariat et le Conseil devront collaborer. Cependant, le Comité consultatif reconnaît ses limites quant à la formulation d'autres propositions sur les affaires courantes d'un conseil des arts.

La façon dont nous voyons la relation entre le Conseil des arts et l'organisme gouvernemental des arts dépend de notre conception d'un organisme gouvernemental «actif» (par opposition à «réactif») dont les principales fonctions seront de *découvrir et de lancer des activités artistiques*, de même que travailler directement avec les artistes et artisans afin de trouver des idées et des projets à soumettre au conseil.

Cela est manifestement une orientation différente de celle que nous avons aujourd'hui au Nouveau-Brunswick où les ministères gouvernementaux liés aux arts jouent purement le rôle de *récipiendaires* de propositions. À l'intérieur d'une nouvelle relation avec le milieu artistique, un organisme gouvernemental peut agir comme promoteur d'actions innovatrices par le biais de la mise en oeuvre des principales lignes directrices d'une politique générale dont l'objectif consiste à encourager le talent en offrant ressources, information et conseils. Quant aux affaires courantes, il reviendra aux représentants de l'organisme gouvernemental de mesurer l'activité artistique et de déterminer les vrais «secteurs de croissance» de notre vie culturelle. Bien loin de souhaiter un organisme

neutre, le Comité consultatif vise dans ses propositions à sortir les fonctionnaires affectés aux arts des limitations de la pratique actuelle.

L'organisme gouvernemental sera doté d'instruments puissants pour formuler des politiques. Après que le montant de ses crédits annuels aura été déterminé, l'organisme gouvernemental établira le budget global des programmes d'aide aux arts, et bien que sa soumission au Conseil des arts fera sûrement l'objet d'un débat quant aux priorités de financement, c'est l'organisme gouvernemental qui aura à dresser le programme. Donc le Comité consultatif ne voit pas la relation entre le Conseil des arts et l'organisme gouvernemental comme passive ou provisoire. Elle peut être dynamique et fertile. Par ailleurs, les responsabilités et les voies d'action de chacun seront distinctes.

En invoquant le besoin d'un Conseil des arts, le Comité consultatif s'est également appuyé sur une compréhension globale d'un processus social général. De par leur nature, les arts ne cessent d'évoluer et on peut y observer le même combat des valeurs «libérales» et des valeurs «conservatrices» qui se joue dans l'ensemble de la société. Les expériences dans le monde des arts ont souvent offensé les traditionnalistes et l'innovation peut constituer une menace pour l'ordre établi. La liberté d'opinion et la liberté d'expression artistique ne sont jamais tout à fait garanties. Toutefois, «l'évaluation par les pairs» et «l'autonomie» offrent une certaine protection et servent de tampon contre la tyrannie des forces brutes du marché.

L'aide du secteur privé devrait compléter et augmenter celle du secteur public. Toutefois, l'un des arguments utilisés contre une trop grande dépendance sur les dons des corporations, c'est que, sur le plan des relations publiques, la valeur du soutien aux arts dépend de la popularité «sûre» de l'oeuvre commanditée. Les compagnies d'opéra ont beaucoup plus de facilité à trouver des commanditaires pour monter *La Bohème* que pour une saison d'oeuvres contemporaines, canadiennes ou non, tandis que les expositions «prestigieuses» de peintres reconnus donnent de l'éclat aux commanditaires — du moins, c'est ce que l'on croit. Dans l'absence de mesure pour faire contre-poids à un tel processus, fonction en partie assurée par «l'évaluation par les pairs» et «l'autonomie», les arts sont réduits à des produits de luxe qui sont commercialisés pour l'éclat de leur exclusivité et de leur valeur financière.

Les commanditaires privés ont une place importante dans les arts; les productions «sûres» et les formes traditionnelles ont sûrement une place essentielle. Mais dans une société vraiment vigou-

reuse, la diversité compte, même si elle n'est pas tout à fait comprise ou généralement acceptée. Nous devons établir un contrôle contre la prévisibilité culturelle, que ce soit dans le secteur public ou privé. Dans les arts, «l'opinion minoritaire» d'aujourd'hui, ainsi que ses formes d'expression, peut très bien se révéler le grand art de demain.

Le Comité consultatif estime qu'un Conseil des arts est un instrument qui permet de mieux s'ajuster aux complexités culturelles — et si les membres d'un conseil des arts, issus en grande partie du milieu artistique lui-même, montrent de l'inertie face aux défis imaginatifs, s'ils sont incapables d'être réceptifs aux diverses demandes du secteur des arts, alors ils devront endosser la responsabilité de l'échec.

Et alors, nous serons les seuls à nous blâmer.

PARTIE IV

ÉDUCATION ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

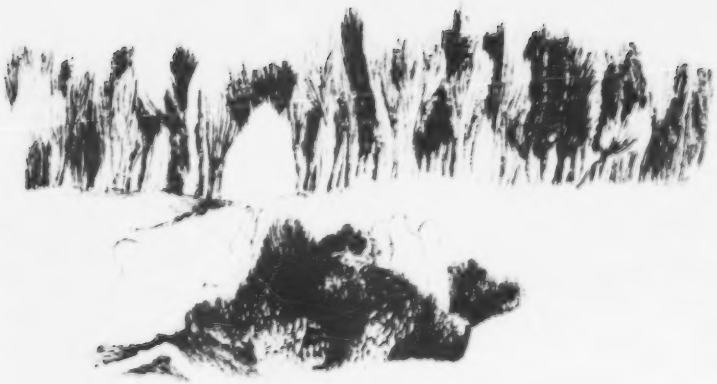

Le rôle des arts dans le système scolaire était plus souvent qu'autrement le sujet d'une vive préoccupation, parfois mêlée de colère, dans les mémoires soumis lors de Forum 87. La tendance actuelle de «marginaliser» l'enseignement des arts — accentuée par les compressions budgétaires dans le domaine de l'éducation — a été qualifiée de myope, nuisible et contraire aux transformations de la structure socio-économique dont ont fait état les parties précédentes du présent rapport. Les arts permettent de développer un sens des perceptions et des valeurs; en outre, ils visent le développement global de la personne et ne se limitent pas à l'acquisition d'une compétence particulière. Pour les francophones du Nouveau-Brunswick, les arts et la culture sont vus, à juste titre, comme des éléments de survie, mais cela n'empêche pas que de nombreux intervenants de tous les coins de la province aient revendiqué l'établissement d'une politique culturelle plus vigoureuse dans le domaine de l'éducation. Voilà pourquoi le rôle des arts dans l'éducation a été si souvent mentionné dans les mémoires soumis lors de Forum 87.

Quant à l'argument fondamental en faveur de l'importance de l'enseignement des arts, le rapport tout entier en est imprégné. Pour le Comité consultatif, il est évident que *l'enseignement des arts est une préparation au monde tel qu'il est sur le plan culturel, industriel, spirituel et matériel, qui contribue à la santé mentale, physique et au bien-être.*

Cela va de soi qu'il serait inutile de répéter ce qui a déjà été mentionné, directement ou indirectement, dans le présent rapport sur l'enseignement des arts. Donc il ne faudrait pas se méprendre sur la brièveté de la présente partie et de son aspect sommaire, puisque le Comité consultatif estime que l'urgence d'une réforme de l'enseignement des arts parle d'elle-même. Nous insistons de nouveau sur la nécessité d'apporter des changements organisationnels et structurels, sans quoi la réalisation de bien d'autres réformes souhaitables serait très difficile. Plus particulièrement, la formation des enseignants actuels et potentiels doit être considérée essentielle, tandis que la participation de la communauté artistique dans les écoles et les collèges est de toute première importance.

Selon le Comité consultatif, l'enseignement des arts est une question si importante qu'il serait justifié de revoir immédiatement toutes les politiques actuelles qui s'y rapportent. Cela était implicitement contenu dans la première série de recommandations claires et solides qui ont été formulées à partir des mémoires de

Nous souhaitons que nos gouvernements, nos écoles, nos universités, nos sociétés culturelles, tous ceux et celles qui veulent un monde meilleur comprendront le rôle irremplaçable des arts et de la culture dans l'éclosion de l'esprit créateur de nos enfants.

Faculté des arts,
Université de Moncton

Le moment opportun où le gouvernement peut intervenir afin de développer de nouvelles orientations innovatrices pour l'épanouissement de l'apprentissage des arts au N.-B. est lors de la formation des maîtres.

Léo-Paul Cyr, enseignant,
Grand-Sault

Les expériences esthétiques qui aident les jeunes dans leur développement culturel, artistique et imaginatif sont... essentielles au processus pédagogique.

Ministère de l'Éducation du
Nouveau-Brunswick

Forum 87 et auxquelles le Comité a donné son appui. Les recommandations sont comme suit:

L'enseignement des arts est une préparation au monde tel qu'il est sur le plan culturel, industriel, spirituel et matériel, qui contribue à la santé mentale, physique et au bien-être.

Selon le Comité consultatif, l'enseignement des arts est une question si importante qu'il serait justifié de revoir immédiatement toutes les politiques actuelles qui s'y rapportent. Cela était implicitement contenu dans la première série de recommandations claires et solides qui ont été formulées à partir des mémoires de Forum 87 et auxquelles le Comité a donné son appui.

1) Que les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur revoient tous les programmes actuels dans le domaine des arts et de la culture, qu'ils élaborent de nouveaux programmes et que les arts soient intégrés au processus pédagogique.
2) Que les conseils scolaires et les collèges communautaires soient fortement encouragés à participer à cette révision des programmes, qu'ils s'assurent que l'amélioration de l'enseignement des arts et de la culture soit une priorité.
3) Qu'un conseiller pédagogique responsable des programmes d'art et de culture soit embauché dans chaque district scolaire.
4) Qu'un comité chargé de coordonner les activités et les programmes culturels soit formé dans chaque district scolaire.
5) Que des programmes de formation des enseignants soient conçus pour améliorer et promouvoir l'enseignement des arts *à l'intention de tous les enseignants*, de même que des ateliers et des conférences soient prévus à titre d'éducation permanente.
6) Que des visites, des démonstrations et des ateliers par des membres de la communauté artistique, artistes, groupes et compagnies, soient intégrés dans les écoles et les collèges dans le cadre d'*un programme coordonné, doté d'un budget suffisant.*
7) Que le ministère de l'Education établisse une école à vocation académique et artistique. Cette école viserait à donner une formation de base solide aux élèves talentueux qui envisagent de poursuivre leurs études en vue d'une carrière artistique professionnelle.
8) Qu'un réseau provincial de télévision communautaire soit établi en suivant le modèle des réseaux en Ontario (TV Ontario) et au Maine (MPBN), afin de reconnaître l'importance des médias contemporains dans la diffusion et l'accueil des arts dans les écoles et les collèges, de même que par le grand public.
9) Que l'une des universités de la province crée une faculté des beaux-arts et que la priorité soit d'accorder un plus grand soutien à l'École d'artisanat du Nouveau-Brunswick.

Le Comité consultatif considère que ces recommandations sont fondamentales et que leur mise en oeuvre déclencherait l'apparition de transformations essentielles et positives dans la façon dont les arts sont perçus et enseignés dans le système scolaire. Un document de travail sur l'enseignement des arts, issu des mémoires

soumis à Forum 87 et rédigé par Audrey Côté-St-Onge, est également annexé au présent rapport (voir l'annexe 6).

Développement culturel communautaire

Dans le présent rapport, il est mentionné que les programmes culturels *axés spécifiquement sur la communauté* pourraient être mieux gérés par un organisme gouvernemental différent de celui qui est chargé des programmes d'art en général. La Direction actuelle du développement culturel communautaire, relevant du ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine, pourrait être conservée à cette fin; par ailleurs, une Direction du développement culturel communautaire, relevant du ministère des Affaires municipales, pourrait également être envisagée. Quel qu'en soit le ministère responsable, une telle direction devrait avoir une représentation auprès d'un comité interministériel permanent sur les arts afin de s'assurer que les initiatives en matière de développement culturel communautaire soient coordonnées avec les activités artistiques exécutées par les autres ministères gouvernementaux.

La question de définir quelles activités au sein d'une collectivité constituent sa «culture» dépasse la volonté ou la capacité du Comité. «Les arts», dont la définition est plus stricte, est l'expression qui est utilisée le plus souvent possible dans le présent rapport. Il est évident que le «développement culturel communautaire» devrait, à très juste titre, porter non seulement sur les arts, mais également sur des activités comme le sport et même la politique, qui nous aident à nous faire une identité collective. *Le Comité ne s'excuse donc aucunement d'avoir fait une distinction entre les programmes d'art et les programmes de développement culturel communautaire, même si dans certains cas, il y a de convergence. La séparation de leurs responsabilités administratives est donc recommandée en vue d'en arriver à une mise en oeuvre plus efficace de la politique gouvernementale.*

Le Comité ne s'excuse donc aucunement d'avoir fait une distinction entre les programmes d'art et les programmes de développement culturel communautaire, même si dans certains cas, il y a de convergence. La séparation de leurs responsabilités administratives est donc recommandée en vue d'en arriver à une mise en oeuvre plus efficace de la politique gouvernementale.

Dans les pages suivantes rédigées par Audrey Côté-St-Onge à l'intention du Comité consultatif, la nature du développement culturel communautaire est examinée plus à fond et fait l'objet d'autres recommandations.

Définitions

Selon le *Petit Robert*, le terme développement contient l'idée de progrès, en extension ou en qualité. Le gouvernment du Nouveau-

Brunswick reconnaît le développement industriel, économique, technologique et touristique. L'idée fertile de développement s'introduit dans les projets, les mouvements; il s'implante dans les institutions, les associations, les organismes, les municipalités; il s'insère dans le langage du pouvoir politique.

Cependant, l'antiphrase redoutable est intéressante à observer. L'expression «développement» s'hypertrophie dans l'expression «pays en voie de développement» qui en réalité est l'euphémisme de pays sous-développé. *Il devient ironique de constater que le sous-développement culturel de la province du Nouveau-Brunswick, par rapport aux autres provinces, affirme la préoccupation du développement culturel.*

Développement et communautés

Une réflexion s'impose sur la formation professionnelle de ces collaborateurs rapidement spécialisés et «parachutés» en action culturelle et sur le rôle qu'ils devront jouer auprès des municipalités.

Les municipalités dotées de structures administratives communautaires planifient actuellement la gestion culturelle de leur milieu car elles y sont forcées par la force des événements et du «progrès», de l'acquisition de lieux, de sites culturels et d'événements majeurs culturels tels que le Festival sur mer à Saint-Jean, le Festival international de Musique baroque à Lamèque, le Gala de la Chanson à Caraquet, et le Festival de Danse folklorique international à Edmundston.

Dans les municipalités, les directeurs en loisirs deviennent des intervenants culturels. *Une réflexion s'impose sur la formation professionnelle de ces collaborateurs rapidement spécialisés et «parachutés» en action culturelle et sur le rôle qu'ils devront jouer auprès des municipalités.*

Ces changements, ces orientations, ces développements décrits se vérifient dans la réalité du Nouveau-Brunswick. *La multiplication des services publics dont les activités et initiatives sont en rapport avec la culture en est la preuve.* Ces services naissent et s'organisent en fonction des besoins existants, généralement même avec un certain retard, car malgré la «visibilité» du développement culturel communautaire, *on prend peu au sérieux les besoins de la base.* Toutefois, comme la base insiste et de son entêtement naît «l'animation socio-culturelle», préoccupée d'acquérir des centres, d'offrir une programmation de transmission rapide de connaissances ou de savoir-faire limités. L'animation culturelle s'établit timidement mais sûrement par les centres des sports et loisirs, les centres communautaires et les centres des clubs de l'âge d'or partout dans la province.

Les activités et les manifestations culturelles sont multiformes, considérées comme des produits de consommation, des attractions touristiques, des expositions-ventes. Les activités culturelles expriment une volonté de permettre l'accès à une consommation de nouveau genre. La plupart du temps, il s'établit un réseau de promotion, de diffusion et de consommation autour de ces activités. *Mais, ces consommations ne permettent pas aux citoyens de s'exprimer et de créer ou se recréer ni de se prendre en main.*

Les habitants qui peuplent un lieu deviennent les sujets créateurs de leur culture. La problématique se définit autrement, apporter une base solide, à la taille du quotidien, selon le «style» vécu: une culture-art, une culture-travail, une culture-loisirs, enfin une culture-politique!

Mais, ces consommations ne permettent pas aux citoyens de s'exprimer et de créer ou se recréer ni de se prendre en main. . . . Les habitants qui peuplent un lieu deviennent les sujets créateurs de leur culture.

C'est dans l'action et de l'action que la création prend sa vraie valeur.

Définition du mot «culture»

C'est dans l'action et de l'action que la création prend sa vraie valeur. La culture est ce qui est en train de se faire, elle est la compréhension, la synthèse personnelle et collective de l'action. La culture est une vision, une volonté d'être authentique et autonome, de s'efforcer de mieux comprendre afin de mieux agir au service d'objecifs plus conscients et plus librement choisis. C'est une volonté d'aller jusqu'au bout de ses possibilités d'agrandissement et de développement, de permettre à tous d'en faire autant en mettant tout en oeuvre afin de donner au plus grand nombre le goût, la volonté et les moyens de cet épanouissement.

Chaque communauté doit déterminer le meilleur moyen de relever le défi culturel. Elle doit, d'une manière responsable, compréhensive et pratique, se mettre à l'écoute de la collectivité entière, intégrer la dimension culturelle, au sens élargie, à l'économie, à l'environnement, à la technologie. Par l'intégration de l'art dans les activités de la vie quotidienne, on atteint *l'âge du développement culturel communautaire.*

Développement culturel communautaire

Le développement culturel communautaire devient donc la culture de la vie quotidienne et de l'éducation permanente, des possibilités permanentes et universelles d'éducation, la culture qui englobe le travail et les loisirs démocratisé et universalisé.

Le développement culturel communautaire peut être considéré comme un concept. Chaque collectivité détermine le meilleur moyen de relever le défi d'une manière responsable, compréhen-

sive et pratique; afin d'être à l'écoute de la collectivité entière pour intégrer la dimension culturelle et artistique à l'économie; de manière à «politiser» le jeu des forces économiques, sociales et politiques.

Coordination et Gestion

Ces organismes sont encore les plus aptes à administrer la formation, la diffusion et les services aux communautés en matière de développement culturel communautaire.

Le problème de la coordination des «actions culturelles communautaires» se pose à l'échelle des régions aussi bien qu'à celle des municipalités. L'adaptation des populations aux changements que leur impose le tourisme, l'extension des villes et villages, enfin, toute évolution socio-économique contemporaine sur celui de leur propre genre de vie, n'est jamais abordée comme une réalité d'importance majeure. Ce problème exige la coopération autour d'un service principal responsable formé des administrations municipales, des groupements provinciaux à vocation culturelle et des groupements privés.

À titre d'exemple, puisqu'aucune structure provinciale existe pour coordonner ce dynamisme croissant, les projets de développement présentés se promènent d'une ministère à l'autre pour trouver leur appartenance. Cette gestion des services et équipements et la prise des décisions deviennent des dossiers «chauds».

À l'instar de ce qui a été mis en place pour le développement économique, il est évident que les problèmes du développement culturel soient pensés dans leur globalité à cause justement de l'impact économique, industriel et technologique qui résulte du développement culturel à la base communautaire.

Parmi les institutions indispensables et sur place qui oeuvrent déjà au développement culturel communautaire, on retrouve le Conseil de Promotion et de Diffusion de la Culture et le New Brunswick Arts Council. Ce sont des structures d'organismes provinciaux qui trop souvent cherchent leur mandat culturel au sein des communautés et servent surtout à titre de réseau de spectacles et de manifestations. Ayant oeuvré de façon artisanale et sans ressources, ces organismes repensent leurs structures, leur réforme dans des débats animés et nécessaires. Conscients de l'ampleur de la problématique, ils leur semblent difficile de comprendre leur intégration à la modernité des changements qui s'opèrent autour d'eux, dans leurs milieux respectifs, de même que l'intégration dans un ensemble moins régionaliste et plus ample. Cependant, si ces efforts restent insuffisants, incohérents, disperses et souvent même contradictoires, ces organismes *sont encore les plus aptes à administrer la formation, la diffusion et les services aux*

communautés en matière de développement culturel communautaire.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit prendre au sérieux les organismes déjà en place, intégrés aux milieux, en région. Il doit orienter des recherches en économie de la culture, sur la gestion et l'administration de la culture, sur les méthodes de formation et d'éducation digne d'une province qui se glorifie de son patrimoine culturel et touristique et qui se gargarise de grandes expressions comme démocratisation de l'enseignement, intégration de la culture en milieu scolaire et diffusion de la culture quand on sait que la réalité est une toute autre. Cette vue hélas trop panoramique et sommaire nous suffit ici pour éclairer ce problème préliminaire. D'une autre part, il ne suffit pas de transformer la culture cultivée par l'élévation de la culture de la base à la culture dite élitiste ou de la diffusion de la culture cultivée. Deux dangers nous guettent: le premier est de rétrécir singulièrement la politique de développement culturel communautaire par une activité d'élitisme culturel et de salut par la culture. Aussi, *il faut craindre le thème du développement culturel qui s'engouffre dans une système bureaucratique centralisé et impersonnel: craindre une culture devenue production qui progresse grâce aux crédits, aux subventions, aux équipements, aux édifices.*

La politique culturelle communautaire est une partie de la politique globale de la culture, elle y est intégrée. Le développement communautaire est participatif à la vie artistique, il est l'accueil de l'artiste et de l'artisan de son milieu, il est facilitateur d'une vie riche culturellement dans tous les secteurs artistiques, touristiques, économiques de la vie communautaire. Il n'a plus le temps de subir le luxe de l'incohérence, et *l'absurdité de l'absence de politiques culturelles provinciales, le gaspillage, la non-utilisation et le non-accès aux équipements disponibles qui caractérisent la situation actuelle.* Le développement culturel communautaire doit être lié aux surgissements, à l'épanouissement, à l'activité au-delà d'une infrastructure institutionnelle, rigide, fermée.

Un développement culturel communautaire signifie *le développement multidimensionnel de l'être humain et fait appel au problème général de toute philosophie et de toute politique.* Reconnaître la créativité culturelle par une politique de la créativité au-delà des fonctionnaires, des clans, des choix aléatoires; c'est favoriser les ateliers de créativité dans tous les domaines; c'est doter de moyens de diffusion: imprimerie, équipement de tournage cinématographique et magnétoscopique, postes émetteurs pour la radio et la télévision, en n'excluant pas les activités artistiques

Il faut craindre le thème du développement culturel qui s'engouffre dans une système bureaucratique centralisé et impersonnel: craindre une culture devenue production qui progresse grâce aux crédits, aux subventions, aux équipements, aux édifices.

Il n'a plus le temps de subir le luxe de l'incohérence, et l'absurdité de l'absence de politiques culturelles provinciales, le gaspillage, la non-utilisation et le non-accès aux équipements disponibles qui caractérisent la situation actuelle.

Un développement culturel communautaire signifie le développement multidimensionnel de l'être humain et fait appel au problème général de toute philosophie et de toute politique.... Le pouvoir culturel apparaît ici sous toutes ces formes. La vie culturelle témoigne de notre temps. Ce sont les aspects de vie auxquels la conscience collective de notre province doit attacher une importance considérable.

Une politique écrite sur les arts et la culture doit être considérée comme l'instrument d'une politique et non pas une fin.

traditionnelles. C'est faire rayonner la parole, les échanges, la vie de la communauté. *Le pouvoir culturel apparaît ici sous toutes ces formes. La vie culturelle témoigne de notre temps. Ce sont les aspects de vie auxquels la conscience collective de notre province doit attacher une importance considérable.*

Une politique écrite sur les arts et la culture doit être considérée comme l'instrument d'une politique et non pas une fin.

Une politique culturelle qui favorise la créativité, le développement multidimensionnel de l'être humain — c'est-à-dire qui embrasse le problème le plus général de toute philosophie et toute politique risque de définir réellement le développement culturel communautaire si difficile à saisir et impossible à contourner.

Ce pouvoir culturel, souvent issu du bénévolat, devient une certaine revendication militante, une revendication démocratique de la part des intervenants d'associations de diffusion culturelle et d'éducation populaire.

Les ensembles du pouvoir culturel méritent d'être considérés comme à la base de tout entretien de politiques de développement culturel.

Le Comité consultatif du Premier ministre sur les arts recommande donc la formation d'une Commission provinciale de développement communautaire sous la Direction du développement culturel. En accord avec la philosophie et les définitions déjà tracées dans ce document et les réalités de développement culturel dans les communautés, la Commission provinciale de développement communautaire devient responsable de tous les dossiers de développement culturel communautaire.

Les membres composants de cette commission incluront:

a) Les organismes culturels provinciaux reconnus tel que le Conseil de Promotion et de Diffusion de la Culture, le New Brunswick Arts Conseil, l'Association des Travailleurs en Loisirs, l'Association des Festivals, etc.

b) Les représentants des ministères suivants: le ministère du Tourisme, des Loisirs, et du Patrimoine; le ministère de l'Éducation et de l'Éducation supérieure et de la Formation; le ministère du Commerce et de la Technologie; le ministère des Affaires municipales et de l'Environnement, etc.

c) Les représentants des municipalités à travers leurs associations.

CONCLUSION

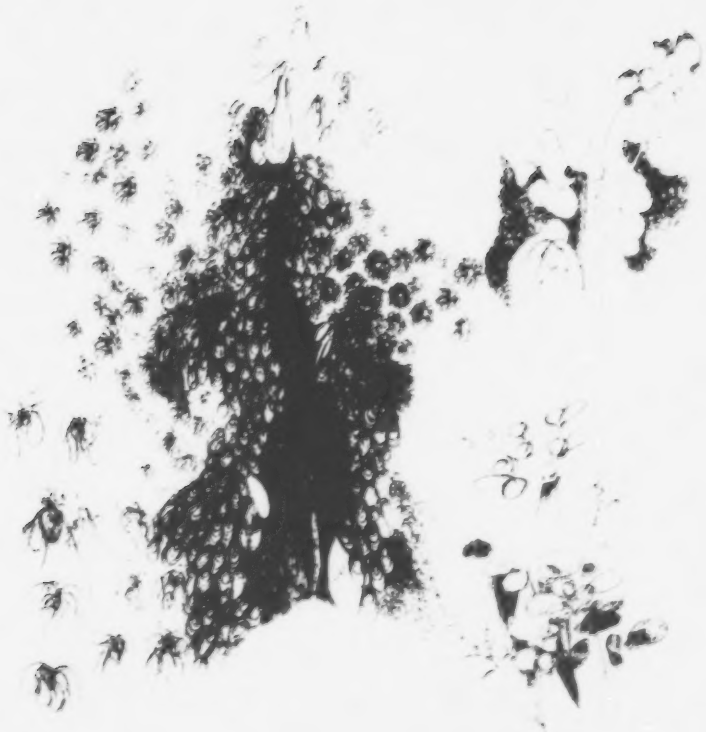

Il est impératif de se doter de nouvelles politiques gouvernementales intelligentes et vigoureuses. La question d'une identité culturelle dans une petite province économiquement faible, dans laquelle deux communautés linguistiques puissantes entretiennent des relations complexes, doit orienter les fins et les actions politiques. Les résidents du Nouveau-Brunswick peuvent être fiers de partager un patrimoine vivant qui incorpore un sens de l'histoire avec le présent créateur de nos artistes et artisans. Il doit y avoir une vision d'unité dans la diversité, de ravissement dans nos différences et le langage universel des arts est un moyen d'arriver à cette fin. L'ignorance est l'ennemie. La pauvreté, à la fois matérielle et imaginative, est l'ennemie. Les arts sont un monde de connaissances et de richesses partagées.

Tout au long du présent rapport, le Comité consultatif a souligné que l'investissement dans les arts se traduit par un rendement direct, immédiat et tangible dans différents secteurs de notre vie socio-économique. Dans le langage des affaires, recherche, développement de produits et marketing pensé, tous exigent des perspectives à moyen et à long termes. Il faut appliquer ces perspectives aux arts. La nécessité d'avoir un esprit d'entreprise a été reconnue dans l'économie plus globale. Permettez-nous donc d'encourager la même qualité chez nos artistes et artisans en les faisant participer à une plus grande échelle. Pour ce faire, il doit y avoir un changement dans les attitudes fondamentales du gouvernement, lequel ouvrirait de plus grands horizons s'il était réalisé.

Le présent rapport contient des recommandations qui portent sur la politique culturelle et l'administration des arts. Toutefois, c'est la volonté politique qui régit l'efficacité des politiques et des pratiques. Les recommandations du présent rapport ne peuvent donner les résultats escomptés que si leur mise en application est laissée à ceux qui sympathisent réellement avec les objectifs. Le milieu artistique veut travailler *avec* le gouvernement à l'intérieur d'une relation active et assurée entre des gens forts et talentueux.

En soumettant respectueusement le présent rapport à votre attention, le Comité consultatif désire vous remercier de votre patience et de l'intérêt que vous nous avez déjà manifesté. Nous savons que vous croyez comme nous aux fins valables que nous visons et espérons que dans ces pages se trouvent les bons moyens d'y arriver.

L'art est ... l'union des hommes, réunis dans le partage des mêmes sentiments, sans quoi la vie et le progrès ne peuvent tendre au bien-être des individus et de l'humainité.

Léon Nikolaïevitch Tolstoï

ANNEXES

ANNEXE 1

Calendrier de travail du Comité consultatif du Premier ministre sur les arts

Le 12 décembre 1986
Le Premier ministre Richard Hatfield annonce la formation du Comité consultatif du Premier ministre sur les arts.

Le 13 décembre 1986
Première réunion du Comité consultatif à Fredericton avec la présence du Premier ministre Richard Hatfield.

Le 31 janvier 1987
Réunion du Comité consultatif à Fredericton. Audrey Côté-St-Onge et Colin Mailer sont désignés co-présidents.

Le 7 mars 1987
Réunion du Comité consultatif à Fredericton. John Saunders et Paul-Émile Thériault, du ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine, donnent un aperçu des programmes de développement des arts et de l'artisanat. Le Comité décide d'organiser un forum sur la politique culturelle.

Le 4 avril 1987
Réunion du Comité consultatif à Fredericton. Les membres à l'emploi de la Direction du développement culturel, du ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine, donnent de l'information sur les programmes administrés par la Direction. Le Comité fixe les dates et l'endroit où se déroulera Forum 87.

Le 2 mai 1987
Réunion du Comité consultatif à Moncton. Le Comité identifie les points à discuter lors de Forum 87.

Le 30 mai 1987
Réunion du Comité consultatif à Fredericton. Paul Delong, du ministère du Commerce et de la Technologie, donne un aperçu des programmes du Ministère.

Le 4 juillet 1987
Réunion du Comité consultatif avec le milieu artistique à Caraquet. Approbation finale du document de travail et d'autres documents.

Les 27 et 28 juillet 1987
Réunion du Comité consultatif à Fredericton. Dean Mundee, du ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine, donne de l'information ayant trait au rapport fédéral sur le statut de l'artiste.

Les 28 et 29 août 1987
Réunion du Comité consultatif à Fredericton pour examiner les mémoires et mettre la dernière touche au programme de Forum 87.

Du 18 au 20 septembre 1987
Tenue de Forum 87 au Centre communautaire Sainte-Anne, à Fredericton. Le Premier ministre Richard Hatfield participe aux cérémonies d'ouverture. Plus de 350 personnes y prennent part.

Le 3 octobre 1987
Réunion du Comité consultatif à Fredericton pour faire le bilan de Forum 87. Le Comité décide de soumettre un rapport provisoire au nouveau gouvernement.

Le 7 novembre 1987
Réunion du Comité consultatif avec le milieu artistique à Saint George. Le Comité revoit la première ébauche du rapport provisoire et identifie certains groupes de travail. Le Comité décide de commander deux études: une analyse des mémoires et un inventaire des programmes existants.

Le 12 décembre 1987
Réunion du Comité consultatif à Fredericton pour examiner les documents de travail. Approbation du rapport provisoire.

Le 7 janvier 1988
Soumission du rapport provisoire au Premier ministre Frank McKenna, lequel est distribué aux participants à Forum 87.

Le 16 janvier 1988
Réunion du Comité consultatif à Fredericton pour examiner les documents de travail.

Le 20 février 1988
Réunion du Comité consultatif à Fredericton pour examiner les documents de travail. L'Institut de Leadership termine l'analyse des mémoires présentés au Comité. Roger Duval, du ministère du

Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine, finit l'inventaire des programmes touchant aux arts et à la culture.

Le 30 mars 1988
Tenue d'une réception à Fredericton à l'intention des députés de l'Assemblée législative. Trente-cinq représentants élus y assistent. Audrey Côté-St-Onge et Colin Mailer présentent les constatations du Comité et ses principales recommandations en matière de politique.

Le 31 mars 1988
Réunion du Comité consultatif à Fredericton pour examiner les documents de travail avec la présence du Premier ministre Frank McKenna.

Le 14 mai 1988
Réunion du Comité consultatif à Fredericton pour examiner la première ébauche du rapport final.

Le 24 juin 1988
Réunion du Comité consultatif à Fredericton pour examiner la deuxième ébauche du rapport final.

Aux réunions du Comité sont venues s'ajouter des conférences téléphoniques et des réunions des divers sous-comités et groupes de travail.

ANNEXE 2

Rapport provisoire du Comité consultatif du Premier ministre sur les arts au Nouveau-Brunswick

Avant-Propos

Le Comité consultatif du Premier ministre sur les arts a été établi par décret en décembre 1986 afin d'effectuer une étude approfondie des politiques culturelles au Nouveau-Brunswick. À la première réunion du comité, tenue le 13 décembre 1986, le Premier ministre Richard Hatfield a ratifié la nomination des membres du comité et a défini leur mandat:

a) agir comme porte-parole de la communauté artistique auprès du gouvernement;
b) établir au sein de la communauté artistique un processus de consultation qui lui permettra d'exprimer ses besoins et ses préoccupations face au rôle du gouvernement en matière de développement culturel;
c) conseiller le Premier ministre sur les lignes directrices à adopter en matière de développement culturel.

Le Comité s'est fixé deux objectifs à court terme: l'étude et l'évaluation des programmes existants, d'une part, et d'autre part, l'organisation d'un forum public sur les arts et la culture suivi d'un rapport final.

L'étude des programmes est terminée et Forum 87 a eu lieu du 18 au 20 septembre 1987 à Fredericton.

Forum 87 s'est avéré un succès éclatant car 350 personnes de tous les coins de la province y ont participé. En outre, 128 mémoires ont été soumis, les uns exprimant des vues personnelles passionnées; les autres étoffés, offrant des propositions détaillées d'organisations artistiques. Forum 87, lui-même, a été clôturé par une ovation qui s'adressait certes aux membres du Comité, mais qui témoignait surtout de l'unité d'esprit et d'action de la conférence. Un consensus réel sur les questions importantes fut obtenu malgré la diversité des intervenants, ce qui a fait dire à une journaliste, à juste titre d'ailleurs, qu'ils sont arrivés en étrangers, séparés par leurs disciplines, leurs intérêts, leurs revendications et les griefs les plus divers. Quatorze heures plus tard, au terme de Forum 87, ils se sont quittés unis, motivés et politisés (Christina Sabat, *The Daily Gleaner*, le 26 septembre).

Tous les intervenants à Forum 87, et particulièrement la communauté artistique, ont entériné le statut du Comité consultatif qui est honoré de la confiance que lui manifestent ceux et celles qui partagent les espoirs de la conférence.

Ce rapport provisoire résume les 128 mémoires reçus et les conclusions fondamentales de Forum 87. On y trouve le sens de la démarche et l'orientation générale du rapport final.

Vers une définition des arts et de la culture au Nouveau-Brunswick

Une politique globale doit définir ses termes. Autour du mot «art», elle doit préciser la différence entre *beaux-arts* et *arts populaires*, entre *arts* et *métiers d'art*, entre *artistes de la scène* et *artistes de création primaire* et ainsi de suite. Le terme «culture» rejoint la complexité qu'offre la notion «art». Cela dit, toutes les distinctions qu'offrent ces concepts notent les nuances importantes des valeurs créatrices durables, les meilleurs éléments de toute culture.

Au Nouveau-Brunswick où deux communautés linguistiques et divers groupes ethniques se côtoient, aucun organisme gouvernemental ne peut se permettre d'imposer une vision strictement élitiste de ce que représente les arts. Cela favoriserait des petits groupes «d'heureux élus», isolés du reste de la communauté artistique, ainsi que la formation inévitable de cliques et de factions. Le Nouveau-Brunswick ne peut se permettre cela!

Si elles se veulent réalistes, les définitions des termes «art» et «culture» doivent être larges et globales; elles doivent tenir compte à la fois des multiples tendances qui caractérisent notre culture et des objectifs communs poursuivis par le biais de stratégies d'ensemble. Il s'agit d'un principe fondamental pour une agence gouvernementale efficace au Nouveau-Brunswick. Ce principe a d'ailleurs été mis en valeur à Forum 87.

Il ne fait aucun doute que nous devons appuyer nos meilleurs artistes car ils sont notre plus grande ressource. Mais il ne faut pas oublier le cadre structural plus large qui requiert une attention immédiate. La musique, la danse, les arts visuels et tactiles, le théâtre et l'écriture ne peuvent ni s'épanouir ni enrichir la vie socio-économique s'ils n'ont pas les moyens d'atteindre un auditoire. La meilleure façon d'aider les artistes et les artisans est de leur offrir de nombreuses occasions d'exposer leurs travaux, de se produire, de publier leurs ouvrages. Des tournées, des festivals, des expositions, des programmes d'aide à l'édition — voilà autant de moyens que l'on pourrait intégrer à une stratégie à long terme pour favori-

ser l'expression artistique et la participation communautaire. On crée un public en créant l'événement.

À l'heure actuelle, les programmes sont limités, souvent improvisés, et ne permettent pas la planification à long terme. Plus nous serons conscients des buts communs à atteindre, plus nous serons organisés, et plus nous serons informés de la vie créatrice de notre province, meilleures seront nos chances de devenir innovateurs, communicatifs et autonomes.

Les ministères: arts et culture — divergence et indécision

La politique du gouvernement en matière artistique a non seulement été timide et inadéquate, mais sourde également à l'impact des arts sur notre société. Les arts sont l'expression de notre culture, ils nous révèlent et nous font connaître. En outre, la communauté artistique constitue un secteur sous-utilisé dans le réseau des petites entreprises qui peuvent créer une image de marque pour la province. A titre d'exemple, mentionnons Lucy Maude Montgomery dont l'oeuvre a davantage enrichi l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard que l'énergie nucléaire n'a eu de retombées au Nouveau-Brunswick. De plus, sa valeur semble s'accroître avec le temps, ce qui en fait définitivement une ressource renouvelable.

Les activités artistiques et les produits culturels font déjà l'objet des programmes de plusieurs ministères du gouvernement provincial, notamment le Tourisme, les Loisirs et le Patrimoine, l'Éducation, l'Enseignement supérieur et la Formation, le Commerce et la Technologie, le Travail ainsi que le Secrétariat du Conseil des ministres. Bien que certains de ces ministères présentent des obstacles déraisonnables aux entreprises artistiques et à l'industrie culturelle, ils participent néanmoins au développement socio-culturel ou sur le plan économique. Ainsi, le ministère du Commerce et de la Technologie refuse de les reconnaître et de leur accorder des prêts en vertu du programme d'aide aux petites entreprises. Le ministère responsable du Tourisme ne reconnaît pas les livres traitant de notre province et de son patrimoine; ils ne font pas partie de ses programmes de promotion. Le ministère de l'Éducation ne donne qu'une importance minime au développement des arts et de la culture dans sa programmation scolaire.

Ce manque d'engagement et de coordination s'est soldé jusqu'ici par trop de projets disparates, lancés au hasard, isolés. (L'éducation par l'art a été un sujet prioritaire à Forum 87.)

Les artistes et les artisans ainsi que leur réseau de diffusion

(galeries, directions de théâtre, éditeurs, etc.) constituent de grandes possibilités de croissance mais leur aptitude à promouvoir l'image de marque de la province et à en rentabiliser l'économie n'a presque jamais été reconnue.

Il n'y aura pas d'amélioration si les crédits budgétaires du gouvernement continuent à être affectés par un secteur peu reconnu d'un grand ministère, avec un budget de crève faim . . . Il n'y aura pas d'amélioration non plus si l'aide gouvernementale provenant d'autres ministères est imprévisible, sans plan précis et existe pour la forme seulement. Voilà une lacune grave, fondée sur une vision étroite.

La politique des arts et la participation au processus décisionnel

Depuis le dernier examen des politiques sur les arts et la culture au Nouveau-Brunswick (1970), de nombreuses autres compétences ont procédé elles aussi à des révisions majeures de leurs politiques respectives, tant au niveau fédéral que provincial. Des conseils des arts au Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario offrent maintenant de nouveaux modes d'action, tandis que la réévaluation radicale des relations entre le Conseil des arts du Canada et le ministère des Communications, effectuée entre 1984 et 1986, a mené à un débat général sur les entreprises culturelles, si bien que l'on possède maintenant une documentation volumineuse sur les politiques à adopter.

Nous n'avançons plus à tâtons; au contraire, nous sommes maintenant très bien placés pour tirer parti de cette abondance d'expérience et de données. Le moment est venu d'élaborer une politique qui fait preuve d'un peu plus d'imagination.

Nous n'avançons plus à tâtons; au contraire, nous sommes maintenant très bien placés pour tirer parti de cette abondance d'expérience et de données. Le moment est venu d'élaborer une politique qui fait preuve d'un peu plus d'imagination.

Forum 87 d'abord, puis mémoire après mémoire soumis au Comité consultatif, ont révélé la frustration ressentie par la communauté artistique du Nouveau-Brunswick face à l'incapacité de notre ancien gouvernement provincial de s'adapter à ces changements, voire de les reconnaître. Une plus grande participation de la communauté artistique au processus de prise de décision et de mise en oeuvre des programmes, et ce, en se servant de conseils consultatifs, de jurys d'évaluation et d'organismes permanents de révision, entre autre — voilà une solution qui a fait ses preuves partout au pays et à l'étranger.

De tels mécanismes permettent d'éviter les décisions politiques arbitraires et démoralisantes. Ils démontrent la preuve que l'on possède une unité d'esprit et un désir d'équité. Les interventions

La communauté artistique est convaincue que pour être efficace, toute politique sur les arts doit être élaborée en collaboration étroite avec les artistes et les artisans eux-mêmes.

en haut lieu seraient alors fondées sur des avis judicieux et décisifs. *La communauté artistique est convaincue que pour être efficace, toute politique sur les arts doit être élaborée en collaboration étroite avec les artistes et les artisans eux-mêmes.*

Par conséquent, les participants à Forum 87 ont recommandé à l'unanimité la formation d'un Conseil des arts du Nouveau-Brunswick, différent du New Brunswick Arts Council déjà existant, et composé de membres de la communauté artistique choisis par leurs pairs pour informer et conseiller directement le ministre et aider à la mise en oeuvre des programmes. Un tel conseil des arts contribuerait activement à l'avancement et à la diffusion des arts ainsi qu'à la définition du statut de l'artiste dans notre province.

Un ministère des arts et de la culture

Les arts et la culture sont trop importants et font trop profondément partie de nos vies pour en confier la responsabilité à une sous-section de moins en moins importante au sein d'un grand ministère, par exemple, la Direction du développement culturel actuelle dont l'effectif et les crédits budgétaires ont diminué de près du tiers en quatre ans. Le message que l'ancien gouvernement a ainsi lancé à la communauté artistique est simple, clair et extrêmement démoralisant.

La logique de Forum 87 et des mémoires présentés alors tendait inévitablement à la création d'un ministère ne s'occupant que des arts et du développement culturel. En effet, il s'agit du seul moyen de coordonner les activités artistiques et culturelles de tous les ministères. L'efficacité de ce nouveau ministère reposerait entièrement, toutefois, sur une décision du Conseil des ministres reconnaissant la place des arts et de la culture au sein des autres ministères et, par conséquent, dans leurs politiques d'achat et leurs budgets respectifs.

Un tel ministère pourrait également établir un lien efficace avec les responsables des programmes fédéraux et libérer ainsi les crédits budgétaires actuellement affectés par la province. Il est très clair que les sources de financement du fédéral sont sous-exploitées en ce moment au Nouveau-Brunswick.

Le nouveau ministère devrait traiter les arts et la culture au Nouveau-Brunswick comme un étendard à soutenir, à commercialiser et à promouvoir, afin de sensibiliser davantage la population à notre identité et, cela va de soi, à nos mérites. La qualité de vie au Nouveau-Brunswick est importante surtout pour nous-mêmes. Cependant, il faut ajouter que les touristes et les entreprises de haute technologie ne peuvent être attirés par une culture qu'ils ignorent. *Les arts et la culture sont trop importants et font trop profondément partie de nos vies pour en confier la responsabilité à une sous-section de moins en moins importante au sein d'un grand ministère, par exemple, la Direction du développement culturel actuelle dont l'effectif et les crédits budgétaires ont diminué de près du tiers en quatre ans. Le message que l'ancien gouvernement a ainsi lancé à*

la communauté artistique est simple, clair et extrêmement démoralisant.

Subventionnement des arts

Dans l'ensemble, la politique actuelle ne prévoit que quelques petites subventions qui n'apportent qu'un appui temporaire pour la forme. La planification à long terme est donc impossible et les organismes artistiques se trouvent d'année en année emprisonnés dans le «cycle de l'assistance publique», incapables d'investir à long terme ou même de songer à une plus grande autonomie financière.

Une telle politique a par ailleurs l'effet pernicieux de donner à certains fonctionnaires, artistes et artisans l'impression que c'est là le seul mécanisme de financement possible, et cela mène directement à l'abus politique.

Le financement des arts au Canada s'est transformé au fil des années et dépend maintenant d'une association entre les gouvernements, le public et le secteur privé. Si le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'engageait fermement à faire avancer la cause des arts et de la culture dans la province, sous une direction intelligente, il se tournerait invariablement vers des ressources et des mécanismes de financement plus flexibles et originaux. Les subventions seraient encore essentielles, mais dans bien des cas, des formules de frais partagés, de prêts et de garanties de prêts pourraient offrir une solution, particulièrement lorsqu'on prévoit un rendement à long terme du capital investi. On pourrait également encourager les municipalités à apporter aux arts un appui encore plus grand que par le passé. *Une fois que l'on aura admis l'importance des arts dans le tableau global de la petite entreprise et comme moyen de création d'emploi, des stratégies financières de ce genre suivront automatiquement. Cela donnerait alors au gouvernement une plus grande marge de manoeuvre quant à la distribution des crédits budgétaires aux divers ministères et il deviendra possible, tant pour les organismes que pour les particuliers, d'établir des stratégies à long terme.*

On pourrait grandement améliorer le mécanisme de financement des arts si les ministères adoptaient une politique d'achat favorisant les entreprises locales (cela ne nécessiterait aucune nouvelle injection de fonds) et si on affectait une partie des recettes des loteries aux programmes artistiques. L'ancien gouvernement n'a pas cru bon négocier une entente auxiliaire fédérale-provinciale sur la culture. Il a raté là une belle occasion, mais tout n'est pas

Une fois que l'on aura admis l'importance des arts dans le tableau global de la petite entreprise et comme moyen de création d'emploi, des stratégies financières de ce genre suivront automatiquement. Cela donnerait alors au gouvernement une plus grande marge de manoeuvre quant à la distribution des crédits budgétaires aux divers ministères et il deviendra possible, tant pour les organismes que pour les particuliers, d'établir des stratégies à long terme.

Les participants à Forum 87 ont été unanimes pour demander que des négociations sérieuses soient entamées pour en arriver à une entente auxiliaire fédérale-provinciale sur la culture le plus tôt possible, et pour que le Comité consultatif du Premier ministre sur les arts soit représenté lors des discussions.

perdu. De telles ententes ont relancé les programmes artistiques dans d'autres provinces. Il reste maintenant au Nouveau-Brunswick de se prévaloir des mêmes avantages. *Les participants à Forum 87 ont été unanimes pour demander que des négociations sérieuses soient entamées pour en arriver à une entente auxiliaire fédérale-provinciale sur la culture le plus tôt possible, et pour que le Comité consultatif du Premier ministre sur les arts soit représenté lors des discussions.*

Nous désirons souligner que la communauté artistique du Nouveau-Brunswick n'est pas constituée de gens qui ne comprennent rien à l'argent en dépit d'un préjugé malheureusement trop répandu; au contraire, ce sont des gens qui ont appris à survivre malgré des budgets très serrés. L'objectif ultime de ce rapport provisoire, et du rapport final qui suivra, est de faire comprendre que les arts au Nouveau-Brunswick sont bel et bien un facteur socio-économique profondément ancré dans notre vie quotidienne. Si la volonté politique existe, une participation et un engagement financier entre le gouvernement et la communauté artistique sont à la fois souhaitables et possibles. L'intérêt et l'engagement démontrés par le gouvernement actuel nous laissent croire que le projet est réalisable.

ANNEXE 3

Recommandations pour un statut de l'artiste au Nouveau-Brunswick

Un document de travail intitulé «Le statut de l'artiste» a été préparé par la Direction de la politique des Arts, Ministère des Communications entre le 30 avril et le 2 mai 1986. Ce rapport confirme que, déjà en 1977, une délégation d'artistes canadiens oeuvrait avec l'UNESCO et l'Organisation internationale du travail. A cet effet, les aboutissants de ce travail collectif sont clairs et précis:

> . . .élaborer un vaste éventail de mesures qui reconnaîtraient l'apport de l'artiste à la société et qui amélioreraient sa situation sociale (p. 2).

Et plus avant dans le texte:

> Ces délibérations ont mené, en 1980, à la signature des Recommandations de Belgrade relatives à la condition de l'artiste par 159 États membres de l'UNESCO, dont le Canada. Ces recommandations touchaient particulièrement les quatre grands sujets suivants:
> - l'éducation et la formation;
> - le statut social;
> - l'emploi, les conditions de vie, les associations professionnelles et syndicales;
> - la politique culturelle et la participation à son élaboration (p. 2).

En 1981, le Comité d'étude de la politique culturelle fédérale émettait ces commentaires quant aux Recommandations de Belgrade:

> Outre une évolution des mentalités, nous suggérons que la pratique des arts soit considérée comme une profession aussi honorable et utile que les autres. Chaque fois qu'un créateur ne peut donner libre cours à son imagination faute d'un revenu suffisant, c'est notre vie culturelle à tous qui s'appauvrit (p. 3 et 4).

Il est impérieux de s'assurer que le Canada respecte le ferme engagement qu'il a pris vis-à-vis des principes entérinés lors de cette Convention.

En août 1986, paraissait le Rapport du groupe de travail également intitulé *Le statut de l'artiste*, sous le patronage de Flora MacDonald, ministre responsable des Communications. Des intervenants, provenants de divers milieux artistiques et culturels à travers le pays, ont alors eu l'occasion d'émettre leurs instances et leurs observations sur la question. La délégation de la province du Nouveau-Brunswick comprenait alors une trentaine de participants.

Les principaux griefs entendus lors de l'ensemble des rencontres peuvent se résumer dans ces quelques points, considérés comme fondamentaux:

> – la profession artistique est mal comprise et mal aimée du public, passant pour marginale, sinon comme une activité de peu de valeur pour la société en général;
> – on ne voit pas là un moyen de gagner sa vie, encore moins une profession;
> – une mentalité s'est formée, à savoir que les artistes sont perçus comme des gens irresponsables, paresseux et dont la société n'a que faire;
> – le système d'éducation en place et les médias ont un rôle primordial d'information et d'éducation du public à cet égard;
> – l'enseignement des arts devrait figurer en bien meilleure place dans le système d'éducation officiel de chaque province, ces disciplines étant reléguées au dernier rang dans nos écoles.

Enfin, un souhait général, formulé ainsi, faisait l'objet d'un consensus:

> Lorsque les Canadiens seront plus conscients des contributions essentielles que la profession artistique apporte à notre société, les efforts de reconnaissance professionnelle seront alors une réalité de la vie nationale (p. 64).

Deux définitions s'imposent ici, question de déterminer ce qu'on entend par les termes «artiste» et «statut». C'est le document que nous venons de citer qui nous les donne:

> On entend par «artiste» toute personne qui crée ou participe par son interprétation à la création ou à la recréation d'oeuvres d'art, qui considère sa création artistique comme un élément essentiel de sa vie qui ainsi contribue au développement de l'art et de la culture, et qui est reconnue ou cherche à être reconnue en tant

qu'artiste, que cette personne soit engagée ou non par une relation de travail ou d'association quelconque (p. 3).

Le mot «statut» désigne, d'une part, la position que l'on reconnaît aux artistes, tels que définis ci-dessus, dans la société sur la base de l'importance accordée au rôle qu'ils sont appelés à jouer, et d'autre part, la reconnaissance des libertés et des droits moraux, économiques et sociaux, notamment en matière de revenus et de sécurité sociale, dont les artistes doivent bénéficier (p. 3).

Partant de là, le but premier d'un statut de l'artiste consiste à élaborer un plan d'action qui déboucherait sur l'amélioration des conditions des artistes de cette province travaillant dans toutes les disciplines. L'objectif global, émanant de recommandations réalisables et pratiques, devrait viser à amener des améliorations mesurables de la qualité de vie des artistes professionnels néo-brunswickois.

Ainsi, un regroupement des organismes et associations à caractère culturel et artistique de la province du Nouveau-Brunswick constituerait un premier pas, sinon un atout devant déboucher à la reconnaissance d'un statut professionnel de l'artiste. À condition, toutefois, qu'un tel regroupement et ces organismes soient dûment reconnus par les divers paliers gouvernementaux, tant au niveau provincial que fédéral.

Plusieurs aspects pratiques essentiels en ce qui a trait à la condition de vie de l'artiste doivent faire l'objet d'une reconnaissance légale et juridique, ceux-ci étant établis au rang de droits fonciers. Mentionnons principalement le droit à la sécurité d'emploi, celui du salaire égal pour un travail égal, le droit de l'artiste à la citoyenneté à part entière, certaines protections ou abris fiscaux et le droit à une exemption d'impôt sur le revenu répartie sur une période de cinq ans. Ce dernier point suivrait l'exemple d'un programme déjà défini et appliqué au niveau de la petite et moyenne entreprise (PME).

Le Projet de Loi 90 du Ministère des Affaires culturelles du Québec, portant aussi sur le statut de l'artiste, recommande, en plus, la reconnaissance d'une association d'artistes professionnels, une entente collective et des droits à la négociation collective.

Le document du groupe de travail au niveau fédéral, cité antérieurement, propose en outre des recommandations ayant trait aux droits d'auteur, à certains avantages sociaux, à la santé et la sécurité au travail, à l'amélioration de l'enseignement des arts dans les écoles et de la formation artistique professionnelle dans nos institu-

tions universitaires, de même que le reconnaissance des droits de l'artiste à la liberté d'expression artistique.

Plusieurs de ces revendications sont désormais chose acquise et nullement discutées dans maintes autres sphères du marché du travail. En ce qui concerne le statut professionnel de l'artiste, elles sont propres à lui assurer la place qui lui revient de droit dans la société. C'est seulement une fois ces aspects érigés sous forme de loi que les artistes professionnels auront droit de cité, reconnaissant ainsi leur travail, leur créativité et non moins leur apport à l'épanouissement culturel et à l'avancement intellectuel du pays. Ces éléments sont nécessaires à la santé et la bonne marche de toute nation, comme garantie de la sauvegarde de son partrimoine culturel et artistique.

Roger F. Cormier

ANNEXE 4

Direction du développement culturel
Budget de fonctionnement 1975-1988

	1975-76	1976-77	1977-78	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89
Frais de personnel	89 200.	92 200.	99 000.	89 900.	124 700.	135 000.	148 800.	175 200.	199 200.	219 100.	230 300.	235 800.	245 330.	251 000.
*Autres frais	13 500.	159 500.	315 100.	340 600.	357 400.	459 000.	544 200.	38 700.	40 200.	31 500.	32 800.	34 300.	36 500.	53 700.
Fournitures et approvisionnements	4 600.	8 400.	11 500.	12 200.	13 600.	13 600.	14 700.	15 400.	21 100.	8 100.	8 400.	8 700.	6 886.	7 300.
Biens et équipement	3 000.	6 500.	6 500.	3 500.	3 700.	3 700.	1 000.	1 400.	2 000.	12 000.	12 500.	13 100.	31 384.	12 200.
Subventions														
Programmes ord.	16 900.	125 000.	–	–	–	–	10 000.	605 900.	604 200.	598 900.	814 100.	548 000.	594 700.	747 900.
Projets d'immob.	–	–	–	–	–		–					500 000.	250 000.	50 000.
Autre	–	–	–	–	–		–					–	–	
TOTAL	127 200.	391 600.	432 100.	446 200.	499 400.	611 900.	721 700.	840 100.	866 700.	869 900.	1 098 100.	1 339 700.	1 165 100.	1 122 100.

*De 1975 1976 a 1981 1982, le budget des subventions et des achats pour la Banque d'oeuvres d'art et la Banque de livres du Nouveau Brunswick était en partie inscrit sous la rubrique « Autres frais ». En 1982 1983, le budget de la Banque d'oeuvres d'art était transfere à « Fournitures et approvisionnements » et, en 1984 1985, à « Biens et équipement ».

Source: *Budget principal*, Province du Nouveau Brunswick, 1975 1988

Direction du développement culturel
Dépenses 1975-1988

	1975-76	1976-77	1977-78	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88
Services du personnel	74 064.	82 791.	79 040.	99 474.	117 161.	134 210.	173 027.	188 131.	259 039.	247 595.	267 059.	248 545.	259 118.
Autres services	18 448.	14 374.	16 741.	19 327.	25 483.	32 403.	36 408.	48 898.	52 064.	52 064.	48 241.	48 975.	54 264.
Fournitures et approvisionnements	1 588.	3 620.	15 581.	6 865.	11 514.	6 147.	9 130.	12 425.	7 004.	5 205.	6 530.	6 019.	10 276.
*Biens et équipement	4 519.	817.	751.	1 360.	4 275.	1 519.	* 13 238.	11 142.	11 259.	11 683.	10 047.	10 096.	28 177.
Subventions													
Programmes ord.	78 297.	288 784.	280 354.	337 153.	392 696.	436 997.	525 923.	615 935.	658 876.	918 214.	844 053.	785 300.	1 193 253.
Projets d'immob.	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	500 000.	410 000.
Autre	100.	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
TOTAL	177 016.	390 566.	392 467.	458 170.	551 129.	611 276.	757 726.	876 591.	988 242.	1 234 761.	1 175 830.	1 598 935.	1 965 364.

*En 1981-1982, les achats pour la Banque d'œuvres d'art du Nouveau-Brunswick étaient inscrits sous «Biens et équipement». Auparavant, ils étaient indiqués dans les dépenses liées aux subventions.

Source: *Comptes publics*, Province du Nouveau Brunswick, 1975-1987

ANNEXE 5

Les citoyens et représentants de la communauté artistique du Nouveau-Brunswick reconnaissent depuis longtemps le besoin 1) d'un sérieux engagement de la part de la province envers les arts et la culture et 2) d'une structure au sein du gouvernement provincial pour la promotion des activités culturelles et artistiques.

Lors du congrès du Nouveau-Brunswick sur la situation des arts (le 31 mai 1969) et lors de nombreuses réunions provinciales, régionales et nationales d'artistes et d'organismes artistiques qui ont eu lieu après ces besoins ont été soulignés avec beaucoup plus d'instance.

Afin de répondre à ces besoins, de faciliter la coordination des activités culturelles et artistiques dans la province du Nouveau-Brunswick et d'offrir une direction active, au niveau provincial, pour les questions culturelles et artistiques, une action immédiate de la part du gouvernement est requise et nous recommandons par conséquent:

1. Que le ministère de la Jeunesse devienne le ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Loisirs afin de donner aux questions culturelles et artistiques une place définitive au sein de la structure du gouvernement provincial.
2. Qu'au sein du ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Loisirs envisagé, on établisse un Service culturel dirigé par un cadre compétent.
3. Que l'on établisse une Commission consultative représentative de tous les arts et de toutes les régions de la province. Les membres de la Commission doivent comprendre des personnes participant activement au domaine des arts aux niveaux professionel, universitaire et communautaire.
4. Que des mesures législatives à cette fin soient adoptées lors de la prochaine session de l'Assemblée législative.

Thomas J. Condon
Président, Comité d'organisation
Conférence des Arts

le 10 octobre 1973

ANNEXE 6

Bourses de frais octroyées par le Conseil des Arts du Manitoba 1983-1984

Les bourses de frais sont offertes aux artistes de toutes les disciplines pour couvrir les frais de réalisation de projets à court terme. Elles peuvent être octroyées pour des projets qui aident au perfectionnement de l'artiste, ce qui peut comprendre des études à court terme; la participation à des ateliers et à des colloques où l'artiste développe sa capacité de créer/d'exécuter; les expositions d'oeuvres; des déplacements à des fins précises qui sont reliées au travail actuel du candidat; et les frais liés à la réalisation d'un travail artistique. Le montant maximum offert dans les disciplines de la danse, de la création littéraire, de la musique et de l'opéra, du théâtre et du cinéma.

Danse

Patti Caplette, pour couvrir les frais de transport et de participation à des ateliers de maître en danse à New York.

Alain Charron, pour étudier la danse en Europe.

Roxanne Fréchette, pour assister au cours de gestion du Banff Centre à l'intention des administrateurs d'entreprises artistiques.

Betty Jean Harless, pour étudier la danse au Toronto Dance Theatre et au Pavlychenko Studio, à Toronto.

Joost Pelt, pour assister à la Dance in Canada Conference à Saskatoon.

Gérard Théoret, pour étudier la chorégraphie en Europe.

Karen Unsworth, pour étudier avec le professeur de chorégraphie, Dan Wagoner, à New York.

Diane Zurowski, pour étudier la danse et auditionner en Europe.

Création littéraire

Diana Brandt, pour assister à la Conférence sur la femme et les mots à Vancouver.

Debbie Holmberg-Schwartz, pour assister à la Conférence sur la femme et les mots.

Jan Horner, pour assister à la Conférence sur la femme et les mots.

Angela Hryniuk, pour assister à la Conférence sur la femme et les mots.

Nick Mitchell, pour assister au camp d'été des écrivains et des artistes de la Saskatchewan, au St. Peter's College.

Patricia Sanders, pour assister à l'atelier sur la publication au Banff Centre.

Jacqui Smyth, pour assister au cours avancé de fiction à la Saskatchewan School of the Arts.

Musique et Opéra

Richard Burleson, pour l'aider dans la réalisation de son projet d'enregistrement d'une sélection de pièces de luth et de chants de la Renaissance.

Gisèle Fredette-Fowler, pour participer au programme d'été de la Musical Theatre Division à la Banff School of Fine Arts, à Banff, en Alberta.

Paul Gravett, pour étudier le piano à la Aspen Music School, à Aspen, au Colorado.

Roberta Janzen, pour étudier le violoncelle avec Eric Wilson, à Vancouver.

Juliette Marczuk, pour étudier la guitare classique avec Norbert Kraft, à Toronto.

Diana McIntosh, pour aller en Angleterre présenter des concerts de musique contemporaine canadienne, dont quatre de ses oeuvres.

Harold Micay, pour assister à l'atelier de maître pour les guitaristes à la Banff School of Fine Arts.

Theodore Oien, pour assister à l'atelier de maître de Robert Marcellus pour les clarinettistes à la Northwestern University, à Evanston, en Illinois.

Linda Patterson, pour donner un récital de cor français à la Winnipeg Art Gallery.

Larry Roy, pour assister à un atelier de jazz à la Banff School of Fine Arts.

Victor Schultz, pour exécuter ses oeuvres à Canada House à Londres, en Angleterre et au Centre culturel canadien à Paris.

Karl Konrad Toews, pour étudier le violoncelle à la Meadowmount School of Music, à New York.

Thomas Wiebe, pour aller à la Banff School of Fine Arts participer au programme d'études spéciales en violoncelle à l'intention des jeunes virtuoses.

Théâtre

William Harrar, pour couvrir les frais reliés à la présentation

sous forme d'atelier de sa pièce par l'entremise du programme de perfectionnement des dramaturges.

William Horrocks, pour aller en Saskatchewan faire des recherches en vue de monter une pièce sur John Diefenbaker.

Michelle Lagassé, pour suivre le cours de deuxième année de création et de métier en art dramatique à la Banff School of Fine Arts, à Banff, en Alberta.

Rory Runnells, pour assister à la première semaine de la deuxième session de l'atelier de dramaturges à la Banff School of Fine Arts.

Arts visuels

Jane Adams, pour couvrir les frais de matériel liés à une exposition de son travail à la Thomas Gallery.

Terryl Atkins, pour couvrir les frais de matériel liés à ses projets de photographie.

Shawna Balas, pour produire une peinture murale sur canevas qui représente trois immeubles d'habitation, chacun ayant quatorze fenêtres et chaque fenêtre traitant d'un élément de la psychologie humaine.

Scott Barham, pour couvrir les frais de matériel en vue d'une exposition à la Thomas Gallery.

Gisèle Beaupré, pour travailler à une série de gravures à l'eau forte et de lithographies de grande dimension, de même que pour couvrir les frais d'encadrement en vue d'une exposition au Ace Art.

Sheila Butler, pour couvrir les frais d'expédition de ses oeuvres à Montréal en vue d'une exposition à Optica Gallery.

Kelly Clark, pour couvrir les frais d'encadrement de ses oeuvres en vue d'une exposition à la Frances Street Gallery.

Shane Davis, pour couvrir les frais de matériel en vue de produire des oeuvres pour une exposition à la Thomas Gallery.

Steven Gauley, pour préparer et monter une exposition solo à la Cardigan/Milne Gallery.

Franklyn George, pour travailler à une série de grands tableaux et d'oeuvres combinant la sculpture et la peinture.

Larry Glawson, pour couvrir les frais d'encadrement de ses oeuvres en vue d'une exposition à Ace Art.

Ronald Gorsline, pour travailler à une série de tableaux et de dessins qui seront à une plus grande échelle que ses oeuvres précédentes.

Joanne Jackson Johnson, pour couvrir les frais de matériel photographique en vue d'une exposition à la Gallery I.I.I.

Richard Karpyshin, pour couvrir les frais en vue d'exposer ses oeuvres à la Prime Gallery, à Toronto, et à la Sutton Gallery, à New York.

Wanda Koop, pour couvrir les frais d'installation en vue de l'exposition de son tableau de 8 pi sur 12 pi, «Building in the Pool of the Black Star in the Manitoba Legislative Building».

Patrick Mahon, pour couvrir les frais de scolarité et le matériel de base reliés à un cours d'été de sérigraphie en studio à la School of Art, University of Manitoba.

Valerie Metcalfe, pour assister au New York Experimental Glass Workshop, à New York.

Debra Mosher, pour couvrir les frais d'encadrement de ses oeuvres en vue d'une exposition à Plus In.

Marianne Muirhead, pour couvrir les frais de son exposition solo à la London Regional Art Gallery, à London, en Ontario.

John Nutter, pour assister au New York Experimental Glass Workshop à New York.

Virginia Page-Jahne, pour assister au cours de tapisserie et d'aspects architecturaux à la Banff School of Fine Arts.

Diane Perkins, pour concevoir, fabriquer et mettre à l'essai des moules de plâtre de diverses formes, de même que mettre au point une recette de porcelaine qui convient à ce moyen de production.

Shariff Salakoh, pour couvrir les frais de matériel en vue de préparer ses oeuvres pour une exposition à Ace Art et à Plus In.

Elma Schumacher, pour acheter le matériel en vue de réaliser des oeuvres pour une exposition à la Angel Art Gallery, à Toronto.

Orville Speirs, pour assister à la conférence nationale sur l'enseignement des arts céramiques à Boston, au Massachusetts.

Marilyn Stothers, pour assister à un atelier sur la teinture à la main de tissus à l'intention des fabricants de courtepointes à l'Ohio Cultural Arts Center à Columbus.

Eva Stubbs, pour couvrir les frais de matériel en vue de préparer une exposition solo à la Gallery I.I.I.

Suzanne Sutcliffe, pour couvrir les frais de matériel et de montage d'une exposition à la Thomas Gallery.

Harry Symons, pour continuer à travailler ses dessins et ses tableaux à l'huile.

Ione Thorkelsson, pour acheter du matériel en vue de continuer à expérimenter avec le soufflage du verre.

Thorie Hinds Thrien, pour travailler à des tableaux et à des dessins qui iront au-delà de ses découvertes et de ses explorations jusqu'à présent, en plus de comporter certaines images, formes et couleurs à utiliser de manière iconographique.

Joanne Vanderhorst, pour fréquenter la Haystack Mountain School of Crafts, à Deer Isle, au Maine.

Slobodan Vujovic, pour couvrir les frais de matériel en vue de produire des nouvelles oeuvres à être exposées à la University of Illinois, à Chicago, de même que les frais de montage d'une exposition à l'Alliance française du Manitoba.

Marsha Whiddon, pour couvrir les frais d'encadrement de ses oeuvres en vue d'une exposition à la Cardigan/Milne Gallery.

David B. Williams, pour acheter le matériel nécessaire pour réaliser deux grands tableaux à l'acrylique.

Winnipeg Broadcast Awards, pour couvrir les honoraires d'artiste en vue de commander une édition limitée de gravures pour l'attribution des prix.

Cinéma

Douglas Culliford, pour réaliser «Blown Ice», un film dramatique en noir et blanc.

Gerry Kisil, pour assister à la conférence de vidéo/culture Canada à Toronto.

Franca Miraglia, pour aller à Toronto travailler à un film sur Arnold Spohr et le Royal Winnipeg Ballet.

Source: *Rapport annuel*, Conseil des Arts du Manitoba, 1983-1984.

ANNEXE 7

Éducation et les Arts

On ne peut évoquer l'histoire du développement culturel du Nouveau-Brunswick sans faire une large place à l'éducation. Le ministère de l'Éducation a été le terrain du changement sociologique de notre province. Lieu privilégié des revendications des droits religieux et linguistiques, l'Éducation au Nouveau-Brunswick a été la scène de nos enjeux politiques.

Les termes de réorganisation, nouveaux programmes, programmes de base, réformes proclamés haut avec le slogan «égalité pour tous» des années 60, cet effort de rationalisation du système scolaire au Nouveau-Brunswick a donné lieu à de larges opérations poursuivies à la grandeur de notre province: la création du système des écoles polyvalentes, création de l'Université de Moncton et ses campus, création des collèges communautaires pour la formation professionnelle et technique.

L'expression démocratique de personnes et des groupes vivants dans le Nouveau-Brunswick a abouti à un système dualitaire d'éducation pour chacun des groupes linguistiques reconnus.

De cette concertation a résulté des intervenants plus visibles tels les comités de parents par les foyers-écoles, les conseils scolaires, les associations d'enseignants, groupes culturels tels le Conseil de Promotion et de Diffusion de la Culture et le New Brunswick Arts Council qui réclament des consultations publiques pour les dossiers de consultation en matière d'éducation.

Ainsi, il existe au Nouveau-Brunswick un système scolaire complexe à cause de la dualité linguistique mais qui est demeuré décentralisé dans une large mesure grâce au réseau des commissions scolaires. Notre système est incomplet puisqu'il n'a pas intégré les écoles maternelles dans son sein. La responsabilité politique a cependant toujours été très présente au sein des structures administratives de l'ensemble de tout le système éducatif au Nouveau-Brunswick et cela dans tout son cheminement.

Dès sa création, le ministère de l'Éducation a manifesté une préoccupation particulière pour l'accessibilité au plus grand nombre possible de personnes jusqu'au niveau post-secondaire. Le réseau scolaire au Nouveau-Brunswick offre une gamme variée de programmes de formation. La réforme des années 60 a été nécessaire: «Qui s'instruit s'enrichit» slogan pour promouvoir une main d'oeuvre qualifiée et certifiée.

La porteé culturelle scolaire contribuait à l'élévation du niveau culturel de nos collectivités. L'école a été le canal de la promotion et de la mobilité sociale. De l'enseignement apparaît une condition du succès personnel; du système scolaire jaillit une exigence d'adaptation d'une société au monde industriel et technologique. On peut, dès lors, souligner de graves ambiguités qui en résultent. Outil de développement, l'école peut être le complice d'un développement déséquilibré, incomplet, déshumanisé.

Aujourd'hui, il faut replacer le rôle de l'enseignement dans les perspectives plus globales de développement culturel.

De par son mandat légal, le ministère de l'Éducation, responsable d'identifier les finalités de l'éducation et les objectifs connexes, influence le régime pédagogique. En marge de cette responsabilité qui relève de son mandat, il doit faire appel d'une façon précise à l'éducation culturelle et artistique au coeur de la pédagogie.

On peut conclure que la mutation du système scolaire de tout ce qui a été mis en place pour le développement d'un programme d'éducation n'a jamais su répondre adéquatement à ses responsabilités en matière culturelle ne sachant pas définir l'évolution culturelle ni la fonction de l'art et de la culture dans son système.

Pensée culturelle — Pensée éducative

Une des raisons majeures serait le manque de conscience culturelle des nombreux responsables impliqués dans le développement total de l'enfant.

La culture globale est au centre de la problématique actuelle de l'intégration culturelle en milieu scolaire et touche la pédagogie (la méthode d'enseignement et le contenu des programmes) aussi bien que «l'action culturelle» des divers intervenants: les ministères, les gestionnaires, la communauté artistique, les institutions et organismes culturels et éducationnels.

La réalité et l'actualisation de la dimension culturelle inhérente à l'éducation sont quasi imperceptibles. *Une des raisons majeures serait le manque de conscience culturelle des nombreux responsables impliqués dans le développement total de l'enfant.*

Dans une société où règnent la polyvalence et le pluralisme, les changements sont parfois imprévisibles. Dans ce contexte contemporain où l'omniprésence des média influence les perceptions, où la famille éclate, où l'avoir est plus important que l'être, il est difficile de promouvoir les valeurs qui assurent l'épanouissement de l'enfant.

On craint encore que l'investissement d'un temps scolaire dans des programmes de nature artistique nuise à la traditionnelle réussite des examens ou limite les acquis nécessaires à l'orientation professionnelle. D'autant plus que l'enfant subit l'influence de son

milieu, son sens d'appartenance et son développement culturel en sont imprégnés.

Le manque évident de pensée culturelle, *d'une part se reflète dans l'action* d'éducation entreprise au Nouveau-Brunswick, et d'autre part gêne, paralyse même, l'action culturelle déjà amorcée par ceux engagés de longue date trop souvent isolés des décisions ou considérés comme des marginaux.

Nouveau paradigme éducatif

L'éducation créatrice axée sur le développement global de la personne correspond à ce que l'être est et non à ce que nous croyons qu'il doit être ou faire en réponse à des attentes de toutes sortes. L'éducation créatrice évite de mouler le jeune en fonction d'une «intégration efficace» dans un mécanisme de production déjà établi. L'éducation a le pouvoir de créer des êtres humains parfaitement «intégrés» et authentiques; de vrais penseurs autonomes et créateurs, capables de participer à l'évolution avec un sens de «créativité sociale vivante» propre à inventer de nouvelles perspectives et de nouveaux modèles afin d'améliorer les conditions de vie.

Le manque de créativité dans l'acte pédagogique va jusqu'à ignorer l'intégration de l'aspect culturel au curriculum.

L'éducation globale exige une pédagogie préoccupée de création constante de l'être, de culture de l'être en soi: la connaissance de soi et de son milieu, le développement de soi, l'identification de soi, l'ouverture à l'autre. Voilà le fondement de la culture. C'est dans cette dimension globale de la culture que la «variation», apportée par l'individu et sa personnalité, dépasse l'héritage linguistique et ethnique et développe les énergies culturelles latentes.

Une pédagogie imprégnée de culture engendre la créativité au coeur de son action. Au lieu d'être comprise comme un processus de travail à l'intérieur de tout apprentissage, la créativité est trop souvent «reléguée» au domaine para-académique.

Actuellement, aucune philosophie commune ne favorise le développement culturel de l'enfant.

Le manque de créativité dans l'acte pédagogique va jusqu'à ignorer l'intégration de l'aspect culturel au curriculum. La programmation ne semble pas tenir compte des éléments d'imprégnation culturelle dans le milieu scolaire, entre autres, des stimuli à la créativité apportés par le développement de l'ère informatisée.

L'introduction à l'informatique, entre autres programmes, est limitée à une utilisation non créative. Pourtant, la culture existante est imprégnée de l'accès à l'information et les méthodes de l'infor-

matique font partie du quotidien. L'informatique offre, dans un nouveau langage, de nouvelles possibilités de créativité.

Dans le contexte actuel, les programmes reflètent trop souvent les modèles conventionnels de dépendance et de conformisme aux dépens de modèles dynamiques faisant appel à l'autonomie, à la créativité, à l'innovation, au «risque» du contemporain.

Certaines particularités de la pédagogie causent également un blocage. Par exemple, les divers caractères compétitifs à la base de l'acte pédagogique développent l'inventaire des faits avant la réflexion, la mémorisation sectorielle plutôt que la compréhension globale. Ils valorisent la gloire extérieure, les prix, les trophées, les tableux d'honneur et récompenses qui gonflent le prestige, au lieu de viser la motivation personnelle.

L'uniformité issue de l'enseignement par des objectifs qui parcellisent et dissèquent le contenu à «absorber», fait perdre à la matière tout son sens par rapport à la nature globale d'une discipline et à sa raison d'être pour l'éducation du jeune. Aussi, le manque flagrant de caractère créateur des «approches-recettes» est déplorable. Par contre, l'enseignement systémique qui favorise une approche globale rejoint l'action pédagogique créatrice.

D'une part, un matériel didactique limitant, en support à l'enseignement par des objectifs qui fragmentent le contenu global, et d'autre part, un choix limité de matériel empêchant l'ouverture sur des points de vue différents et bloquant l'interaction réelle dans l'apprentissage, encouragent la trop grande concentration sur un contenu «notionnel» laissant peu de place à la dimension culturelle globale.

Par exemple, il est important de connaître non seulement l'aspect ethnique de nos origines, mais de savoir aussi découvrir et apprécier la richesse de notre différence. Le matériel didactique devrait répondre à cette dimension de l'apprentissage.

La sensibilisation culturelle des gestionnaires est essentielle pour que la conception de programmes adéquats précède le travail pédagogique sur un contenu, afin que la répartition budgétaire des moyens financiers permettre l'embauche des ressources humaines nécessaires (enseignants et autres intervenants du milieu scolaire).

Tout personnel cadre en situation de prise de décision, qu'il oeuvre à l'extérieur ou à l'intérieur de l'école, qu'il soit employé d'un conseil scolaire, directeur d'école, membre du personnel enseignant ou même du conseil étudiant, peut amoindrir, sinon empêcher, une initiative créatrice d'intégration culturelle. Le manque de prise de conscience de l'importance du caractère culturel global de

l'éducation, autant chez les gestionnaires que chez les parents, a déjà produit des méfaits dont on ne peut nier l'évidence.

La majorité des districts scolaires ont une politique linguistique mais n'ont pas de politique culturelle de l'éducation.

Comment espérer que le milieu scolaire soit propice à préparer les consciences à valoriser l'art et la création, si le manque de politique culturelle, l'absence d'une infrastructure efficace, empêche notre discours d'être une expression réelle, une action culturelle déterminante et participative.

En somme, le manque de sensibilisation et l'absence d'infrastructure conditionnent l'attitude en général dans les prises de position vis-à-vis de l'apprentissage. Les pressions socio-économiques, la surcharge de travail des enseignants, l'augmentation du nombre d'élèves par classe sont des faits qui agissent au détriment de relations d'apprentissage créatries et plus humaines.

La majorité des districts scolaires ont une politique linguistique mais n'ont pas de politique culturelle de l'éducation.

Le personnel et la formation des maîtres

Les problèmes touchant le personnel directement impliqué dans l'éducation de l'enfant, se retrouvent:

a) dans la compréhension de la nature de l'enseignant et dans la conscience du problème de la formation du maître;
b) dans la formation des maîtres;
c) dans l'actualisation de cette formation, c'est-à-dire la pédagogie.

Le ministère de l'Éducation, responsable de la formation continue et du recylage du personnel éduquant, de même que les institutions universitaires, veillent peu à la *formation culturelle*. Il est important toutefois de soutenir les efforts actuels de l'Université de Moncton d'une part, dans sa planification d'un programme de formation générale, et d'autre part, l'application concertée et la volonté explicite d'investissement du gouvernement du Nouveau-Brunswick dans son projet de «Réforme».

On enseigne davantage ce que l'on est que ce que l'on sait.

C'est ce que le maître est qui compte, son ardeur créatrice, son degré d'évolution, sa propre conscience, pour aider l'étudiant à manifester son originalité propre. Car il ne suffit pas de ce que le maître sait pour transmettre l'acquis culturel, la «science» culturelle.

Afin de pouvoir compléter par sa créativité le programme scolaire imposé et favoriser ainsi un lien d'apprentissage réel avec

l'enfant, l'enseignant aurait avantage à comprendre et à vivre l'acte pédagogique inspiré de l'intégration culturelle en milieu scolaire.

Une formation en pédagogie s'avère également essentielle pour ceux dont le mandat en milieu scolaire est la responsabilité de programmes d'arts (musique, arts plastiques, théâtre, danse ou autres dimensions artistiques).

Une formation en pédagogie s'avère également essentielle pour ceux dont le mandat en milieu scolaire est la responsabilité de programmes d'arts (musique, arts plastiques, théâtre, danse ou autres dimensions artistiques).

La formation initiale et continue des maîtres, trop axée sur des contenus notionnels se rapportant à des disciplines traditionnellement académiques plutôt que sur la pédagogie du développement culturel global de l'enfant, affecte la philosophie de l'éducation et l'action pédagogique des enseignants. En somme, ce genre d'apprentissage n'est pas suffisamment centré sur la formation de pédagogues, ce qui se répercute sur l'orientation et la qualité de l'action pédagogique, atrophiant ainsi le développement culturel et total de l'enfant.

Les cours d'esthétique, d'appréciation de l'art, d'expression culturelle axée sur les arts et la langue ne font guère partie intégrale de l'apprentissage à l'enseignement.

Les cours d'esthétique, d'appréciation de l'art, d'expression culturelle axée sur les arts et la langue ne font guère partie intégrale de l'apprentissage à l'enseignement.

Un écart et une incompréhension existent entre les départements d'arts et les autres laissés à eux-mêmes. *Les cours d'esthétique, d'appréciation de l'art, d'expression culturelle axée sur les arts et la langue ne font guère partie intégrale de l'apprentissage à l'enseignement.* On accentue volontiers le pseudo «savoir faire», soit la connaissance intellectuelle de l'art, produisant plutôt de bons «croque-notes» que de véritables pédagogues. Il faudra intégrer à la formation initiale des pédagogues une pédagogie plus rigoureuse comprenant une formation culturelle et artistique centrée sur leur propre développement intégral et prévoir en ce sens une formation professionnelle continue et complémentaire.

La communauté artistique et l'école

L'école ouverte à la communauté artistique et la communauté artistique intéressée à l'école partagent la responsabilité commune du développement culturel de l'enfant. Les mécanismes favorables à cet apport complémentaire sont actuellement déficients. Une concertation dans le discernement des objectifs, des contenus et des moyens de l'activité artistique en milieu scolaire s'avère essentielle à cette collaboration.

L'artiste qui désire faire partie intégrante du milieu scolaire de même que l'artiste invité qui vise la clientèle scolaire avec son art ou ses ressources artistiques devrait pouvoir révéler une pédagogie créatrice en réponse aux exigences de leur engagement en milieu scolaire.

L'artiste intéressé à partager sa vie d'artiste dans le domaine de l'éducation, avec des jeunes, doit se rendre compte qu'il a besoin d'une préparation pédagogique afin de créer un modèle pédagogique aussi fort que son art.

L'artiste véritable est son propr modèle pédagogique.

L'artiste véritable sait que la liberté créatrice n'exclut ni la discipline, ni la technique, ni la direction. *L'artiste véritable est son propre modèle pédagogique.* L'artiste, par son oeuvre, transmet à l'étudiant un témoignage chargé de son vécu culturel, lequel se communique par la relation pédagogique du maître à l'élève. De là l'importance de préparer adéquatement l'artiste oeuvrant en milieu scolaire et de le choisir en fonction d'un enrichissement de l'enseignement.

Les organismes culturels

Dans le plan de développement du réseau des sociétés culturelles se situe l'objetif d'une action culturelle en milieu scolaire.

Bien que la priorité établie témoigne d'une conscience de l'importance de diffusion culturelle pour les jeunes, trop souvent la promotion ou la présentation d'un spectacle à l'école ne correspond pas à son objectif.

Cependant, certaines sociétés font l'effort d'ouvrir l'école à la communauté et inversement, la communauté à l'école, en établissant avec les conseils scolaires, de nouveaux liens de coopération.

Par contre, à l'échelle provinciale du réseau des sociétés culturelles, certains problèmes persistent: entre autres, la priorité donnée au marketing d'artistes, une programmation qui se détache de l'objectif fondamental et le manque de coordination dans la gestion des effectifs, ce qui, somme toute, nuit à la crédibilité, à la force d'une action concertée et d'un développement réel.

Les ministères, les associations culturelles provinciales et régionales et la communauté par l'intermédiaire de diverses associations doivent être partenaires dans le développement culturel.

Conclusion

L'intégration culturelle en milieu scolaire exige au départ la sensibilisation des divers intervenants en éducation à la richesse de l'intervention culturelle globale dont le premier intérêt est l'enfant dans sa totalité.

Une prise de conscience chez les divers intervenants commandera inévitablement une coopération, une action réelle concertée

qui aboutira à une collaboration dans la formulation de politiques favorables à l'activité culturelle en milieu scolaire et à la mise en place de modalités pertinentes.

Audrey Côté-St-Onge

BIBLIOGRAPHIE

Agence statistique du Nouveau-Brunswick. (1985-1987). *New Brunswick social indicators.* Fredericton: Ministère de la Santé, Gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Association of Canadian Orchestras. (1983). *Tomorrow's audiences today. Key factors for success. A study of educational and youth activities of eight orchestras in Canada and the United States.* Toronto: Association of Canadian Orchestras.

Audley, P. (1983). *Canada's cultural industries.* Ottawa: Canadian Institute for Economic Policy.

Backerman, S. (1983). *Arts mean business. An economic impact survey of Vancouver's non profit cultural industry.* Vancouver: City of Vancouver, Social Planning Department.

Basque, Jean-Judes. (1984). *Consultation artisanat '84.* Fredericton: Comité consultatif sur le développement de l'artisanat.

Baumol, H. et Baumol, W. (décembre 1980). On finances of the performing arts during stagflation. *Journal of Cultural Economics,* 4, (3), 1-14.

Baumol, W.J. and Bowen, W.G. (1966). *Performing arts: the economic dilemma.* New York: Twentieth Century Fund.

Beaulieu, L. (1979). *La participation culturelle à Moncton.* Ottawa: Secrétariat d'État.

Ben-Gera, M. et Kinsley, B.L. (1980). *Enquête sur les habitudes de la lecture au Canada.* Ottawa: Secrétariat d'État.

Book, S. (1972). *Economic aspects of the arts in Ontario.* Toronto: Conseil des Arts de l'Ontario.

Book, S.H., Globerman, S. et le Centre national de recherche sur les arts. (1975). *The audience for the performing arts. Highlights of a study of attendance patterns in Ontario.* Toronto: Conseil des Arts de l'Ontario.

Boulding, K.E. (1986). Placing a value on the arts. Conférence présentée lors de la World Conference on the Arts, Politics and Business, Vancouver, Colombie-Britannique.

Boulding, K.E. (1972). Toward the development of a cultural economics. *Social Science Quarterly,* 3, (2), 268-284.

Bovey, E.C., Chalmers, J. et Théroux, M. *Le financement des arts au Canada d'ici l'an 2000: rapport du groupe de travail sur le financement des arts.* Ottawa: Ministère des Approvisionnements et Services Canada.

Bradley, I.M. (1979). *An overview: performing arts audience survey, summer 1978.* Ottawa: Direction générale des Arts et de la Culture, Secrétariat d'État.

Bradley, I.M. (avril 1978). Performing arts audiences. Conférence présentée lors du deuxième Canadian Congress on Leisure Research, Toronto, Ontario.

Bradley, I.M. et Ward, M. (1979). *The nature of exposure to the performing*

arts among audiences in 16 Canadian communities. Ottawa: Direction générale des Arts et de la Culture, Secrétariat d'État.

Breton, A. (1980). *Economic rationale for cultural policy.* Ottawa: Conférence canadienne des arts.

Breton, A. (1980). Introduction to an economics of culture. Conférence présentée lors d'une réunion de l'UNESCO sur la place et le rôle des industries culturelles dans le développement des sociétés, Montréal.

Bruce, Harry. (Ed.) (1986). *«Dites-moi pas que ce drapeau est encore là. . .»* Halifax: Nova Scotia Coalition on Arts and Culture.

Cameron, D. (1975). *Les arts au Canada — aperçus.* Ottawa: Conseil des arts du Canada.

Canyltec Social Research Corporation. (1986). Estimate of direct funding to individuals. Documentation pour le Groupe de travail sur le financement des Arts.

Chartrand, H. (avril 1984). *An economic impact assessment of the Canadian fine arts.* Conférence présentée lors du Third International Conference on Cultural Economics and Planning, Akron, Ohio.

Chartrand, H. (janvier 1980). *Social sciences and humanities research impact indicators.* Ottawa: Futures.

Chartrand, H. H. et Ruston, J. (1984). *Lotteries and the arts: the Canadian experience, 1970 to 1980.* Ottawa: Recherche et évaluation, Conseil des Arts du Canada.

Clarkson Gordon. (1986). *Tomorrow's customers.* (20e édition). Toronto: Woods Gordon.

Colbert, F. (1986). *Les arts d'interprétation et leur mise en marché au Canada.* Montréal: Écoles des Hautes Études Commerciales.

Comité consultatif du Premier Ministre sur les arts. (1987). Mémoires présentées au Comité consultatif lors de la tenue de Forum 87 (2 vols.). Fredericton: Comité consultatif du Premier Ministre sur les arts.

Comité d'étude de la politique culturelle fédérale. (janvier 1982). *Compte rendu des mémoires et des audiences publiques.* Ottawa: Direction de l'information, Ministère des Communications Canada.

Conférence canadienne des Arts. (1985). *Les arts et les industries culturelles dans l'économie canadienne.* Ottawa: Conférence canadienne des Arts.

Conférence canadienne des Arts. (mars 1982). *Culture as a growth sector in Canadian development.* Ottawa: Conférence canadienne des Arts.

Conférence canadienne des Arts. (1984). *La troisième stratégie.* Ottawa: Conférence canadienne des Arts.

Conseil de Promotion et de Diffusion de la Culture. (1985). *Rapport du Comité ad hoc sur l'intégration culturelle en milieu scolaire.* Moncton: CPDC.

Conseil de Promotion et de Diffusion de la Culture. (1986). *Sondage d'opinions sur la participation aux spectacles francophones du Nouveau-Brunswick.* Moncton: CPDC.

Conseil des Arts du Canada, Recherche et évaluation. (1985). *Les arts: corporations et fondations.* Ottawa: Recherche et évaluation, Conseil des Arts du Canada.

Conseil des Arts du Canada, Recherche et évaluation. (1984). *Les arts: leur impact et leur auditoire.* Ottawa: Recherche et évaluation, Conseil des Arts du Canada.

Conseil des Arts du Canada, Recherche et évaluation. (1987). *Base de données sur les dépenses culturelles des trois paliers* (6e édition). Ottawa: Recherche et évaluation, Conseil des Arts du Canada.

Conseil des Arts du Canada, Recherche et évaluation. (1984). *Evolution de l'aide aux arts par province.* Ottawa: Recherche et évaluation, Conseil des Arts du Canada.

Conseil des Arts du Canada, Recherche et évaluation. (1985). *Evolution des revenues et dépenses des arts du spectacle au Canada.* Ottawa: Recherche et évaluation, Conseil des Arts du Canada.

Conseil des Arts du Canada, Recherche et évaluation. (mars 1982). *Méthode abrégée d'évaluation des répercussions économiques des arts du spectacle.* Ottawa: Recherche et évaluation, Conseil des Arts du Canada.

Conseil des Arts du Canada, Recherche et évaluation. (janvier 1987). *Nouveau-Brunswick et les arts.* Ottawa: Recherche et évaluation, Conseil des Arts du Canada.

Conseil des Arts du Canada, Recherche et évaluation. (1985). *Le principe de l'autonomie et les arts: perspective internationale (Le passé, le présent, le futur).* Ottawa: Recherche et évaluation, Conseil des Arts du Canada.

Conseil des Arts du Canada, Recherche et évaluation. (1984). *Statistiques divers sur les arts.* Ottawa: Recherche et évaluation, Conseil des Arts du Canada.

Conseil des Arts de l'Ontario. (mars 1988). *Bâtir l'avenir: plan stratégique quinquennal.* Toronto: Conseil des Arts de l'Ontario.

Conseil des Arts de l'Ontario. (1980-1987). *Rapports annuels.* Toronto: Conseil des Arts de l'Ontario.

Conseil des Arts de l'Ontario et Levy-Coughlin Partnership. (1981). *Contributions of volunteers to the Arts in Ontario.* Toronto: Conseil des arts de l'Ontario.

Conseil des Arts du Manitoba. (1980-1987). *Rapports annuels.* Winnipeg: Conseil des Arts du Manitoba.

Conseil des ministres de l'Éducation. (1983). *ARTS: revue des*

programmes d'études provinciaux aux niveaux primaire et secondaire. Toronto: Conseil des ministres de l'Éducation au Canada.

Coopers and Lybrand Consulting Group. (novembre 1986). *Étude sur l'industrie du cinéma et du vidéo du Nouveau-Brunswick.* Fredericton: Comité de la sous-entente fédérale-provinciale.

Cottier, R.T. (1986). Support for the arts: philanthropy or investment. Conférence présentée lors de la World Conference on Arts, Politics and Business, Vancouver, Colombie-Britannique.

Council for the Business and Arts in Canada. (1987). *Annual CBAC survey of corporate donations, 1986.* Toronto: Council for Business and the Arts.

Council for Business and the Arts in Canada. (1987). *Annual CBAC survey of performing arts organizations, 1986.* Toronto: Council for Business and the Arts in Canada.

Council for the Business and the Arts in Canada. (1987). *Annual CBAC survey of selected visual arts organizations, 1986.* Toronto: Council for Business and the Arts in Canada.

Cwi, D. et Lyall, K. (1977). *Economic impact of arts and cultural institutions: a model for assessment and a case study for Baltimore.* (Research Division Report No. 6). Washington, DC: National Endowment for the Arts.

Cyr, T. (1979): *La participation culturelle à Edmundston.* Ottawa: Secrétariat d'État.

D'Amore, L.J. and Associates. (1986). *Tourism and culture in Canada.* (Report #86-02, #86-03). Toronto: L.J. D'Amore and Associates.

DeVille, B. et Kinsley, B. (1984) *Les aménagements culturels: surabondance ou pénurie.* Ottawa: Direction générale des Arts et de la Culture, Ministère des Communications Canada.

DeVille, B. et Souchen, S. (1979). *La participation à des activités culturelles dans 18 villes canadiennes.* Ottawa: Direction générale des Arts et de la Culture, Secrétariat d'État.

DiMaggio, D., Useem, M. et Brown, P. (1978). *Audience surveys of the performing arts and museums: a critical review.* New York: National Endowment for the Arts.

Dimensions économiques du secteur culturel. Groupe de travail. (1985). *Profil des dimensions économiques de certaines activités artistiques et culturelles liées aux ministères fédéral et provinciaux.* Ottawa: Ministère des Communications Canada.

Dimensions économiques du secteur culturel. Groupe de travail. (1987). *Rapport du projet: un rapport du groupe de travail.* Ottawa: Ministère des Communications Canada.

Douglas, J.J. (1986). *Out of the west: the business of publishing and writing in Alberta.* Edmonton: Alberta Culture.

DPA Group Inc. (1988). *Report on economic impacts and opportunities: the cultural industries in Prince Edward Island* (3 vols.). Charlottetown: Ministère des Communications Canada et le P.E.I. Department of Community and Cultural Affairs.

Drache, Arthur, B.C. (1987). *Taxation and the arts.* Ottawa: Conférence canadienne des Arts.

Econalysis Consulting Services. (1984). Calculating the economic impact of cultural organizations. Préparé pour l'Ontario Association of Art Galleries, Toronto.

Eells, Richard. (1967). *The corporation and the arts.* New York: MacMillan.

EKOS Research Associates Inc. (1984). *Evaluation study of the Toronto International Festival: final report of the integrated analysis.* Ottawa: Research Associates.

Falsetto, T.R. (1979). *Profil des artistes de la scène au Canada.* Ottawa: Direction générale des Arts et de la Culture, Secrétariat d'État.

Ferland, Y. (1977). *Reading habits in Canada.* Ottawa: Statistique Canada.

Foot, D.K. (1982). *Canada's population outlook. Demographic futures and economic challenges.* Ottawa: Canadian Institute for Economic Policy.

Fortier, C. (1986). Conférence présentée lors de la World Conference on Arts, Politics and Business, Vancouver, Colombie-Britannique.

Gans, H.J. (1974). *Popular culture and high culture: an analysis and evaluation of taste.* New York: Basic Books.

Garnham, N. (été 1987). Towards a political economy of culture. *New Universities Quarterly.*

Gelber, A. (1981). The impact of the Arts on your community. Discours présenté au Rotary Club, Mississauga, Ontario.

Gendon, W.S. (Ed.). (août 1980). *The arts and urban development: critical comment and discussion.* Akron, Ohio: Centre for Urban Studies, University of Akron.

Getz, D. (1987). Measuring and evaluating the impacts of festivals and special events. Seminaire animé au Canadian Tourism Management Centre, Georgian College, Barrie, Ontario.

Gibson, Shirley Hann. (Ed.). (1986). *The cultural imperative: creating new management for the arts.* Documentation d'un colloque organisé par l'Association of Cultural Executives avec l'University of Waterloo. Toronto: Association of Cultural Executives.

Globerman, S. (1983). *Cultural regulation in Canada.* Montréal: The Institute for Research on Public Policy.

Goldfarb Consultants. (juillet 1983). *The culture of Canada.* (No. de projet: 827019). Ottawa: Ministère des Communications Canada.

Gouvernment du Nouveau-Brunswick. (1976-1987). *Comptes publiques.* Fredericton: Assemblée législative.

Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (1975-1988). *Budget principal.*

Fredericton: Assemblée législative.
Gouvernement du Québec. (1983). *La politique québecoise du développement culturel.* (2 vols.). Québec: Éditeur officiel du Québec.
Gouvernement du Québec. (1976). *Pour l'évolution de la politique culturelle.* Québec: Ministère des Affaires culturelles.
Gouvernement du Québec, Ministère des Affaires culturelles. (1985-1987). *Rapports annuels.* Québec: Ministère des Affaires culturelles.
Graser, G. (1984). *Manpower and the arts: a growth area in Canada.* Ottawa: Statistique Canada.
Graves, F. et Kinsley, B. (1982). *La culture au Canada: dimensions et perceptions.* Ottawa: Ministère des Communications Canada.
Green, K.W. (Ed.). (1983). *The city as a stage. Strategies for the arts in urban economies.* Washington, DC: Partners for Livable Places.
Harcourt, M. (1986). Cities are known by their art. Conférence présentée lors de la World Conference on the Arts, Politics and Business, University of British Columbia, Vancouver, Colombie-Britannique.
Harrison, B.R., Ministère des Communications. (1982). *La situation des artistes pigistes au Canada.* (No de cat. CO52-2/1982F). Ottawa: Ministère des Communications Canada.
Hart, K.C. (1984). Changing public attitudes toward funding of the arts. *The annals of the American Academy of Political and Social Science,* 471, 45-56.
Hendon, W.S., Grant, N.K. et Shaw, D.V. (1984). *The economics of cultural industries.* Akron, Ohio: Association for Cultural Economics.
Hendon, W.S., Hillman-Chartrand, H. et Horowitz, H. (Eds.). (1987). *Paying for the arts.* Akron, Ohio: Association for Cultural Economics.
Hendon, W.S., Shanahan, J.L. et MacDonald, A.J. (Eds.). (1980). *Economic policy for the arts.* Cambridge, Massachusetts: Abt Books.
Hillman-Chartrand, H. (1987). The Arts and local government in the post-modern economy. Conférence présentée lors du colloque organisé en 1987 par la Conférence canadienne des Arts, Calgary, Alberta.
Hillman-Chartrand, H. (1986). *Les arts: attitudes liées à la consommation dans l'économie post-moderne.* Ottawa: Recherche et évaluation, Conseil des Arts du Canada.
Hillman-Chartrand, H. (1985). *The arts: the public investment, the dollars, the jobs and the votes, by province and metropolitan area, 1981.* Ottawa: Recherche et évaluation, Conseil des Arts du Canada.
Hillman-Chartrand, H. (1986). *The economic impact of the arts: the value of economic reasoning and the arts.* Ottawa: Recherche et évaluation, Conseil des Arts du Canada.
Hillman-Chartrand, H. (1986). The macroeconomic impact of the Arts on national income, consumption, employment and investment.

Conférence présentée au US/Canada Legislative Symposium, La Jolla, California.

Hillman-Chartrand, H. (1984). *A poli-economic assessment of the fine arts.* Ottawa: Recherche et évaluation, Conseil des Arts du Canada.

Hillman-Chartrand, H. (mai 1986). Towards the international evaluation of arts council funding. Conférence présentée à la quatrième conférence internationale sur l'économie culturelle et le processus de planification, Avignon, France.

Holbrook, M. B. et Hirschman, E.C. (septembre 1982). The experiential aspects of consumption: consumer fantasies, feeling and fun. *Journal of Consumer Research.*

Hollins, J.G. (novembre 1986). *Cultural identity: a policy for the City of Gloucester.* Gloucester, Ontario: City of Gloucester.

Institut de Recherches en Dons et en Affaires Publiques. (1981). *Le financement des Arts: une responsabilité partagée.* Montréal: Institut de Recherche en Dons et en Affaires Publiques.

Institut Québécois de Recherche sur la Culture. (1985). *Statistiques culturelles du Québec: 1971-1982.* Québec: Institut Québécois de Recherche sur la Culture.

Jeffri, J. (automne 1982). Making money: real estate strategies for the Arts. *Journal of Arts Management and Law.*

Keith, W.J. et Shek, B.-Z. (Eds.). (1980). *The arts in Canada: the last fifty years.* Toronto: University of Toronto Press.

Keller, E.B. (1984). The public and the arts. *The American Academy of Political and Social Science,* 471, 35-44.

Kinsley, B. et Cassery, M.C. (Eds.). (1983). *Recherches sur l'emploi du temps.* (4 vols.). Ottawa: Ministère des Communications Canada.

Kirsch, C., Dixon, B. and Bond, M. (1973). *Une étude en loisirs — Canada en 1972.* Ottawa: Direction générale des Arts et de la Culture, Secrétariat d'État.

Laureau, A. (1983). *La situation du travailleur culturel québécois en regard des différentes législations fiscales.* Québec: Ministère des Affaires culturelles, Gouvernement du Québec.

Lorimer, J. et Shaw, S. (1983). *Book reading in Canada.* Toronto: Association of Canadian Publishers.

Lyman, Peter. (1983). *Canada's video revolution: pay-TV, home video and beyond.* Toronto: Canadian Institute for Economic Policy.

MacSkimming, R. (1983). *For art's sake: a history of the Ontario Arts Council: 1963-1983.* Toronto: Conseil des Arts de l'Ontario.

Martin, S.A. (1985). *An essential grace: funding Canada's health care, education, welfare, religion and culture.* Toronto: McClelland and Stewart.

McCaughey, C. (1984). *A survey of arts audience studies: a Canadian perspective.* Ottawa: Recherche et évaluation, Conseil des Arts du Canada.

McIvor, C. et Elvidge, J. (mai 1987). Municipal arts policies: the proof of the policy pudding is in the eating. Conférence présentée lors du colloque organisé en 1987 par la Conférence canadienne des arts, Calgary, Alberta.

McPherson, B.D. (1984). The meaning and use of time across the life-cycle: the influence of work, family and leisure. Conférence présentée à la réunion générale de l'Association canadienne sur la gérontologie, Vancouver, Colombie-Britannique.

Ministère des Affaires civiques et culturelles de l'Ontario. (1985). *La fiscalité et les arts.* Toronto: Ministère des Affaires civiques et culturelles, Gouvernement de l'Ontario.

Ministère des Communications. (1987). *Nos industries culturelles: des liens essentiels.* (No de cat. C022-76/1987F). Ottawa: Ministère des Approvisionnements et Services Canada.

Mitchell, Arnold. (1983). *The nine American lifestyles: who we are and where we're going.* New York: Macmillan.

Mitchell, Arnold. (1984). *The professional performing arts: attendance patterns, preferences and motives.* Madison, Wisconsin: Association of College, University and Community Arts Administrators.

Mitchell, C. et Wall, G. (1986). *Impacts of festivals: a comparative analysis.* Waterloo: Department of Geography, University of Waterloo.

Munro, L. (1986). Support for the arts: philanthropy or investment? Conférence présentée lors de la World Conference on Arts, Politics and Business, Vancouver, Colombie-Britannique.

New England Foundation for the Arts. (1981). *The Arts and the New England Economy.* Cambridge: New England Foundation for the Arts.

Ostry, B. (1986). Government's interest in the arts: the national interest. Conférence présentée lors de la World Conference on Arts, Politics and Business, Vancouver, Colombie-Britannique.

Ostry, B. (1978). *The cultural connection.* Toronto: McClelland and Stewart.

Padfield, C. (1980). *The performing arts in Edmonton: a survey of selected audiences.* Edmonton: University of Alberta.

Penfield, W. (octobre 1958). The liberal arts in Canada. Conférence présentée au Samuel Robertson Memorial Lecture, Prince of Wales College, Charlottetown, I.-P.-E.

Perloff, H. (1979). *The arts in the economic life of the city.* New York: American Council for the Arts.

Pick, J. (1986). Political realities: modes of government intervention.

Conférence présentée lors de la World Conference on Arts, Politics and Business, Vancouver, Colombie-Britannique.

Picot, G. (1980). *L'évolution du profil scolaire des Canadiens de 1961 à 2000.* Ottawa: Statistique Canada.

Plumptre, Timothy. (1982). *Entrer la danse: la danse professionnelle au Canada.* Ottawa: Ministère des Communications Canada.

Public Technology, Inc. (1980). *The role of the arts in urban economic development.* Washington, DC: Economic Development Administration.

Riddell, W.A. (1979). *Cornerstone for culture: a history of the Saskatchewan Arts Board from 1948 to 1978.* Regina: Saskatchewan Arts Board.

Russell, Paul. (septembre 1983). Excellence in the arts. Un document de travail préparé pour le Special Committee for the Arts, Gouvernement de l'Ontario.

Russell, Paul. (septembre 1983) What is art . . . and how do you pay for it? Un document de travail préparé pour le Special Committee for the Arts, Gouvernement de l'Ontario.

Sandison, R. (1981). *Tax policy and private support for the arts in the United States, Canada and Great Britain.* Washington, DC: British American Arts Association.

Schafer, D.P. (1982). *Arguments for the arts: towards a dynamic and innovative arts policy.* Toronto: Arts Scarborough.

Schliewen, R. (1977). *Les loisirs au Canada, 1975.* Ottawa: Direction général des Arts et de la Culture, Secrétariat d'État.

Shaw, D.V., Hendon, W.S. et Waite, C.R. (Eds). (1987). *Artists and cultural consumers.* Akron, Ohio: Association for Cultural Economics, University of Akron.

Siren, P. et Gelinas, G. (août 1986). *Le statut de l'artiste: rapport du groupe de travail.* Ottawa: Gouvernement du Canada.

Société Radio-Canada. (1986). *Le statut socio-économique de l'artiste dans la société canadienne.* Ottawa: Société Radio-Canada.

Special Committee for the Arts, Gouvernement de l'Ontario. (1984). *Report to the Honourable Susan Fish, Minister of Citizenship and Culture* (2 vols.). Toronto: Ministère des Affaires civiques et culturelles, Gouvernement de l'Ontario.

Statistique Canada. (1985). *Les arts et la culture: un portrait statistique.* (No. de cat. 87-527). Ottawa: Ministère des Approvisionnements et des Services Canada.

Statistique Canada. (juillet 1984). *Culture communiqué. Artistes de la scène et compositeurs.* Ottawa: Ministère des Approvisionnements et des Services Canada.

Statistique Canada. (1987). *Culture communiqué. Dépenses culturelles au Canada 1984-85.* Ottawa: Ministère des Approvisionnements et des Services Canada.

Statistique Canada. (1982). *Statistiques culturelles. Les comédiens professionnels au Canada.* Ottawa: Ministère des Approvisionnements et des Services Canada.

Statistique Canada. (1986). *Statistiques culturelles. L'impact économique des arts et de la culture.* Ottawa: Ministère des Approvisionnements et des Services Canada.

Statistique Canada. (mai 1981). *Statistiques culturelles. Un premier regard sur le survol des comédiens et des metteurs en scène.* Ottawa: Ministère des Approvisionnements et des Services Canada.

Statistique Canada. (décembre 1980). *Statistiques culturelles. Statistiques préliminaires sur les écrivains au Canada.* Ottawa: Ministère des Approvisionnements et des Services Canada.

Statistique Canada. (1979). *Statistiques culturelles. Statistiques sur le revenu des artistes en arts plastiques.* Ottawa: Ministère des Approvisionnements et des Services Canada.

Sullivan, Mary E. (1988, juin). *Arts councils in conflict.* Ottawa: Recherche et évaluation, Conseil des Arts du Canada.

Tait, Catherine. (décembre 1983). The implication of new technology on the Arts. Un document de travail préparé pour le Special Committee for the Arts, Gouvernement de l'Ontario.

Thera, J. et Brice, M. (1980). *L'impact économique des arts.* Ottawa: Ministère des Communications Canada.

Thomas, T.J. (1984). *Culture and economics.* Ottawa: Bibliothèque de l'Assemblée du Parlement.

Tourisme Canada. (1986). *Canadian tourism attitude and motivation study. Research report and segmentation analysis.* Ottawa: Ministère de l'Expansion régionale et industrielle.

Université de Moncton, Faculté d'administration. (1978). *Programme de marketing des arts: étude du marché culturel en Atlantique.* Moncton: Conseil acadien de co-opération culturelle (en Atlantique).

Université de Moncton, Institut de Leadership. (1988). *Forum 87: Rapport synthèse.* Fredericton: Comité consultatif du Premier ministre sur les arts.

Useem, M. et DiMaggio, P. (1977). A critical review of the content, quality and use of audience studies. Dans D. Cwi (Ed.) *Research in the arts: Proceedings of the conference on policy related studies of the National Endowment for Arts.* Baltimore: The Walters' Art Gallery.

Usher, C.L. (mai 1981). *Financing of the arts in Alberta.* (2 vols.) Edmonton: Alberta Culture.

Valley Arts Council. (1987). *Survey report. The economic impact of the performing arts in Pembroke for 1985.* Pembroke: Valley Arts Council.

Violette, C. et Taqqu, R. (Eds.). (1981). *Issues in supporting the arts: an anthology based on the economic impact of the arts conference.* Ithica, N.Y.: Cornell University.

Waits, C.R., Hendon, W.S. et Horowitz, H. (1985). *Governments and culture.* Akron, Ohio: Association for Cultural Economics.

Wall, G. et Brown, C. (1983). *An assessment of the status of research on the performing arts.* Waterloo: University of Waterloo.

Wall, G. et Purdon, M. (1987). *L'impact économique des arts en Ontario.* Toronto: Conseil des arts de l'Ontario.

Watamaniuk, C. (mai 1987). St. Albert and the arts: an action partnership. Conférence présentée lors de la conférence organisé en 1987 par la Conférence canadienne des arts, Calgary, Alberta.

Wearing, Joseph. (septembre 1983). Appropriate areas for government involvement in the arts in the 1980s. Document de travail préparé pour le Special Committee for the Arts, Gouvernement de l'Ontario.

Wearing, Joseph. (octobre 1983). Financing the arts in Ontario. Document de travail préparé for the Special Committee for the Arts, Gouvernement de l'Ontario.

Werely, R.A. (1984). *The economic impact of the arts on small communities.* Kingston: Auteur.

Whiting, P.G. et Associates. (1985). *Economic impact of the arts (culture) in Canada. Methods and bibliography.* Ottawa: Ministère des Communications Canada.

Woodcock, G. (1985). *Strange bedfellows: the state and the arts in Canada.* Vancouver: Douglas and McIntyre.

Woods, Gordon. (juin 1984). *Étude sur l'industrie des périodiques canadiens de langue française.* Ottawa: Ministère des Communications.

Woods, Gordon. (1986). *Profile of book publishing in Atlantic Canada.* Halifax: Atlantic Publishers' Association.

Zuzanek, J. (mai 1987). Municipal support for the arts in Canada. Conférence présentée lors de la réunion organisé en 1987 pour la Conférence canadienne des arts, Calgary, Alberta.

Zuzanek, J. et Mannell, R. (1983). *Life styles, mass media and the arts in the lives of Canadians. A survey report.* Waterloo: Department of Recreation and Leisure Studies.